VITT EMANUELE III

NAZIONALE
B. Prov.
XIX
17
NAPOLI
BIBLIOTECA
VITT. EM. III

166
OVINCIALE

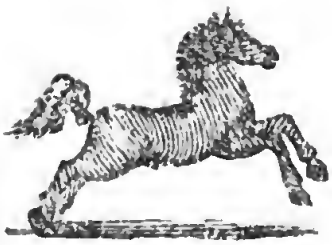

Armadio
Palchetto
Num.° d' ordine 20-a 8

124
8
9-9

B. Pub
XIX
17-18

2579

HISTOIRE
DE GUILLAUME
DE NASSAU,
PRINCE D'ORANGE,
Fondateur de la République des Provinces-Unies des Pays-Bas.

Avec des Notes politiques, historiques & critiques.

Par M. AMELOT DE LA HOUSSAYE.

TOME PREMIER.

A LONDRES.
Aux dépens de la Compagnie.

M. DCC. LIV.

PREFACE
DE L'AUTEUR
DES MEMOIRES.

QU'ON ne s'attende pas, en liſant ces Mémoires, de voir un diſcours fleuri, ou plutôt fardé, qui ſoit plein de termes nouveaux, que quelques petits Auteurs préſomptueux, qui ne s'attachent qu'aux beaux mots, appellent *le beau langage*. Ces gens-là ſçauront que je ne fus jamais au Collége, & que le peu que je ſçai dans les Langues, je l'ai ap-

pris à la maiſon par des Maîtres, ou par l'uſage dans la converſation. Je n'ai jamais lû une ſeule ligne de Priſcien, ni des autres Grammairiens; les Syntaxes, les Clenards, & les Deſpauteres, que mon Pere appelloit *les Croix de la jeuneſſe*, me ſont des Pays inconnus. Je n'ai jamais pû comprendre ce que c'eſt qu'un Supin, ni qu'un Gérondif: & je m'en ſers à l'occaſion par l'uſage, ſans les pouvoir définir ni décrire. J'ai lû & relû avec plaiſir le Quinte-Curce de M. *Vaugelas*, dont j'eſtimois la vertu ſolide, l'extrême douceur, & la fidélité inviolable pour ſes Amis: mais je n'ai jamais pû achever ſes Remarques ſur notre Langue. De plus

ayant corrompu ma langue naturelle par une longue demeure dans les Pays Etrangers, où j'ai été nourri, & par une plus longue ſtation dans le Maine, où l'on parle très-mal : m'étant laſſé de picquer inutilement les *coffres* (1) à la Cour & de me repaître de ſes vaines fumées, on ne doit pas s'étonner ſi on remarque

(1) Cette expreſſion ne pourroit-elle point s'expliquer par cette Epigramme de *Triſtan l'Hermite ?*

Ebloui de l'éclat de la grandeur mondaine,
Je me flattai toujours d'une eſpérance vaine,
Faiſant le chien couchant auprès d'un grand Seigneur.
Je me vis toujours pauvre, & tâchai de paroître,
Je véquis dans la peine attendant le bonheur,
Et mourus ſur un *coffre*, en attendant mon Maître.

en cet Ouvrage des termes & des façons de parler qui ne ſont pas au goût de ces cenſeurs pointilleux qui ne s'arrêtent qu'à l'écorce, & qui condamnent un bon livre pour un mot qu'ils ont banni du commerce, & pour une maniere de parler qui n'eſt pas *de la délicateſſe de la langue*, pour me ſervir de leurs termes.

Je convie donc ces Meſſieurs de me laiſſer en repos, puiſque j'avouë ingénûment ma foibleſſe : leur laiſſant très-volontiers en partage les huit parties d'Oraiſon, toutes les Grammaires & tous les Dictionnaires, avec toutes les remarques & toutes les obſervations ſur les Langues ; à condition qu'ils abandonnent aux

eſprits ſolides & expérimentés, la matiere & les choſes qui ſont au-deſſus de leur capacité. Car, à dire le vrai, ils ne peuvent s'attribuer d'autre gloire que celle qu'ont les meilleurs Artiſans qui font les bons outils, dont les excellens Statuaires forment les merveilleuſes Statuës, & les fameux Architectes les ſuperbes Edifices.

J'eſtime fort ceux qui parlent réguliérement : mais je ne puis ſouffrir ces petits critiques enflés de vanités, qui dans les ruelles des Dames décrient les meilleurs ouvrages, pour une maniere de s'expliquer qui ne leur plaît point. Il ne s'enſuit pas pour cela que de Grands Hommes ne puiſſent écrire ſoli-

dement & poliment tout enſemble : ayant autant de vénération pour ces Illuſtres-là, que d'averſion & de mépris pour de ſimples Grammairiens qui n'ont que l'orgueil en partage.

Ce n'eſt pas à ces gens-là à juger d'une Hiſtoire ; & ſi j'avois à ſouhaiter des Juges dignes & compétens de ces Memoires, il ſeroit à deſirer que ce fameux Préſident *de Thou*, ces Illuſtres Freres Mrs. *du Puy*, & le Preſident *Ardier* pûſſent revenir au monde. Ce dernier fit longtems la Charge de Secretaire d'Etat, ſous M. d'Herbaut ſon Oncle, Pere de M. de la *Vrillere*. Ses Dépêches étoient ſi naturelles & ſi fortes, ainſi que les Déclarations pu-

bliques qui ſortoient de ſes nains, que M. *Conrart*, homme généralement eſtimé, & qui connoiſſoit la valeur des choſes, m'a dit pluſieurs fois il y a plus de trente ans, que les Rois de France ne parloient plus avec la Majeſté digne de leur Empire, depuis qu'ils ne s'expliquoient plus par la plume de M. *Ardier*. Je remets à parler plus amplement de cet Homme Illuſtre qui a été fort de mes Amis, en un autre endroit.

La plupart des Hiſtoires ſont des Panégyriques faits par des plumes gagées, qui élévent le vice & le crime dans le Ciel: comme celles de *Paterculus* & de *Machiavel*, qui propoſent Tibere & Ceſar Borgia, qui

ont été des monſtres, pour des exemples à imiter. Tout au contraire de ces *Compoſeurs* d'Eloges injuſtes, il y a des faiſeurs de Paſquins qui oſent ſe nommer Hiſtoriens, dont les ames venales ou intéreſſées déchirent la vertu même, & font paſſer les meilleurs Princes pour des Tyrans & pour des Scélérats : témoin tant d'Hiſtoires & Imprimés Satyriques des Huguenots contre les Princes Catholiques, entr'autres contre *François de Lorraine Duc de Guiſe*, parce que cet excellent Capitaine leur avoit fait la guerre ; & ces gros tas de Livres compoſés par des Moines & par des Catholiques ſuperſtitieux contre la Reine *Eliſabeth* d'An-

leterre, la plus grande Prin-
eſſe qui ait jamais porté Cou-
onne ; car il ſuffit à ces eſprits
affionnés d'être d'un parti &
'une Religion contraires,
our être accablé de calom-
ies, dénigré & condamné.

Ces ridicules Ecrivains s'ef-
orcent vainement de rendre la
eine *Eliſabeth* odieuſe & exé-
rable à la poſtérité, à cauſe de la
ort de la Reine *Marie Stuart*,
ien qu'il ſoit très-certain que
ette pauvre Princeſſe avoit
eſprit ſi inquiet & ſi querel-
eur, qu'elle ne pouvoit s'em-
êcher de harceler la Reine
Eliſabeth, bien plus puiſſante
u'elle, & qu'ainſi elle braſſa
lle-même ſa ruine ; ce qui ne
eut être révoqué en doute,
tant confirmé par le témoi-

gnage de M. de *Caſtelnau* Intendant de ſes affaires en France, & Ambaſſadeur en Angleterre, qui dit dans ſes Mémoires, qu'elle tenoit ce défaut du *Cardinal de Lorraine* ſon Oncle. Depuis qu'elle fut priſonniere en Angleterre, elle ne put s'empêcher de nourrir diverſes intelligences avec des Anglois factieux, qui vouloient troubler le repos du Royaume, & attenter même à la vie de la Reine *Eliſabeth*: ce qui la força de lui faire faire ſon procès, & de la faire condamner à la mort par plus de quarante Juges, la plûpart Marquis, Comtes, Barons, Pairs d'Angleterre, Officiers de la Couronne, & Membres du Parlement. Encore cette

:ntence fut longtems ſurſiſe, : : jamais la Reine *Eliſabeth* eût oſé l'exécuter, ſi elle n'y ıt été portée par la France : ır j'ai oui dire à mon Pere, ı'amis & ennemis concouru- :nt par divers intérêts pour ire périr cette malheureuſe eine. Il avoit appris de la ouche de M. *de Bellievre*, u'on envoya extraordinaire- ıent en Angleterre, en appa- :nce pour ſolliciter pour la ie de cette pauvre Reine, & ui avoit une très-ample inſ- uction à cette fin, qu'il en voit une toute contraire de ı main du Roi Henri III. pour xhorter la Reine *Eliſabeth* à ire décapiter cette ennemie ommune de leurs perſonnes

& de leurs Royaumes (1). Ce que le Roi fut forcé de faire, de crainte que *Marie Stuart*, héritiere d'*Eliſabeth* & plus jeune qu'elle, venant à lui ſuccéder, Meſſieurs *de Guiſe* ſes parens, qui la gouvernoient abſolument, & qui par le grand nombre de Créatures qu'ils avoient dans le Royaume faiſoient branler ſa Couronne, fortifiés de la Puiſſance d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, n'en fiſſent enfin un ſecond *Chilperic* : car ceux de la Ligue eurent l'inſolence de changer la deviſe du Roy, *Manet*

(1) Les Ligueurs ſçurent bien reprocher à Henri III. d'avoir pouſſé à la rouë pour faire périr *Marie Stuart*. Bayle Diction. Art. Eliſabeth.

ltima Cælo en *Manet ultima Clauſtro*. Le Roi diſoit, qu'après avoir joui en terre des Couronnes de France & de Pologne, il eſpéroit la troiſiéme dans le Ciel; & les Ligueurs diſoient hautement qu'ils lui donneroient cette troiſiéme Couronne dans un Cloître. Et comme un Sçavant de ce tems-là eut étendu la Deviſe du Roi en ce bel Hexamêtre, qui fut mis au-deſſus de l'Horloge du Palais:

Qui dedit ante duas, triplicem dabit ille Coronam.

la rage de ceux de la Ligue le paraphraſa en ce Diſtique.

Qui dedit ante duas, unam abſtulit, altera nutat:
Tertia Tonſoris eſt facienda manu.

Davantage, dans un Conſeil ſecret de ceux de ce parti, où l'on propoſoit cet horrible deſſein ; comme l'un de la compagnie, plus modéré que les autres, eût demandé qui ſeroit celui qui oſeroit mettre le Roi dans un Cloître, le Cardinal *de Guiſe*, d'un naturel impétueux, après lui avoir reproché ſa moleſſe, dit tout haut qu'on lui livrât le Roi : *qu'il lui mettroit la tête entre ſes genoux, & lui feroit la Couronne de Moine avec la pointe d'un Poignard ;* diſcours qui depuis lui coûta bien cher. Car, après que le Roi Henri III. eut fait tuer M. *de Guiſe* ſon frere, & qu'il balançoit ce qu'il devoit faire de ce Cardinal qu'il avoit fait arrêter, le Colonel *Al-*

honſe d'Ornano, pere du Maéchal de ce nom, l'ayant fait ouvenir de ces cruelles paroes, & remontré que le frere ivant étoit plus dangereux ue n'avoit jamais été le mort, e Roi jura qu'il en mourroit, x envoya auſſi-tôt Monſieur *u Guaſt* Capitaine aux Gares, avec ordre précis de l'exédier.

Cette ſollicitation ſecrete de Henri III. contre *Marie Stuart* a Belle-Sœur, Reine d'Ecoſe, & Douairiére de France, ait voir que pour ſa conſervation on ſacrifie ſes Alliés x ſes Proches. Mais de plus, n immole ſouvent la Religion ar interêt & par raiſon d'Etat: émoin ce que la même Reine *Eliſabeth* a dit autrefois à

mon pere, qu'elle tenoit la vie du Roi Philippe II. ſon Beaufrere, quoique le plus grand de ſes Ennemis. Auſſi elle l'avoit peint dans la ruelle de ſon lit, & le faiſoit conſiderer à tout le monde comme ſon Sauveur. Effectivement il empêcha ſa ſœur *Marie* de la faire mourir. Car cette Reine *Marie*, ſeconde femme du Roi Philippe, étant grande Catholique, & fort infirme, craignoit avec raiſon que ſa Sœur *Eliſabeth* qui étoit Huguenote, venant à lui ſucceder, ne bannît un jour d'Angleterre la Religion Catholique, comme il arriva depuis : & elle preſſoit fort le Roi ſon mari de lui faire trancher la tête, la tenant priſonniere dans la Tour de Londres. Mais le

e Roi Philippe s'y oppoſa forement (1), de peur que l'Hériiere *d'Eliſabeth, Marie Stuart* ui lors avoit épouſé le Roi *François II.* ne devînt Reine le toute la grande Bretagne ar ſucceſſion ; & que la joignant à la France, comme il toit indubitable, ſi elle avoit les enfans, il ne ſe formât, ar l'union de tant de Royaunes, une Puiſſance formidable ui réduisît en fumée ſon vaſte leſſein de Monarchie univerelle (2).

---

(1) *Diziendo*, dit Cabrera, *era muchacha y engannada*. L. I. Cap. 6. En diſant ue ce n'étoit qu'une petite fille élevée dans erreur.

(2) Philippe commit une lourde faute en Angleterre : ce fut d'avoir retiré Eliſabeth le priſon, & de ne l'avoir pas envoyée en Eſpagne, comme la Reine Marie Stuart le

En ce temps-ci les Eſpagnols font encore ceder la Re-

---

lui conſeilloit. Il devoit ôter aux Anglois cette pierre de ſcandale, & un objet où il pouvoit penſer qu'ils jetteroient toujours les yeux, quand ils méditeroient du changement. Il eſt étrange que Philippe, qui vouloit unir l'Angleterre à l'Eſpagne, péchat ſi lourdement contre ſon deſſein, qu'il abandonnât la ſévérité qui lui étoit ſi naturelle en une occaſion où il en faut néceſſairement uſer; & que contre toutes les maximes de la prudence il commît au hazard ce qu'il avoit en ſon pouvoir. *Silhon dans ſon Traité de l'Hiſtoire, narration I.*

Eliſabeth, dit Bayle, Art. cité, n'auroit jamais régné, ſi le Roi d'Eſpagne n'avoit eu beaucoup plus de haine contre la France que de zéle pour la Religion Catholique. Ce fut ce qui ſauva la vie à Eliſabeth. Et dans la note (G), Tour à tour, ajoute-t-il, chacune des deux Monarchies a mieux aimé travailler à l'avantage des Proteſtans, afin de nuire à ſa rivale, que de ſouffrir l'aggrandiſſement de ſa rivale ſur les ruines des Proteſtans. Philippe II. donna un exemple inſigne de cette étrange jalouſie. La Reine d'Angleterre ſon épouſe pré-

ligion à l'interêt : car eux, qui nous ont reproché par tant d'Ecrits, nos Alliances avec les Hérétiques, particuliérement avec la Hollande & la Suede, & qui par là ſe vouloient rendre recommandables à la Cour de Rome, regardent préſentement les Hollandois comme le plus ferme ſoutien de leur Monarchie ; leur permettant de prêcher publique-

---

voyant que la Catholicité ne dureroit pas dans ſon Royaume, ſi ſa ſœur lui ſuccédoit, la voulut faire mourir. Mais Philippe prévoyant un autre malheur beaucoup plus conſidérable pour lui que la ruine du Catholiciſme d'Angleterre, ſi Eliſabeth n'y régnoit pas, la préſerva de tout mal.

Le ravage de ſes côtes par Drak, le ſaccagement de Cadiz par Howard & le Comte d'Eſſex, la perte de la flotte qui deſcendit en 1588. en Angleterre, furent la récompenſe de ce bienfait. *Silhon ibid.*

ment dans leurs Villes. Et pour montrer la conſidération qu'ils ont pour ces gens-là, l'Amiral Ruiter, un peu devant ſa mort, fit ſortir des Galeres de Naples, un grand nombre de Miniſtres Hongrois que l'Empereur y avoit envoyés, d'un ſeul mot qu'il en dit au Marquis de Los-Velez qui en eſt Viceroi.

Ainſi il n'y a perſonne qui ne voye que le ſeul intérêt gouverne le Monde, & qui ne diſent qu'un grand Capitaine (1) a eu raiſon d'écrire, *que les Princes commandent aux Peuples, mais que l'intérêt commande aux Princes* : ce qui

(1) Le Duc de Rohan.

eſt ſi véritable, que ſouvent pour cet intérêt on dévouë ce qu'il y a de plus ſacré entre les hommes, & que la plûpart des Souverains n'obſervent les régles de la Juſtice & de la Religion, qu'autant qu'elles ſe trouvent conformes à ce malheureux intérêt (1).

---

(1) Lorſque Louis XIV. faiſoit des progrès ſi rapides contre les Provinces-Unies (en 1672.), *le Cardinal Altieri* qui gouvernoit alors, apprenoit ces nouvelles avec un mortel chagrin, parce qu'il n'aimoit point la France. *Mem. des Intrigues de la Cour de Rome.*

Depuis, on a vu Innocent XI. ſourd à tout ce qui auroit pû aider le Roi Jâques, & ardent promoteur de tout ce qui nuiſoit à la France, parce qu'il craignoit plus l'aggrandiſſement de Louis XIV. qu'il ne ſouhaitoit celui du Catholiciſme. Il appréhendoit d'être écraſé ſous la trop grande puiſſance de ce Prince, & ainſi il étoit bien aiſe que les Proteſtans fuſſent en état de la

Au reſte, ſi quelques ſcrupuleux trouvent à redire que dans ces Mémoires je compare le Prince d'Orange *Guillaume* & l'Amiral de *Colligny*, aux plus Grands Hommes, tous deux Hérétiques & tous deux Rebelles, on ne doit pas conclure par là que j'aye aucun penchant à l'Héréſie & à la Rebellion, que je déteſte également. Mais c'eſt qu'il faut autant ou plus de vertu à ſe

---

diminuer. Cela fait connoître la ſituation heureuſe des affaires des Proteſtans, puiſque non ſeulement la jalouſie éternelle qui eſt entre la France & la Maiſon d'Autriche leur fera toujours trouver des Alliés & des Protecteurs parmi les Catholiques, mais que la Cour de Rome même fera, ſelon l'exigence des tems, ce que Sixte V. fit pour Eliſabeth d'Angleterre contre le Roi d'Eſpagne, & ce qu'a fait Innocent XI. au préjudice de Louis XIV.

faire Souverain, de particulier qu'on eſt, & à réſiſter étant foible à de grandes Puiſſances, qu'à gagner des Batailles, étant né Roi, comme *Aléxandre* & *Guſtave Adolphe*. Les Rois doivent leurs victoires à la valeur de leurs Capitaines & de leurs Troupes, & quelquefois aux Vents & au Soleil, c'eſt-à-dire à la Fortune. Auſſi Cicéron parlant à Céſar, lui dit *Qu'il avoit plus de gloire d'avoir pardonné à Marcellus, & d'avoir rétabli ſon ennemi dans ſes biens & dans ſes dignités, que d'avoir gagné tant de combats : parce que ſes ſoldats & ſes Officiers s'en attribuoient le principal honneur* (1). Et

(1) Nam bellicas laudes ſolent quidam

marque indubitable que le gain des Batailles vient de l'expérience & du courage des Troupes, M. *le Prince de Condé*, qui a le cœur auſſi haut que le Ciel, après avoir défait à *Rocroi* les vieux Régimens des Pays-Bas, & ceux de l'Empire à *Nordlingue*, n'oſoit paroître en *Guyenne* devant M. le Comte *de Harcourt*, qui n'avoit qu'un petit Corps de vieilles Troupes, quoique ce Prince

---

extenuare verbis, eaſque detrahere ducibus, & communicare cum multis ne propriæ ſint Imperatorum; & certè in armis militum virtus, locorum opportunitas, auxilia ſociorum, claſſes, commeatus, multùm juvant: maximam verò partem quaſi ſuo jure Fortuna ſibi vindicat..... At vero hujus gloriæ, C. Cæſar, quam es paulò ante adeptus, ſocium habes neminem. Orat. pro *Marcello*.

eût

eût le double de nouvelles levées.

L'opinion différente dans la Religion ne doit rien faire à l'eſtime. On a vû de fort petits génies bons Catholiques : comme *le Cardinal de Pellevé*, qui demeura court, haranguant les Etats Généraux, & de qui on a dit pour cela,

Seigneurs Etats, excuſez le bonhomme :
Il a laiſſé ſon Calepin à Rome.

Au contraire, on a vû des Huguenots, comme M. *de la Noüe Bras-de-fer*, que les plus célébres Ecrivains ont comparé aux plus Grands Hommes de l'Antiquité. Pour moi j'adore le mérite extraordinaire partout où je le rencontre,

dans l'Hérétique, dans le Rebelle, & dans l'Ennemi même. Le Duc *de Seſſe*, Viceroi de Naples a laiſſé un monument éternel de cette généreuſe maxime, ayant fait conſtruire un Tombeau magnifique dans Sainte Marie de la Nove de Naples à *Pierre de Navarre*, avec cette Inſcription.

PETRO NAVARRO CANTABRO, *ſolertiſſimo in expugnandis Urbibus Duci*, Conſalvus Ferdinandus Sueſſæ Princeps, Ludovici Filius, Magni Conſalvi Nepos, *quamvis Gallorum partes ſecutum, pio ſepulchri munere honeſtavit: cùm hoc habeat in ſe præclara virtus, ut etiam in hoſte ſit admirabilis.*

Ce Héros honoroit la vertu dans un Ennemi, dans un Ré-

belle, & dans un Transfuge ; & ſans ſe contenter de le louer en ſon cœur, il lui élevoit un Mauſolée.

A Rome on ne fit pas moins d'état de *Céſar*, parce qu'il étoit Epicurien, que s'il eût été de la Secte des autres Philoſophes qui avoient des ſentimens plus favorables de la Divinité & de ſa Providence. Et on eſtime plus aujourd'hui les Vers & l'Hiſtoire de *George Buchanan* grand Hérétique, que les Poeſies fades, & les Hiſtoires de pluſieurs Auteurs bons Catholiques. D'ordinaire on ſuit l'opinion qu'on a ſuccée avec le lait : comme il arrive à tout le monde en matiere de Religion de ſuivre les ſentimens des Docteurs de ſa

connoiſſance, & de croire ſur la foi des autres, ſans approfondir les choſes. Mais pour avoir eu de méchants Peres nourriciers dans la Religion, cela ne détruit pas les vertus morales & héroïques qui éclatent en quelques génies extraordinaires.

La Rébellion eſt auſſi déteſtable que l'Héréſie : car c'eſt une révolte contre les Souverains, qui ſont les Images de Dieu en terre. Toutefois on peut dire, à la décharge du *Prince d'Orange Guillaume*, que le Roi *Philippe II.* fut la cauſe du ſoulevement des Pays-Bas, par le mépris & par la violation des Priviléges de ces Provinces, que l'Empereur *Charles V.* ſon Pere

avoit toujours gouvernées avec douceur.

Et quant à l'Amiral *de Coligny*, que je compare au *Prince d'Orange*, quoiqu'en ayent dit ſes Ennemis nombreux & puiſſants, qu'il ſe ſervoit du prétexte de la Religion de *Calvin* pour couvrir ſon ambition, & quoi qu'en ait écrit d'*Avila* ſur ce ſujet, il étoit fortement perſuadé de ſa croyance, & n'a fait principalement la guerre que pour la ſoûtenir. Ses plus familiers Amis qui l'ont obſervé n'en ont jamais douté: & les prieres ardentes qu'il fit au moment de ſa mort, ainſi que pluſieurs Lettres à ſes Confidents & à ſes Proches, qui ſont de fidelles peintures de

l'ame, le prouvent assez.

Je blâme en passant, en deux lignes, le massacre de la *S. Barthelemy*, où quantité de bons Catholiques furent sacrifiés à la vengeance de leurs Ennemis. Aussi il fut généralement condamné de tous les gens de bien François & Etrangers, hormis des auteurs de cette boucherie, & de leur dépendants. Une Histoire Latine imprimée depuis peu avec Privilege du Roy, dit en parlant de cette sanglante exécution, *atra illa dies quam Sequana non abluat suis undis* (1).

(1) *Le Premier Président de Thou* disoit de cette journée :

Excidat illa dies ævo, nec postera credant
Secula, nos certe taceamus & obruta multâ
Nocte tegi propriæ patiamur crimina gentis.

Et M. l'Evêque de Rhodez, *Hardouin de Péréfixe*, dans ſon Hiſtoire de Henri IV. parlant de ce Maſſacre, l'appelle *une action abominable, qui n'avoit jamais eu, & qui n'auroit, s'il plaît à Dieu, jamais de ſemblable.* (1) Je ne pretens pas offenſer la mémoire du Roi Charles IX. ni de la Reine ſa mere :

(1) *Du Faur-Pibrac* défend cette action comme juſte, dans une lettre écrite à un Seigneur Polonois, où il tâche de prouver que *Charles IX.* avoit été obligé de prévenir les *Coligny*, qui conſpirerent contre lui.

Naudé, dans ſes Conſidérations politiques ſur les coups d'Etat, va plus loin. Non ſeulement il fait enviſager cette horrible ſaignée, comme le ſeul remède qu'il y eût pour ſauver l'Etat ; mais encore il ajoute que c'eſt une grande lâcheté à tant d'Hiſtoriens François d'avoir abandonné la cauſe du Roi *Charles IX.* & de ne l'avoir pas juſtifié.

je dis ſeulement que cette action a été univerſellement déteſtée, ſans nommer perſonne. Mais quand il faudroit prendre parti là-deſſus, un bon François feroit mieux de s'intéreſſer pour *Henri le Grand*, qui courut ſi grand riſque de ſa vie, & qui fut ſi maltraité en cette cruelle journée, que pour *Charles IX.* qui manquoit à ſa parole.

Sur ce triſte ſujet *Henri IV.* a dit fort ſouvent, & mon Pere en étoit témoin : *que le plus ſenſible déplaiſir qu'il eût reçu de ſa vie, fut quand le jour de la S. Barthélemi il fut tué huit cens Gentilshommes, tous gens de bien, & pour l'amour de lui*; c'étoient ſes propres termes. Et il le dit étant Roi de

France, lorſque des Catholiques zélés lui demandoient juſtice de certains Calendriers que les Huguenots avoient imprimés à Geneve au-devant de leurs Pſeaumes, où il y avoit : *L'an 1574. mourut Charles le Maſſacreur.*

Il ne faut pas alléguer, pour autoriſer cette cruelle action, qu'elle fut approuvée à Rome, où j'ai vû dans la Chapelle Pauline la S. Barthelemi repréſentée, & l'Amiral qu'on jette par les fenêtres ; & au bas, *Pontifex Colinii necem probat.* J'ai lû ces étranges paroles il y a cinquante ans avec regret ; & un ſaint Evêque m'a dit auſſi les avoir luës avec étonnement.

Enfin on ne doit point trouver étrange qu'écrivant la vie

où je me vois réduit, n'ayant pas été nourri à la chaſſe, qui rend le ſéjour de la campagne moins déſagréable.

GUILLAUME DE NASSAU, PRINCE D'ORANGE,

FONDATEUR DE LA REPUBLIQUE DES PROVINCES UNIES DES PAYS-BAS.

DANS tous les siécles passés il n'a point paru un plus grand homme que ce Prince. Qu'on examine tous les Illustres de Plutarque, & ceux qui ont été depuis cet admirable Ecrivain, on n'en trouvera point qui ait eu une plus haute vertu que lui.

Il ne faut pas tant s'étonner des conquêtes d'Alexandre & de Céſar. Le premier étoit maître de toute la Gréce & d'une armée aguerrie : & l'autre commandoit ſouverainement la moitié des légions Romaines qui dominoient tout le monde. Avec ces forces, leurs premieres victoires ayant été l'inſtrument des ſuivantes, l'un détruiſit l'empire des Perſes & l'autre la république Romaine. Mais la vertu de ce Prince *Guillaume* n'eſt pas moindre que celle de ces grands Conquérans, en ce que ſans aucunes forces il a eu le courage d'attaquer la puiſſance redoutable du Roi d'Eſpagne Philippe II, qu'il s'eſt maintenu pluſieurs années contre elle ; que ſon courage a été plus grand que ſes adverſités ; que lorſqu'on le croyoit ruiné, étant chaſſé des Pays-bas, il y rentroit auſſi-tôt avec une nouvelle armée ; que par ſon eſprit & par ſa grande conduite il a jetté les

fondemens d'une République qui couvre la mer de vaiſſeaux innombrables, en ayant plus elle ſeule que le reſte de l'Europe ; & qu'enfin on on n'a pû venir à bout de lui que par une trahiſon qu'il auroit évitée, s'il ne ſe fut confié en la bienveillance des peuples qui lui ſervoient de gardes, & qui le conſidéroient comme leur pere, & comme le Dieu tutélaire de leur pays.

En vérité, après avoir repaſſé par mon eſprit tous les Illuſtres qui l'ont précédé, je ne trouve perſonne qui ait égalé ſa profonde ſageſſe, ſon courage héroïque, & ſa conſtance dans les malheurs, que ce grand Gaſpard de Coligny, Seigneur de Châtillon, Amiral de France, duquel d'Avila, qui ètoit de parti contraire, eſt contraint de dire qu'en ſon tems on parloit plus dans l'Europe de l'Amiral de France que du Roi de France. Car après avoir perdu quatre batailles, il pa-

rut ſi peu abattu & ſi puiſſant, qu'on fut forcé de lui donner la paix : & ſans une infidélité (1) dont le ſouvenir ſera en éternelle éxécration à tous les gens de bien, il auroit achevé ſa courſe pacifiquement, & ſervi fort utilement l'Etat dans la conquête des Pays-bas, qu'il propoſoit dans une conjoncture où il étoit très-aiſé de nous en rendre maîtres. Mais les mauvaiſes maximes de ces Docteurs intéreſſés, qui veulent accommoder la Théologie aux paſſions des Princes, en leur inſinuant qu'il ne faut point garder de parole aux Hérétiques ni aux Rebelles, & qu'il eſt permis de faire un petit

(1) Le maſſacre de la S. Barthelemi. L'Hiſtoire du Nord nous fournit l'exemple d'une cruauté à peu près ſemblable. Chriſtiern II. Roi de Dannemark fit égorger à Stokolm tous les Grands du Royaume qu'il avoit conviés à un feſtin. Les Hiſtoriens appellent ce maſſacre : *Laniena Stockholmenſis.*

mal

mal pour un plus grand bien, jointes au desir de vengeance, si puissant sur l'esprit des hommes, l'emporterent sur l'honneur & sur la foi, qui doivent toujours être inviolables.

GUILLAUME DE NASSAU, *Prince d'Orange*, naquit l'an 1533. au Château de Dillembourg, dans le Comté de Nassau. Il fut neuf ans Enfant d'honneur (1) de l'Empereur Charlequint, qui admiroit sans cesse la grandeur de son entendement, accompagnée d'une extrême modestie.

Ce grand Monarque prenoit plaisir à l'instruire & à lui communiquer les affaires les plus importantes, & a confessé à ses plus familiers, que bien souvent ce jeune Prince lui donnoit des lumieres, & lui fournissoit des expédiens qui l'étonnoient, dont il ne se seroit

(1) C'est-à-dire Page.

jamais aviſé. Quand il donnoit audience ſecrette aux Princes étrangers & aux Ambaſſadeurs, & que Guillaume par diſcrétion ſe vouloit retirer avec ceux qui étoient dans ſa chambre, l'Empereur d'ordinaire le retenoit en lui diſant : *Prince, demeurez.*

On fut ſurpris de voir ce grand & ſage Monarque l'eſtimer plus que tous ceux qui l'approchoient, & lui confier dans un âge ſi peu avancé tous les ſecrets de ſon empire & le maniement des affaires & des négociations les plus importantes : car à peine avoit-il paſſé vingt ans, que Charles le choiſit entre tous les grands Seigneurs de ſa Cour, pour porter la Couronne Impériale qu'il réſignoit à ſon frere Ferdinand ; emploi dont Guillaume s'acquitta avec beaucoup de répugnance, ayant témoigné à ſon bon Maître, qu'il lui étoit bien rude de porter à un autre cette Couronne que ſon

oncle Henri, Comte de Naſſau avoit miſe ſur ſa tête.

Et pour montrer que l'Empereur ne faiſoit pas moins d'état de ſa valeur que de ſa prudence, quand le Duc de Savoye Philibert Emanuel, Général de ſes Armées, fut obligé, pour ſes affaires particulieres, de s'abſenter quelque tems des Pays-bas, quoique le Prince d'Orange n'eût que vingt-deux ans, & qu'il fut allé faire un tour en ſa ville de Breda, Charles en ſon abſence, de ſon mouvement, & contre l'avis de tout ſon Conſeil, lui fit remplir cette place de Généraliſſime, au préjudice de tant de Capitaines expérimentés, entr'autres du comte d'Egmont, qui avoit douze ans plus que lui & dans une conjoncture ſcabreuſe : car il falloit s'oppoſer aux efforts de de M. de Nevers & de M. l'Amiral de Châtillon, qui n'étoient pas peu redoutés ; & cependant bien loin de recevoir au-

cun échec cette campagne-là, il fit bâtir Charlemont & Philippeville à la vuë des armées Françoiſes, & de ces deux grands Capitaines.

Je n'ai jamais prétendu décrire toutes les actions du Prince Guillaume d'Orange, qui demanderoient un gros volume, & que tant d'Hiſtoriens ont repréſentées en diverſes langues. Ce ſeroit une extrême démangeaiſon d'écrire, & un larcin manifeſte, de donner au Public ce qui ſe trouve dans les ouvrages particuliers : mais j'avois ſeulement réſolu de faire quelques réfléxions au ſujet de ce grand Prince, & de déduire quelques particularités de ſa vie que j'ai appriſes de mon pere & d'autres perſonnes célébres qui étoient de ce tems-là. Toutefois, afin que ce que j'ai à dire de ce grand homme ſoit plus intelligible & plus agréable à ceux qui n'auront pas lû ſon hiſtoire, j'ai été convié, contre mon premier

deſſein, par une perſonne illuſtre, à qui devant beaucoup je ne puis rien refuſer, de faire un abrégé de la vie de ce Prince en peu de paroles, pour en donner nne connoiſſance générale, comme font les Géographes, qui découvrent à nos yeux le vieux & le nouveau Monde dans une petite Carte ; n'y ayant pas de doute que ce portrait racourci d'un homme ſi extraordinaire ne faſſe goûter avec plus de plaiſir ce que je ſçai de particulier de ſa vie : & de plus, il fera voir en même tems à tout le monde les fondemens ſur leſquels ce Prince a bâti la puiſſante République des Pays-bas unis.

Outre l'eſtime que l'Empereur Charlesquint fit de la vertu du Prince d'Orange Guillaume, il n'y avoit perſonne de ſa Cour qu'il aimât ſi endrement que lui : ce qu'il fit paoître juſqu'au dernier moment de on adminiſtration, que ſe démetnt de tous ſes états en faveur du

Roi Philippe ſon fils, dans cette célébre aſſemblée de Bruxelles l'an 1555, on remarqua que l'Empereur dans une action ſi conſidérable, étoit appuyé ſur Guillaume Prince d'Orange.

Ces témoignages de confiance & d'amitié de l'Empereur furent cauſe de ſon malheur : car bien que Charlequint ſe retirant en Eſpagne, l'eût recommandé particulierement au Roi ſon fils, les Eſpagnols qui le gouvernoient, ayant été nourri en Eſpagne, & qui avoient conçu un dépit mortel de l'éminente & conſtante proſpérité de ce jeune Prince, par envie & par jalouſie, paſſions puiſſantes ſur les eſprits, le rendirent tellement ſuſpect au Roi Philippe, que ſes paroles & ſes actions les plus innocentes étoient priſes en mauvaiſe part, & qu'on lui attribuoit la réſiſtence que les Provinces faiſoient aux volontés du Roi ſous prétexte de leurs priviléges.

Il commença de s'appercevoir que ſes ennemis le ruinoient dans l'eſprit de Philippe, par les froides réceptions qu'il lui faiſoit : mais il en fut aſſez convaincu, lorſque le Roi Philippe étant à Fleſſingue prêt de monter ſur le Vaiſſeau qui le devoit porter en Eſpagne, lui reprocha avec un viſage plein d'indignation, d'avoir empêché l'exécution de ſes deſſeins par ſes brigues ſecrettes : à quoi le Prince ayant répondu fort humblement que tout s'étoit fait par le pur & naturel mouvement des Etats, le Roi le prenant par le poignet & le ſecouant, repliqua en Eſpagnol : *No los eſtados, mas vos, vos, vos,* répétant ce *vos* par trois fois, terme de mépris chez les Eſpagnols, & qui veut dire *toi, toi* en François : Particularité que j'ai appriſe de mon pere, & qu'il tenoit d'un confident du Prince d'Orange qui avoit été préſent. Après ce cruel repro-

che, & ſi public, Guillaume n'eut garde de conduire le Roi dans ſon Vaiſſeau, & ſe contenta de lui ſouhaiter un heureux voyage au Port, étant en ſureté dans la Ville, où il étoit chérement aimé, & où il y avoit un grand concours de peuple pour voir l'embarquement du Roi. Le Prince fut encore plus convaincu de ſa diſgrace, lorſqu'au lieu d'avoir le gouvernement des Pays-Bas, que ſes Prédéceſſeurs avoient poſſedé, qu'il ſouhaitoit paſſionnément, & à quoi il bornoit toute ſon ambition, il vit au contraire que *le Cardinal de Granvelle* ſon ennemi avoit tout le ſecret de la Cour d'Eſpagne, ſous Marguerite d'Autriche Ducheſſe de Parme, qui fut établie Gouvernante, avec ordre de l'obſerver, & de ne lui communiquer aucune affaire importante : ce qui le fit réſoudre, pour conſerver ſon honneur & ſa vie même qu'il voyoit aſſez

aſſez ouvertement menacée, de s'appuyer de la bienveillance des Peuples, & de rechercher des Alliances étangeres.

Sur ce ſujet, on peut dire avec raiſon que le Roi Philippe-ſecond, par le mauvais traitement qu'il fit à ce Prince qui avoit ſi bien ſervi l'Empereur ſon pere, excita lui-même tous les deſordres des Pays-Bas. Car s'il eût continué de traiter favorablement le Prince Guillaume, ſuivant le conſeil & l'exemple de Charle-Quint, il l'auroit ſans doute ſervi fidelement & utilement : mais Guillaume ſe vit forcé de prendre des réſolutions extrêmes, & d'allumer un feu qui a duré plus de cent ans, qui a conſommé pluſieurs millions d'hommes, & qui a épuiſé les tréſors des Indes.

Cela fait voir qu'il ne faut jamais jetter dans le déſeſpoir les grands Courages. L'Hiſtoire nous

en fournit pluſieurs exemples, entr'autres dans la perſonne de Narſès. Cet Eunuque renommé qui a égalé la gloire des plus grands Capitaines, ayant vu ſes ſervices payés non-ſeulement d'ingratitude, mais de mépris : l'Impératrice Sophie, Femme de Juſtin ſecond, lui ayant mandé qu'elle le feroit filer avec ſes femmes, il lui répondit *qu'il lui ourdiroit une toile qu'elle & tout l'Empire ne pourroient jamais couvrir ;* & afin que la menace ne fût pas vaine, il fit deſcendre en Italie les Lombards qui en conquirent la meilleure & principale partie, à laquelle ils ont laiſſé leur nom. Après cela, ſans retourner à Conſtantinople, il s'arrêta à Naples, où ayant été quelque tems, il mourut doucement dans ſon lit, malgré les embuches de cette ſuperbe Impératrice, qui avoit envoyé, pour lui ſucceder, Longin, homme mé-

chant & cruel, avec ordre de s'en défaire.

Mais avant que de parler des actions du *Prince d'Orange* en général, il eſt à propos de dire quelque choſe de ſon Extraction, laiſſant le long & importun détail aux Généalogiſtes.

La Maiſon de NASSAU eſt ſans contredit une des plus grandes, & des plus anciennes d'Allemagne (1); car outre ſes hautes Alliances, la multiplicité de ſes branches, & l'honneur d'avoir donné un Empereur il y a près de quatre cens ans, elle a encore ce grand avantage d'avoir ſubſiſté dix Siécles entiers, & de ſe pouvoir vanter avec la République de Ve-

(1) Sous le régne de Charlemagne vivoit un *Guillaume de Naſſau*, ſurnommé *le Cornet*, & c'eſt probablement ce Guillaume qui prit pour armes le Cornet que cette Maiſon porte encore aujourd'hui.

niſe, comme a dit un ſçavant homme, *que ſa domination eſt fondée ſur la baze & ſur la durée de plus de mille années* (1).

Un Comte *Othon* de Naſſau qui étoit il y ſix cens ans, eut deux Femmes : la premiere lui porta en Mariage le Pays de Gueldre (2), & l'autre celui de Zutphen, qui ont été conſervés plus de trois Siécles dans la Maiſon de Naſſau.

Depuis, un autre Comte *Othon* de Naſſau, épouſa la Comteſſe de *Vianden* (3), Dame de pluſieurs autres terres (4) conſiderables dans les Pays-Bas, il y a plus de trois cens ans.

Enſuite ſon petit-Fils *Engilbert*,

(1) Quæ mille annorum firmitate gaudet. *Lipſius.*

(2) En 1030. Elle étoit fille du *Vegbt* ou *Régent* de Gueldre.

(3) Adelaïde, environ l'an 1350.

(4) Des Baronnies de S. Wit & de Gromberg.

premier de ce nom, Comte de Naſſau, épouſa l'héritiere de Lœke, & de Breda, l'an 1404, & fut Ayeul d'*Engilbert de Naſſau*, ſecond du nom. Ce Prince fut grand en paix & en guerre. Il gagna la bataille de *Guinegate* : il punit la rebellion de ceux de *Bruges*, & fut Gouverneur général des Pays-Bas pour l'Empereur *Maximilien* premier. Enſuite il mourut ſans enfans, & laiſſa ſon frere *Jean de Naſſau* héritier de tous ſes biens (1).

Ce Comte *Jean* eut deux Fils, *Henry*, & *Guillaume* ; l'aîné *Henry* eut tous les biens des Pays-Bas en partage, & *Guillaume* ceux d'Allemagne. C'eſt cet *Henry de Naſſau*, à qui *Charle-Quint* avoit obligation de l'Empire, par ſes fortes ſollicitations contre le

(1) Jean de Naſſau épouſa *Anne* Comteſſe de *Catzenelle Bogen* qui lui apporta *la Comté de Dietz*.

grand Roi François, & qui le jour de ſon Couronnement, lui mit la Couronne Impériale ſur la tête. Cependant, après que la paix fut faite entre ces deux grands Princes, l'Empereur l'ayant envoyé en France pour faire hommages des Comtés de Flandres & d'Artois, le Roi François oubliant le paſſé par une généroſité incroyable, lui fit épouſer *Claude de Châlon*, Sœur unique de *Philebert de Châlon, Prince d'Orange*, laquelle avoit été nourrie auprès de la Reine Anne de Bretagne ſa belle-mere (1). Ainſi ſon

(1) Je confeſſe, dit *Guillaume dans ſon Apologie*, que la ſucceſſion de Châlon & de la Principauté d'Orange a été un grand accroiſſement à notre maiſon: mais ſi nous en ſommes obligés à quelqu'un vraîment, c'eſt au grand Roi François, qui donna en mariage à Monſieur mon oncle la ſœur de M. le Prince *Philbert* fille de M. le Prince *Jean*. Voyez ici l'honnêteté

fils unique Renè de Naſſau & de Châlon (1) fut Prince d'Orange, après la mort de ſon Oncle maternel Philebert de Châlon décédé ſans enfans.

Guillaume Comte de Naſſau, Frere du Comte *Henry*, embraſſa la Réformation, & bannit la Religion Catholique de ſes Etats ; & ce fut lui qui fut le Pere du grand *Guillaume de Naſſau* dont nous avons à parler, qui devint Prince d'Orange & Seigneur de tous les

---

de ce Monarque. L'Empereur a reçu ſa Couronne par les travaux de mon oncle : le Roi François qui ſçavoit ce que ce Comte avoit fait pour ſon Compétiteur, ne laiſſa de lui donner en mariage l'héritiere préſomptive dudit Prince Philbert, reconnoiſſant qu'il ne devoit ſavoir mauvais gré à celui qui avoit conſtamment ſuivi le parti qu'il avoit pris.

(1) Ce René épouſa *Anne* fille d'*Antoine* Duc de Lorraine, de laquelle il ne laiſſa point d'enfans.

biens de la Maiſon de Châlon, par le teſtament de René de Naſſau & de Châlon ſon Couſin germain, tué au Siége de Saint Diſier, l'an 1554. & qui mourut ſans poſtérité.

L'Empereur Charle-Quint qui avoit obligation à la Maiſon de Naſſau, fâché que le jeune Prince Guillaume d'Orange fût élevé dans l'héréſie, le retira à grande peine d'auprès de ſon pere, l'approcha de ſa perſonne, & l'éleva près de lui, pour lui faire embraſſer la Religion Catholique qu'il profeſſa en apparence pendant la vie de Charle-Quint, & au commencement du Regne de Philippe ſecond : mais les opinions nouvelles qu'il avoit ſuccées avec le lait, & goutées depuis à la Cour de France, où elles étoient en vogue, lorſqu'il fut envoyé pour ôtage de la paix de Câteau Cambreſis, firent une telle impreſſion ſur ſon eſprit, qu'il

ne s'en put jamais défaire.

Le Comte *Guillaume de Naſſau* eut de *Julienne Comteſſe de Stolbourg* cinq fils & ſept filles. L'aîné fut *Guillaume de Naſſau* Prince d'Orange, dont nous avons à parler ; le puîné fut *Jean Comte de Naſſau*, qui a laiſſé une très-ample & célébre poſtérité ; les trois autres fils furent, les Comtes *Ludovic*, *Adolphe*, & *Henri de Naſſau*, qui ſe ſignalerent dans les guerres civiles de France & des Pays-Bas, & qui ſans avoir été mariés, moururent les armes à la main ſecondant courageuſement les deſſeins de leur frere aîné, le Prince *Guillaume d'Orange.*

Les ſept filles de *Guillaume Comte de Naſſau* furent mariées, l'une au *Comte de Bergues* (1),

(1) Madeleine de Naſſau, femme de Guillaume Comte de Bergh, fut mere des Comtes Herman, Frederic & Henri, tous

laquelle fut Mere du Comte *Henry de Bergues*, que nous avons vu de nos jours commander les Armées d'Eſpagne contre ſes confins germains les Princes *Maurice* & *Henry Frederic d'Orange*, & qui enfin, dégouté des Eſpagnols, ſe retira de leur ſervice. Les autres ſix filles furent mariées à des Comtes Souverains d'Allemagne, l'une entr'autres, au Comte de *Schuartzbourg* (1), qui eut le déplaiſir de ſe trouver préſent à Anvers, lorſque *Jean Javregny* Biſ-

---

rrois grands Capitaines. Elle avoit encore trois autres fils, qui ſe ſignalerent dans les guerres de Flandre, un deſquels, le Comte Louis, Capitaine d'une Compagnie de Vallons, mourut au ſiége d'Eſtenwick en 1592. âgé ſeulement de 18 ans.

(1) L'un des quatre premiers Comtes écrits ſur la Matricule de l'Empire. Les Schuartzbourg ont pris alliance dans les Maiſons Palatine, de Brunſwich, & d'Anhalt.

cayen penſa tuer le Prince d'Orange ſon Frere d'un coup de piſtolet ; & à Delft, lorſqu'il fut aſſaſſiné par *Baltazar de Guerard* Francomtois. Car elle n'abandonnoit guères ce cher frere qui l'aimoit uniquement.

Le Prince d'Orange Guillaume étoit de belle taille, avoit le teint brun, & le poil châtain : il parloit peu, penſoit beaucoup, mais tout ce qu'il diſoit étoit eſſentiel, & paſſoit pour Oracle. Il n'y avoit point de maiſon de particulier où l'on vécût avec tant d'éclat, même du temps de Charle-Quint, que chez ce Prince, où les Ambaſſadeurs, & les Princes Etrangers étoient regalés. Enfin c'étoit l'honneur de la Cour de l'Empereur, ainſi que celle du Roi ſon fils, qui dans la proſcription qu'il foudroya contre le Prince d'Orange, lui ayant reproché pluſieurs bienfaits & ſon ingratitude, le

Prince lui repliqua dans ſon Apologie, que tant s'en falloit qu'il en eût jamais recu aucun, & qu'il ſe fût enrichi à ſon ſervice, qu'il avoit porté la principale dépenſe de la Cour, groſſe de diverſes Nations, l'ayant long-temps defrayée de ſa bourſe, par le peu d'ordre qu'il y avoit de la part du Roi.

Cette ſplendeur jointe à une maniere toute particuliere de s'inſinuer dans les cœurs, lui avoit acquis l'eſtime & l'amitié de tout le monde. D'autre part, il avoit un grand avantage ſur tous les Princes & Seigneurs de la Cour de Charle-Quint, la Maiſon de Naſſau ayant la gloire d'avoir donné l'Empereur Adolphe, qui fut tué l'an 1298 à la Bataille de Spire, dont on fit ces deux Vers.

Anno milleno trecentis bis minus annis
In Julio menſe Rex Adolphus cadit enſe.

Quand le Roi Philippe II. nourri

en Eſpagne, vint aux Pays-bas du tems de l'Empereur ſon pere, on remarqua une ſi grande différence entre le pere & le fils, que les peuples, & ſur-tout la Nobleſſe, conçurent autant d'averſion & de mépris pour l'un, qu'ils avoient d'inclination & d'admiration pour l'autre. Car l'Empereur débonnaire & de facile accès, traitoit familierement toute ſorte de Nations, & parloit à tout le monde en leur Langue; ce qui le faiſoit eſtimer & révérer univerſellement. Mais ſon fils Philippe ne ſe communiquoit gueres, ne ſe faiſoit voir que rarement, étoit toujours vêtu à l'Eſpagnole, parloit fort peu, & ne parloit jamais qu'Eſpagnol: ce qui lui attira la haine générale des Grands & des Peuples des Pays-bas, qui haïſſant & redoutant l'orgueil des Eſpagnols qui le gouvernoient, lui demanderent en pleine Aſſem-

blée des États Généraux des Pays-bas, tenus à Gand, qu'il plût â Sa Majeſté faire retirer les Troupes étrangeres des Provinces; qu'il ne ſe ſervît que de ceux du Pays pour la garde des Places; & qu'il ne mît point d'Étrangers dans le Gouvernement des Pays-bas. Ces demandes ſurprirent & fâcherent fort le Roi qui crut que le Prince d'Orange en étoit le principal inſtigateur: néanmoins diſſimulant ſon déplaiſir, il donna de bonnes eſpérances. En ces Etats de Gand il établit *Marguerite d'Autriche* ſa ſœur naturelle, femme d'*Octavio Farneſe*, Duc de Parme, Gouvernante abſolue des Pays-bas, & fit pluſieurs Chevaliers de la Toiſon d'Or; puis s'embarqua pour s'en rerourner en Eſpagne.

En partant, il laiſſa ordre à la Gouvernante d'établir l'Inquiſition d'Eſpagne aux Pays-bas, & plu-

ſieurs nouveaux Evêques ; ce qui fut cauſe des horribles déſordres que ces nouveautés cauſerent, tant les peuples avoient d'averſion & d'horreur pour le nom d'*Inquiſition*, & pour ces nouveaux Evêques, qu'ils en croyoient être les ſuppôts.

Le Cardinal de Granvelle, *Antoine Perrenot*, premierement Evêque d'Arras, & lors Archevêque de Malines, avoit tout le ſecret du Roi Philippe, & la force du Gouvernement ſous Marguerite Ducheſſe de Parme (1). Il étoit fils de *Nicolas Perrenot* de Beſançon, Sécretaire d'Etat de l'Empereur Charlequint, qui de ſimple Bourgeois l'avoit avancé & enrichi pour le mérite de ſa perſonne. Ce Cardinal, fier & hautain de ſon

(1) Il mandoit au Roi d'Eſpagne que tous les déſordres des Pays-Bas venoient de la modération de la Ducheſſe de Parme.

naturel (1), traitoit fort impérieuſement la Nobleſſe ; il s'en fit haïr ſi terriblement, qu'enfin le Comte d'Egmont, le Prince d'Orange, & le Comte de Horn (2) ne pouvant

---

(1) *Antonio Perenotto*, dit le Cardinal Palavicin, *haveva altezza d'intendimento, ma non meno altezza di cuore : quanto per l'una pari ad ogni vaſto maneggio, tanto per l'altra piu acconcio ad adminiſtrare un Governo diſpotico che civile ; ſi che quando gli tocco di regger provincie aborrenti del uno, & tenaci del altro, ne cagiono la perdita al ſuo Signore.* L. 13 ch. 15.

Antoine Perrenot avoit l'eſprit profond & le cœur haut. L'un le rendoit propre à tous les manéges de la plus vaſte politique ; mais ſa hauteur convenoit mieux dans un Gouvernement deſpotique que dans un Etat purement civil : de maniere que quand il eut à gouverner des Provinces auſſi éloignées des maximes du premier genre d'adminiſtration, qu'attachées à celles de l'autre, il fit toujours du tort à ſon Maître.

(2) Le Comte de Horn avoit un mépris infini pour lui, & s'oppoſa toujours aux plus

plus ſouffrir l'arrogance de ce Miniſtre ſuperbe, écrivirent au Roi Philippe, que s'il ne le retiroit des Pays-bas, il les lui feroit perdre par l'excès de ſon orgueil, & par ſes conſeils violens déteſtés des peuples & de la Nobleſſe (1).

Cette hardieſſe fut regardée comme un crime en Eſpagne, où dès-lors on réſolut de perdre ces trois Seigneurs & tous leurs adhérens : mais on fut encore contraint de diſſimuler, & de rappeller le Cardinal de Granvelle des Pays-bas, où étant arrivé de grands

---

nouveautés que ſon ambition vouloit introduire, ne ſe laſſant point d'écrire à Philippe II. & à ſes Miniſtres, juſqu'à ce qu'on le rappellât.

(1) Cette lettre étoit datée du mois de Mars 1563. Le Roi, ſelon *Bernardin de Mendoce*, y répondit qu'il falloit que quelqu'un des Seigneurs vînt en Eſpagne pour l'informer de ce qui ſe paſſoit, & on tâcha particulierement d'attirer le Comte d'Egmont. *L. I. de ſus Commentarios.*

troubles, on dépêcha en (1567) en Eſpagne le Comte *Jean de Bergues*, Gouverneur de Haynaut & de Cambreſis, & *Florent de Montmorency*, Seigneur de Montigny, (1), Gouverneur de Tournay, Che-

---

(1) Il étoit Frere du Comte de Horn, & il fut décapité au Château de Simancas en Eſpagne, le même jour que ſon Frere le fut à Bruxelles. Etant échapé à Montigny de dire à Philippe II, que ſi Sa Majeſté n'accordoit une Amniſtie générale, la défiance des Grands ſe pourroit tourner en déſeſpoir, cela fut relevé par le Duc d'Albe comme une menace, & il fit croire au Roi qu'il étoit d'intelligence avec les Mécontens.

M. de Thou parle ainſi de la mort de Montigny II. Liv. 47. *Adventu Reginæ decretam Florentis Momorantii Montinii mortem precipitatam fuiſſe plerique crediderunt, quod parenti ipſius per Belgiam tranſiens promiſiſſet, ſe gratiam hanc à ſponſo petituram, ut filius libertati reſtitueretur. Nam antequàm in Hiſpaniam appelleret Regina, Vir varia in carcerem fortuna jactatus; & huc uſque fere per quinquiennium aſſervatus, tan-*

valiers de la Toiſon d'Or, pour informer le Roi de tout ce qui s'étoit paſſé, & pour tâcher de porter ſon eſprit à la douceur : mais ils y laiſſerent l'un & l'autre la vie ; ce qui fut un avertiſſement pour les autres Seigneurs, de ſe tenir ſur leurs gardes.

Le Prince d'Orange grand Politique, auſſi-tôt qu'il ſçut que le

---

dem ſecuri in ipſo carcere percuſſus eſt, ne primo occurſu, qui hilaris eſſe debet, ſponſa à viro triſtem repulſam pati cogeretur. 1570.

Pluſieurs crurent que la mort de Montigny qu'on avoit déjà reſolue fut précipitée par l'arrivée de la Reine (Anne IVe. Femme de Philippe II.) en Eſpagne ; parce que cette Princeſſe en paſſant par la Flandre avoit promis au pere de Montigny de demander au Roi la liberté de ſon fils. Car avant qu'elle fut débarquée en Eſpagne, Montigny, après avoir été gardé près de cinq ans en priſon, fut décapité dans la priſon même, pour ne pas expoſer la Reine au chagrin d'eſſuyer un refus à ſa premiere entrevue avec le Roi.

Roi Philippe, par le conſeil de ſes Miniſtres d'Eſpagne, & par les ſollicitations du Cardinal de Granvelle, indigné d'avoir été chaſſé de Flandre, envoyoit le Duc d'Albe (1) aux Pays-bas, avec une Armée d'Eſpagnols & d'Italiens, jugea bien que c'étoit pour ſe vanger des demandes que lui avoient faites les États de Gand, & du rappel forcé du Cardinal, dont on le diſoit le principal Auteur. Sçachant de plus, qu'on avoit reſolu de faire pluſieurs changemens dans les Provinces, qui attireroient infailliblement de grands déſordres, il pria la Gouvernante de ſupplier le Roi d'agréer qu'il ſe démît de ſes Gouvernemens de Hollande, de Zelande, d'Utrecht, & de Bourgogne ; ce

(1) Le Duc d'Albe régla ſa conduite ſur celle de Granvelle, dont on diſoit qu'il étoit venu pour exécuter les deſſeins & les vengeances.

qui lui fut refuſé. Il fut exhorté ſeulement d'éloigner d'auprès de lui le *Comte Ludovic* ſon frere, ſoupçonné de lui donner des conſeils préjudiciables au repos des Pays-Bas : ce qu'il ne trouva pas juſte, non plus que de faire un nouveau ſerment de fidelité au Roi, ainſi que le firent pluſieurs Grands, d'autant que par ce ſerment on s'obligeoit à exterminer les Hérétiques, & qu'il eût juré la perte de ſa femme qui étoit Luthérienne. De plus, il alléguoit qu'ayant une fois fait ſerment au Roi, il étoit inutile de le réitérer, à moins que de douter de ſa fidélité : en quoi il fut ſuivi d'*Antoine de Lalain*, Comte de Hocſtrate, Gouverneur de Malines, du Comte *de Horn*, de *Philippe de Montmorency*, Amiral des Pays-Bas, de *Henri de Brederode*, Baron de Viane, Vicomte d'Utrecht, deſcendu des Comtes ſouverains de

Hollande, & de quelques autres Seigneurs (1).

L'an 1566. au mois d'Avril, la Gouvernante preſſant au nom du Roi l'établiſſement de l'Inquiſition, & des nouveaux Evêques, près de quatre cens Gentils-hommes s'étant aſſemblés à Bruxelles dans l'Hôtel de *Culembourg* (2), firent une Requête qu'ils oſerent préſenter en Corps à la Gouvernante, l'étant allé trouver dans ſon Palais, ayant à leur tête le *Comte Ludovic de Naſſau*, & le Seigneur *de Brederode*: le lendemain, arriverent les Comtes *de Bergues*, & *de*

(1) Ces Seigneurs s'étant aſſemblés, premierement à Breda, Seigneurie du Prince d'Orange, & puis à Hoochſtrate, convinrent enſemble de ſe révolter contre le Roi d'Eſpagne, s'il ne révoquoit les ordres envoyés à la Gouvernante, d'établir l'Inquiſition dans les Pays-Bas, & ils ſignerent cet accord.

(2) Cet Hôtel leur ſervoit de Bureau.

Culembourg. Cette Requête tendoit à rejetter l'Inquiſition, les nouveaux Evêques, & la publication du Concile de Trente, qu'ils ſoutenoient être préjudiciables au bien des Provinces. Cette hardieſſe lâcha la bride aux Séditieux des Pays-Bas, & leur fit commettre tous les ſacrileges, les impiétés, les briſemens d'Images, les démolitions d'Autels & d'Egliſes repreſentés dans l'Hiſtoire, & qui furent même déteſtés des Hérétiques.

Cette fameuſe Requête préſentée par cette Nobleſſe marchant deux à deux, modeſtement vêtue, & armée de leurs ſeules épées, fut d'abord mépriſée : & le Comte de Barlaimont grand Confident de Madame de Parme, parce qu'il y en avoit pluſieurs dans la Troupe bien moins riches que lui, dit à la Gouvernante par mépris, qu'il ne falloit pas s'en ſou-

cier, & que ce n'étoit qu'une troupe de gueux. Dès-là, ce nom de *Gueux* demeura à ceux de ce Parti, comme celui de Huguenots aux Religionaires de France. Mais cette Nobleſſe confédérée, bien loin de s'offenſer de ce ſobriquet, & ſe l'appliquant, s'habilla toute de drap gris, portant au chapeau de petites écuelles de bois, & des bouteilles de Mendians, & buvoit hautement & publiquement à la ſanté des Gueux, quand ils ſe traitoient les uns les autres.(1)

---

(1) *Che non facciamo* (diſſe uno di loro) *noi tutti una conforme livrea, che denoti nella ſimilitudine de' noſtri colori la conformita etiadio de' noſtri animi? Accettoſſi ſubito la propoſta, e gettata la ſorte per vedere a chi tocaſſe il diviſar la livrea. Venuto a cadere nell' Agamonte, il quale ne' ordino' una concerti cappucci buffoneſchi, che ſi ſogliono portar in capo da gli ſcemi, e da altre ſimili perſone di paſſamento. Preſero queſta livrea ſubito molti altri della Corte. Alteroſſi di cio la Du-*

Ces

Ces Gentils-hommes ligués portoient au col une Médaille d'Or,

---

chesſa, perche niuno metteva in dubbio, che queſto habito non haveſſe illatione à quello del Cardinale, e che cio non ſi faceſſe in ſuo vilipendio. Laſciarono poi i cappucci, e pigliarono per lor impreſa un faſcio di freccie legate inſieme, volendo far credere che cio' ſignificaſſe l'unione loro' nel ſervitio del Rè; ma'generalmente veniva creduto, che tal unione haveſſe per fine la difeſa de' publici privilegi, e di coſpirare unitamente contro il Granvela. Bentivoglio.

(1) Que ne nous faiſons-nous, *dit l'un d'eux*, une ſorte d'uniforme pour marquer par la reſſemblance de la couleur la conformité de nos ſentimens? Ils goûterent ſur le champ la propoſition, & on tira au ſort pour voir à qui tomberoit le choix de la couleur. Il échut à Agamon qui la regla, & qui de plus imagina certains capuchons burleſques que portent ordinairement ſur la tête les Bateleurs & pareils gens dont le métier eſt de divertir les autres. Pluſieurs autres Seigneurs de la Cour prirent auſſitôt cette livrée. La Ducheſſe de Parme fut très-mécontente de la maſcarade; car

où d'un côté étoit l'effigie du Roi, & de l'autre deux mains jointes tenant une beſace, avec ces mots, *Fideles au Roi juſqu'à la beſace.* Même les plus grands Seigneurs, ſur les mandilles de leurs Laquais, firent broder des écuelles, des bouteilles, & des beſaces de Gueux, ſe glorifiant de ce ſurnom, & publiant qu'ils étoient réſolus de dépenſer tout leur bien pour ſoutenir une ſi juſte confédération.

Vers la fin de l'an 1556. le Prin-

---

perſonne ne doutoit que cet habillement ne fût inventé, pour ridiculiſer celui du Cardinal. Dans la ſuite ils abandonnerent les capuchons, & prirent pour deviſe un faiſceau de fléches liées enſemble, voulant exprimer par-là l'union étroite qui étoit entr'eux pour le ſervice du Roi; mais on croyoit généralement que cette union n'avoit d'autre objet que la défenſe des Priviléges & des Droits publics, & de ſe liguer contre Granvelle.

ce d'Orange aſſembla à Dendermonde les Comtes d'Egmont, de Horn, & de Hocſtrate, Ant. de Lalain, & le Comte Ludovic ſon Frere, pour aviſer à leur ſûreté, & au bien des Provinces : la plupart étoient d'avis d'armer, & de s'oppoſer à l'entrée des Eſpagnols aux Pays-Bas, & au deſſein trop viſible qu'on avoit de les perdre (1), ce que le Prince d'Orange prouvoit par des Lettres interceptées qu'écrivoit l'Ambaſſadeur d'Eſpagne reſident à Paris. Mais

(1) Si l'on eût fermé l'entrée de la Flandre aux Eſpagnols, le Duc d'Albe n'auroit pas violé la paix que la Ducheſſe de Parme avoit donnée ; il n'auroit pas verſé le ſang de 18000 hommes exécutés par le boureau ; les Comtes d'Egmond & de Horn auroient pu avec leur crédit conſerver les Pays-Bas au Roi d'Eſpagne, au lieu que leur mort les diviſa, & ſervit de prétexte à la révolte du Prince d'Orange & des Hollandois.

le Comte d'Egmont qui étoit Gouverneur de Flandre & d'Artois, & qui avoit grande autorité ſur les gens de guerre, n'y voulut point entendre, & remontra à l'Aſſemblée qu'il falloit ſe confier en la clémence & douceur du Roi. Ayant repeté la même choſe une autrefois à Villebrok dans une autre Aſſemblée qui s'y fit, le Prince d'Orange lui repartit que cette clémence du Roi le perdroit ; qu'il ſeroit le Pont ſur lequel les Eſpagnols entreroient aux Pays-Bas, & qu'y étant entrés ils romproient le Pont. Après cela le Prince lui dit que, puiſqu'il avoit ſi peu de ſoin de ſon ſalut, qu'il vouloit pourvoir au ſien, & ſe retirer en Allemagne : à quoi le Comte repartit, *Adieu donc, Prince ſans Terre* ; & le Prince lui repliqua *Adieu auſſi, Comte ſans Téte* : en quoi il ne fut que trop bon Prophete.

L'an 1568 le 10 de Fevrier, l'Office de l'Inquiſition d'Eſpagne déclara Criminels de Leze-Majeſté tous ceux qui n'avoient pas réſiſté aux Hérétiques des Pays-bas : ce qui étoit condamner toute la Nobleſſe, dont le Conſeil d'Eſpagne ſe vouloit défaire, particulierement les Grands, les Gouverneurs des Provinces, & ceux qui avoient préſenté la Requête contre l'inquiſition. Le Roy par un Arrêt du même jour confirma la déclaration du Tribunal.

Enſuite, il envoya le Duc d'Albe aux Pays-bas, avec une Armée de vieux Soldats Eſpagnols & Italiens, pour ſucceder à Marguerite Ducheſſe de Parme, au Gouvernement de ces Provinces. Il paſſa d'Eſpagne en Italie, où ayant aſſemblé ſes forces, il arriva dans le Luxembourg par la Savoye, par le Comté de Bourgogne, & par la

Lorraine, & traverſa tous ces Pays-là, ſans la moindre plainte des peuples dans une ſi longue marche, tant ce Duc étoit exact & ſevere obſervateur de la Diſcipline militaire.

Le Prince d'Orange, avant que le Duc d'Albe arrivât, ſe retira en Allemagne dans le Comté de Naſſau, publiant que ſous le prétexte de l'Inquiſition & autres choſes extraordinaires contraires aux privileges & aux libertés des Pays bas, les Eſpagnols les vouloient forcer à ſe révolter, pour avoir lieu de les aſſujettir, & le droit ſpécieux de vivre en ces Provinces comme en des Pays de Conquête, & de les gouverner deſpotiquement, ainſi que des Nations rebelles & vaincuës, de la maniére qu'ils gouvernoient les Indes, Naples, Sicile, Sardaigne, & Milan. De fait le procédé cruel du Duc

d'*Albe* (1) perſuada ce que diſoit le Prince, non ſeulement aux peuples des Pays-bas, mais à tous les Princes voiſins, qui n'approuvoient pas un traitement ſi injuſte & ſi rigoureux, & particuliérement à l'Empereur Maximilien, Prince d'un naturel très-débonnaire.

Dabord le Duc établit un Conſeil ſouverain de douze Juges, dont il ſe fit le Chef. (2) Ex-

(1) Le Duc d'Albe avoit pour maxime, comme Tarquin, qu'il falloit couper les têtes des pavots de hauteur exceſſive. Si quelqu'un des Grands échapoit à la preuve du crime d'héréſie, il lui imputoit le crime d'Etat qui rencontre toûjours des Commiſſaires incapables de ſe laiſſer convaincre de l'innocence des Accuſés.

(2) C'étoient Adrien Nicolaï, Chancelier de Gueldre, Jaques Martenſen, Préſident du Conſeil de Flandre, Pierre Artet, Préſident du Conſeil d'Artois, le Docteur Louis Del Rio, Jaques de Blaſere, Conſeiller de Malines.

cepté les ſieurs de *Barlaymont* & de *Noircarme*, Gentils-hommes qualifiés, qui en étoient, le reſte étoit compoſé de gens de Robe de petite naiſſance, & de peu de mérite. Le principal étoit un Eſpagnol nommé *Jean Vargas*, ſi connu par ſa cruauté, que les Eſpagnols diſoient ordinairement que pour couper le mal gangrené des Pays-bas, on avoit beſoin d'un couteau auſſi tranchant que celui de Vargas (1). Il y avoit auſſi un Flamand nommé Heſſels, qui dormoit toûjours en jugeant les Criminels; & quand on l'éveilloit pour dire ſon avis, il diſoit tout endormi, en ſe frottant les yeux, *ad patibulum*, *ad patibulum*, au gibet, au gibet: comme *Guillaume Guerin* Avocat Général du Parlement de Provence, qui diſoit, quand on lui amenoit quel-

(1) Il étoit du Conſeil Souverain d'Italie à Madrid.

qu'un de Merindol, ſoupçonné d'héréſie, *Tolle, Tolle, crucifige*, à l'imitation des Juifs. *Heſſels* dans la révolution des temps fut pendu à un Arbre, ſans aucune forme de procès, par *Imbiſe*, & *Rihove*, lors Gouverneurs du Peuple de Gand, qu'il avoit ſouvent menacés *par ſa barbe griſe*, de faire pendre.

Les Sentences n'étoient ſouvent données que par deux ou trois Juges de ce Conſeil; comme le Jugement contre le Bourguemeſtre *Stra-le* d'Anvers ne fut ſigné que par *Vargas*, & par deux autres Eſpagnols (1).

Ce Conſeil fut nommé par le

(1) *Strale* qui avoit été un des principaux Artiſans de la Ligue des Seigneurs, fut exécuté à Wilvorde à deux lieues de Bruxelles, & Caſſembrot, Secretaire du Comte d'Egmont, fut tiré vif à quatre Chevaux à Bruxelles.

Duc d'Albe *le Conſeil des Troubles* (1), & par ſes Ennemis *le Conſeil de Sang*. Par ce Conſeil qui étoit Souverain en premier & dernier Reſſort, le *Duc d'Albe* ôta tout pouvoir aux autres Conſeils des Pays-bas, dont les Sujets furent privés de toutes appellations ſans excepter perſonne, non pas même les Chevaliers de la Toiſon d'Or, (qui par les Statuts de l'Ordre ne pouvoient être jugés que par leurs Confreres, en préſence du Roy), ce qui étoit contre tous les Priviléges : avec défenſes aux Juges du Pays, de prendre connoiſſance des derniers troubles : même tous les Conſeils des Provinces devoient répondre devant ce Tribunal. Un Bourgeois riche condamné, ayant les mains liées derrière le dos, étoit attaché à la queuë d'un cheval, & traîné impitoyablement au lieu deſtiné pour ſon Supplice.

(1) El Conſejo de las alteraciones.

Le premier & le ſecond jour de Juin de l'an 1568. il ſe fit une horrible Exécution à Bruxelles de dix-huit Seigneurs & Gentilshommes, entr'autres des deux Barons *de Battembourg*, freres de *Jean de Montigny*, *Seigneur de Villiers*, & du Seigneur *d'Huy* Bâtard des Comtes de Namur, qui furent exécutés pendant un horrible chamade de Tambours, afin qu'on ne les entendît pas parler en mourant, & que le peuple ne fût point ému à compaſſion, les entendant ſe plaindre des injuſtices qu'on exerçoit contre eux.

Le 5. de Juin ſuivant, furent auſſi publiquement exécutés à Bruxelles, les Comtes d'Egmont & de Horn, la grande Place ayant été remplie pour le ſoûtien de cette Exécution, de pluſieurs Régimens d'Eſpagnols naturels (1). On peut

(1) M. de Toré ayant été envoyé de

dire que leur mort a causé la perte des Pays-bas à l'Espagne, tant ces Seigneurs étoient aimés & estimés. Car le premier avoit gagné les Batailles de S. Quentin, & de Gravelines: aussi le Ministre de France résident à Bruxelles, qui en vit l'Exécution, manda à la Cour, qu'il avoit vu tomber cette tête qui avoit fait deux fois trembler le Royaume.

De tous les grands Seigneurs de Flandres, le Cardinal de Granvelle n'avoit jamais craint que le Prince d'Orange: tous les autres n'étant point capables de former & de soûtenir un Parti. Aussi ce Cardinal étant à Rome, où la nouvelle vint

---

la part du Roi à l'Amiral de Chastillon pour l'attirer en Cour. ce Seigneur lui répondit, *qu'il n'y avoit point de Comte d'Egmond en France* Toutefois il ne laissa pas de venir à la Cour après la Paix de 1570. Tant il est vrai que nous ne pouvons éviter notre heure, quand elle est venue. *Et. Pasquier.*

en gros, que le Duc d'Albe avoit arrêté les principaux des Principaux des Pays-bas, demanda ſi le *Taciturne* étoit pris (c'étoit le nom qu'il avoit donné au Prince d'Orange) ; mais quand on lui eut dit que non, il dit que le Duc n'avoit rien pris.

Le Prince Guillaume qui s'étoit mis en ſûreté, fut ſommé de comparoître devant le Conſeil Souverain, qui le condamna pour n'avoir pas obéï : ce qu'il refuſa de faire, & en appella aux Etats de Brabant ſes Juges naturels, & au Roi même, vû qu'étant Chevalier de la Toiſon d'Or, il ne pouvoit être jugé par des Juges ſubdélégués, ſuſpects, & ſes ennemis déclarés ; mais par Sa Majeſté même, aſſiſté de ſes confreres les Chevaliers.

Ce fut ce qu'il repréſenta amplement par des écrits publics à l'Empereur Maximilien, & à tous les Princes d'Allemagne, qui ap-

prouverent ſes raiſons, & déſapprouverent la violence du Conſeil d'Eſpagne, qui s'étendit juſqu'à faire prendre ſon Fils aîné *Philippe Guillaume Comte de Buren*, qui fut arrêté dans le College de Louvain, à l'âge de treize ans, contre les Privileges de l'Univerſité, & du Pays de Brabant, & enſuite mené priſonnier en Eſpagne.

Ces traitemens rigoureux firent réſoudre le Prince *à paſſer le Rubicon*, c'eſt-à-dire à tout riſquer, comme fit Ceſar; & de tâcher de tirer raiſon de ces injuſtices par la voye des Armes. Ainſi ayant levé une Armée en Allemagne, il la fit entrer en Friſe, ſous le commandement de ſon frere *le Comte Ludovic de Naſſau*, qui d'abord eut un commencement fort heureux, ayant défait entierement *Jean de Ligny, Comte d'Aremberg*, Gouverneur de la Province, Capitai-

ne renommé (1), qui l'année précédente avoit mené en France au Roi Charles neuviéme ; un ſecours conſidérable contre les Huguenots, qui avoient eu la hardieſſe de l'aſſiéger dans Paris, après avoir failli de le ſurprendre à Meaux. Ce Comte d'Aremberg mourut ſur la place ; mais on aſſure qu'il vengea ſa mort par celle du *Comte Adolphe de Naſſau*, frere de *Guillaume Prince d'Orange*, & du *Comte Lu-*

(1) Aremberg accuſé par les Eſpagnols d'intelligence avec les Rebelles, & menacé d'aller au combat ſans lui, s'il ne les y menoit, ne put tenir contre ces reproches, & par une foibleſſe qui ne peut jamais arriver qu'à un brave homme, mena ces mutins au combat : dequoi ils ſe repentirent bientôt. Car engagés en des marais où il étoit impoſſible d'avancer, ils furent tués preſque tous à coups de mouſquet, & le Comte le fut auſſi après avoir tué le Comte Adolphe d'un coup de lance. *Hiſt. du Duc d'Albe. Liv. 9.*

dovic, qui ſe vit maître du champ de bataille, du bagage & de l'artillerie de l'Armée d'Eſpagne.

Le *Comte Ludovic* ne jouit pas longtems du plaiſir de ſa victoire; car le Duc d'Albe lui étant auſſi-tôt tombé ſur les bras, dans le même pays de Friſe, avec des troupes aguerries, & pendant que ſes Allemans le preſſoient tumultuairement de leur payer ce qui leur étoit dû de leurs montres, au lieu de ſonger à ſe défendre d'un ſi redoutable ennemi, ils furent totalement défaits (1), & la plûpart noyés dans la riviére d'*Ems* (2) qu'ils avoient à dos. Le Comte Ludovic ayant eu grande peine à ſauver ſa vie, qu'il eût aſſûrément perdue, s'il n'eût rencontré un petit Bateau, à l'aide duquel il tra-

(1) A la bataille de Gemmingen.

(2) Amaſis.

verſa

verſa cette riviére qui eſt fort large à ſon embouchure dans l'Océan, laiſſant tout ſon bagage & toute ſon artillerie au pouvoir des Eſpagnols.

Le Prince d'Orange, d'un courage ferme & conſtant dans l'adverſité, ſans s'étonner de cette diſgrace, leve une autre armée de vingt-quatre-mille Allemans, tant Cavalerie qu'Infanterie, à laquelle ſe joignit un corps de quatre mille François, commandés par François de Hangeſt, Seigneur de Genlis (1). Mais l'an 1569, avant que d'entrer aux Pays-bas, il publie un manifeſte, par lequel il expoſe les raiſons qu'il a de prendre les ar-

(1) C'eſt ce Genlis qui ſe diſoit Vicaire de la Nouvelle Religion, qui brûla l'Abbé & l'Egliſe de Saint-Hubert ſans pouvoir, à ce qu'on pretend, jamais brûler ſes os. En punition de quoi Dieu permit qu'il mourût enragé.

mes, réfute les crimes qu'on lui impoſe, & recuſe le Conſeil ſanguinaire, particuliérement le Duc d'Albe, qui prétendoit être ſon Juge. Il avoue avoir quitté l'Egliſe Romaine pour ſuivre une Religion, qu'il diſoit plus conforme à l'Ecriture ſainte. Il déclare ne ſe porter à la guerre que par néceſſité pour le ſalut de ſon pays, & pour le délivrer de l'eſclavage qu'on lui prépare, y étant obligé comme un des Grands des Pays-bas; qu'il eſpere que le Roi Philippe, dont les bonnes inclinations ſont obſédées par le mauvais conſeil des Eſpagnols, conſidérera mieux un jour la fidélité des Provinces, & le ſerment qu'il a fait publiquement d'en conſerver les Priviléges, ſoûtenant que les Loix du Duché de Brabant diſpenſent les ſujets de rendre à l'erreur du Prince l'obéiſſance qu'ils ne doivent qu'à ſes ordres légitimes, qui

doivent être conformes aux coutumes du pays. Il ajoûtoit que les Brabançons n'ont jamais admis aucun Prince dans la poſſeſſion du Gouvernement, ſans avoir arrêté avec lui, que lorſqu'il violera les Loix du Duché, les ſujets demeureront libres du lien d'obéiſſance qu'ils lui avoient jurée, juſqu'à ce que les injures ayent été réparées.

Après cela, le Prince ayant paſſé le Rhin, paſſa auſſi heureuſement la Meuſe entre Maſtreicht & Ruremonde; quoique le Duc d'Albe fût de l'autre côté de la riviére pour lui en empêcher le paſſage; car il fit paſſer ſon Infanterie à gué, la Cavalerie qui étoit au-deſſus ſoûtenant la force de l'eau, comme l'avoit pratiqué Céſar pour paſſer la riviére de *Segre* (1) près de *Lerida* en Catalogne. Ce

(1) Sicoris, Ilerda.

paſſage ne pût d'abord être crû par le Duc d'Albe, qui demanda au Comte de Barlaymont qui lui en portoit la premiere nouvelle, s'il croyoit que l'armée du Prince d'Orange fût compoſée d'oiſeaux.

Voilà donc le Prince d'Orange en Brabant; mais le Duc qui ne vouloit pas riſquer les Pays-bas au hazard d'une bataille, contre un ennemi frais & plus fort que lui, ayant bien muni toutes les Places, & ſe tenant couvert de riviéres, & dans des poſtes avantageux, ſe moqua du Prince qui lui préſentoit tous les jours la bataille. Car le Prince d'Orange fit vingt-neuf divers campemens, ſans pouvoir l'attirer au combat, n'étant reçu en aucune Ville, contre ſon eſpérance, preſſé de plus par la faim dans un ſi petit pays, incapable de nourrir plus long-tems une ſi groſſe armée que la ſienne, & par la mutinerie de ſes troupes, qui à

toute heure demandoient le payement de leurs montres ; en l'une deſquelles il y eut des Officiers tués en ſa préſence, & il l'eût été lui-même, ſi une balle de piſtolet n'eût heureuſement rencontré le pommeau de ſon épée.

Il ſe vit donc forcé de licentier ſon armée, qui ne voulut pas le ſuivre en France pour ſecourir les Huguenots, la plûpart des Chefs lui ayant dit qu'ils n'avoient promis que de ſervir contre les Eſpagnols, & non contre les François. Il la paya en partie du peu d'argent comptant qu'il avoit, de ſa vaiſſelle d'argent, & de ce qu'il put tirer de la vente de ſon Artillerie & de ſon Bagage : engageant aux principaux Chefs ſa Principauté d'Orange, & ſes autres Seigneuries pour l'aſſûrance de ce qu'il leur devoit.

Ici on ne peut aſſez admirer la prudence extraordinaire, & la fer-

meté admirable du *Duc d'Albe*, qui trouva un rare moyen de vaincre ſon ennemi en ne le combattant point, au lieu que les autres victoires ne s'acquiérent que par des combats ſanglans & hazardeux.

Car il dit en jurant à ceux qui le preſſoient d'aller à l'ennemi, de la part de ſon fils aîné *Fréderic de Tolède*, & de *Chiappin Vitelli*, *Marquis de Cetone*, Maréchal de Camp de ſon armée (1), que c'étoit une choſe étrange qu'on ne vouloit pas lui laiſſer conduire cette guerre à ſa fantaiſie; & que quiconque lui parleroit encore de combattre ne s'en retourneroit pas vivant d'auprès de lui.

---

(1) Allez dire à mon Fils qu'il n'engage point un pere vieilli dans le metier, à une entrepriſe de jeune Temeraire: & qu'il ne me faſſe pas preſſer davantage de marcher aux Ennemis: car j'enverrois au ſupplice celui qui m'en porteroit la parole. *Hiſt. du Duc d'Albe.*

Ce Marquis Vitelli étoit un brave Capitaine, qui avoit ſi bien ſervi Côme Grand Duc de Toſcane dans ſes guerres, que le Roi Philippe le demanda pour conduire ſon armée, ſous le Duc d'Albe. Il rendit de grands ſervices en Flandre, & mourut du tems du Commandeur de Requeſens, ſucceſſeur du Duc d'Albe au Gouvernement des Pays-bas. C'étoit un homme ſi prodigieuſement gros & gras, qu'il falloit qu'il ſe fît bander le ventre pour pouvoir marcher; & comme il étoit gros mangeur, & tenu pour Athéiſte, les *Gueux* après ſa mort lui firent cet Epitaphe.

O Deus omnipotens, craſſi miſerere VITELLI,
Quem mors præveniens non ſinit eſſe Bovem.
Corpus in Italia eſt, tenet inteſtina Brabantus;
Aſt animam nemo: cur? quia non habuit.

Le licentiement de l'armée du Prince d'Orange ſe fit au voiſinage de Strasbourg, où il étoit venu des Pays-bas par les frontiéres de Picardie & de Champagne, & par la Lorraine.

Entre le Queſnoy & Cambray, le Prince défit entiérement dix-huit Compagnies de gens de pied, & trois cens chevaux, & fit preſque tous les Chefs priſonniers, *Dom Ruſille Henriques*, fils du Duc d'Albe, étant demeuré mort ſur la place ainſi que pluſieurs autres; ce qui conſola un peu le Prince de l'échec qu'il avoit reçu en Brabant, où le *Comte de Hocſtrate* reçut une bleſſure dont il mourut peu après, fort regretté du Prince d'Orange, pour ſa valeur & pour ſa conſtance inviolable à ſuivre ſon parti (1).

(1) Il abjura l'héréſie avant que de mourir.

Dans

Dans ce même combat, fut fait priſonnier *Philippe de Morbais Seigneur de Louverval*, qui fut enſuite décapité à Bruxelles.

Le Prince, de toute cette grande armée, ſe réſerva ſeulement douze cens chevaux ; & avec ſes deux freres les Comtes *Ludovic & Henri*, il ſe joignit au Prince Palatin *Wolfgang*, *Duc des deux Ponts*, qu'il trouva prêt d'entrer en France avec une armée au ſecours des Huguenots. Ainſi le Prince d'Orange ſe trouva à la priſe de la *Charité-ſur-Loire* qui fut très-heureuſe pour ce parti-là : car ſi les Allemans ne ſe fuſſent ſaiſi d'un paſſage ſur la riviére, ils n'euſſent jamais pû joindre l'Amiral. Enſuite le même Prince ſe rencontra au combat de la *Rochelabeille*, & d'Avila remarque qu'en cette occaſion le Prince d'Orange commandoit le corps de bataille de l'armée Huguenote avec le *Comte de la Roche-*

foucaut, & que le *Comte Ludovic de Naſſau* ſon frere ſe ſignala fort à l'Avant-garde contre *Philippe Strozzi*, Colonel de l'Infanterie Françoiſe qui demeura priſonnier des Huguenots, pour s'être trop avancé. Le même Auteur aſſûre auſſi que ce fut en ce lieu de la Rochelabeille, que le Roi de Navarre, depuis Henri le Grand, commença de donner des marques de ce courage qu'il fit paroître depuis en tant d'occaſions périlleuſes. Enſuite, le Prince d'Orange fut au Siége de Poitiers, qui fut malheureux & funeſte aux Huguenots: car, après y avoir ruiné leur armée, il fallut le lever pour ſecourir Châtelleraut. Enfin du campement de Foye-la-Vineuſe près de Richelieu, il partit déguiſé en payſan, lui quatriéme; & après avoir traverſé la Touraine & le Berry, il gagna à grande peine la Charité, & puis Mont-Belliard avec très-grand

péril, d'où il ſe retira dans le Comté de Naſſau, pour y préparer un nouvel armement. Son frere le *Comte Ludovic* ſe trouva peu après à la défaite de Montconcour, d'où il ſe ſauva en compagnie de l'Amiral de Châtillon, avec une partie de la Cavalerie Huguenote.

Ce fut cette année-là que l'Amiral conſeilla au Prince d'Orange de donner des commiſſions par mer à quantité de perſonnes de qualité, fugitifs des Pays-bas, pour la perſécution du Duc d'Albe, qui après avoir fait mourir une infinité de perſonnes par les mains du bourreau, voulut faire payer à tout le monde le dixiéme denier de la vente des biens-meubles, le vingtiéme des immeubles, & le centiéme denier de ce que chacun poſſédoit; cet Amiral aſſûrant le Prince, que s'il pouvoit mettre le pied en Hollande, ou en Zélande, pays forts de ſituation, il ſeroit

difficile de l'en tirer, étant aimé des Peuples qui ne lui manqueroient pas au beſoin.

Le principal d'entre ces fugitifs étoit *Guillaume*, de la Maiſon des Comtes de la Mark *Seigneur de Lumay*. Lui & ſes Aſſociés furent appellés les *Gueux Marins*, pour les diſtinguer des autres *Gueux de Terre*. Ce conſeil de l'Amiral fut très-ſalutaire au Prince d'Orange, & fut une eſpece de Prophétie de ſon établiſſement dans ces Provinces-là. Par ce moyen il s'empara de toute la Hollande & de la Zelande, & fut auſſi heureux & victorieux ſur la mer, qu'il avoit été malheureux ſur la terre; car on a remarqué qu'en dix ans de guerre continuelle, les Eſpagnols furent toujours battus par les Hollandois ſur la mer.

L'an 1570. la Paix étant faite avec les Huguenots, la Cour de France, pour les endormir &

les mieux attrapper, fit ſemblant de les vouloir employer contre les Pays-bas, ſous la conduite du *Duc d'Alençon*, de *l'Amiral de Colligny*, & du *Comte Ludovic de Naſſau*. Elle feignit d'être mécontente du Roi Philippe II. qu'on aſſuroit avoir empoiſonné Madame *Iſabelle de France* ſa femme, dont on publioit qu'on vouloit vanger la mort, ainſi que celle de pluſieurs François maſſacrés par les Eſpagnols dans la Floride. On promit au *Prince d'Orange* par le moyen de ſon frere le *Comte Ludovic*, qu'on accabloit d'honneur & de careſſes en France, un ſecours conſiderable d'hommes & d'argent; qu'on lui laiſſeroit la Hollande, la Zelande, Utrecht, & la Friſe en ſouveraineté, & qu'on joindroit au Royaume les autres Provinces des Pays-bas.

Le Prince d'Orange, ſur ces belles apparences & eſperances qui ſe trouverent fauſſes, refuſa un Trai-

té fort avantageux & fort ſûr, que l'Empereur lui offroit de la part du Roi d'Eſpagne, & fit attaquer le Pays de Gueldres & d'Overiſſel par ſon Beau-frere *Guillaume Comte de Bergues*, qui s'empara de Zutphen, & de pluſieurs autres Places. *Le Comte Ludovic* devoit faire un effort conſiderable du côté du Haynaut, où il ſurprit la Ville de Mons Capitale de la Province : ce qui empêcha le *Duc d'Albe* de reprendre les Villes de Hollande & de Zelande, nouvellement déclarées contre lui, comme il le pouvoit facilement, étant lors dénuées de forces & de moyens pour ſe défendre. Rien ne fâcha tant le *Duc d'Albe*, que cette priſe de Mons, qu'il réſolut de reprendre à quelque prix que ce fût, abandonnant le reſte : ce qui donna lieu à ces Villes ſoulevées de reſpirer, & de ſe fortifier à loiſir d'hommes & de munitions.

Le Siege de Mons fut fort difficile & fort long, par la grande réſiſtance que fit le *Comte Ludovic* aſſiſté de M. *de la Noüe Bras de fer*, & de beaucoup de Nobleſſe Françoiſe : il y fut tiré par les Eſpagnols plus de vingt mille coups de canon.

Cependant le *Prince d'Orange* qui s'étoit retiré en Allemagne, y levoit une plus puiſſante Armée que la premiere, pour entrer dans le Brabant, où les cruautés & les exactions du Duc d'Albe lui faiſoient eſperer plus de ſuccès qu'à ſon premier voyage. Le payement de cette Armée étoit principalement fondé ſur les promeſſes de la Cour de France. Ainſi le Comte s'imaginoit avec raiſon que les forces d'Eſpagne ne ſeroient pas capables de défendre les Pays-bas attaqués par tant d'endroits du côté de la Terre, cependant que du côté de la mer ils étoient tourmentés par le *Comte de la Mark*, par *Saunoy*,

Trelon, *Louis de Blois*, les freres *Boiſot*, & par *Bertel Entens* ſes Lieutenans en Hollande & en Zelande, où ils avoient eu de grands ſuccès, comme nous le dirons bientôt.

Les Pays-bas ne furent jamais en ſi grand péril d'être perdus pour l'Eſpagne, que dans cette conjoncture : les eſpérances du Prince n'étoient pas vaines, & il y avoit toute apparence que les Eſpagnols en ſeroient chaſſés pour toûjours, ſi la France ne lui eût pas manqué.

Ainſi ce grand Homme qui avoit tant de cordes à ſon Arc, partit d'Allemagne avec une grande Puiſſance, pour rentrer dans les Pays-bas, où il trouva les Peuples déſeſpérés par la tyrannie du Duc d'Albe, & diſpoſés à le recevoir. Dabord il fut reçû dans Ruremonde, où il fit paſſer ſon armée ſur le Pont, & entra dans le Brabant. Louvain lui donna une ſomme d'ar-

gent, & Malines lui ouvrit ſes portes : ce qui coûta enſuite bien cher à cette pauvre Ville (1). Le *Duc d'Albe* étoit abſent, occupé au Siége de Mons qu'il vouloit reprendre : & le Prince avoit deſſein de lui en faire lever le Siége, tant pour ſauver une Place ſi importante, que pour délivrer ſon frere *Ludovic* du péril où il étoit. Mais Mr. *de Genlis* qui marchoit du côté de la France au ſecours de la Place avec ſix ou ſept mille hommes, tant Cavalerie qu'Infanterie, fut pris (2) & défait par *Frederic de Tolède* qui étoit allé au-devant de lui, ayant été averti en ſecret de ſa marche, & de l'état de ſes troupes par la Cour de France. Le Prince ayant tenté inutilement la levée du Siége de Mons, parce que le *Duc d'Albe*

(1) Elle fut miſe au pillage après que le Duc d'Albe eut repris Mons. 52.

(2) Il fut mis dans le Château d'Anvers où il mourut.

s'étoit trop puiſſamment retranché, pour pouvoir être forcé dans ſes Lignes, & d'autre côté, ayant appris en même tems par de fréquentes décharges d'Artillerie & d'autres ſignes de réjouiſſance dans le camp du *Duc d'Albe*, le Maſſacre de la S. Barthelemy, où *l'Amiral de Châtillon* & ſes principaux amis avoient été tués; voyant d'ailleurs qu'il n'y avoit plus rien à eſpérer du côté de la France, & qu'au contraire, il devoit tout craindre d'un ſi puiſſant Royaume, qui s'étoit déclaré ennemi de ſa Religion, & de ſon Parti, il conſeilla à ſon frere le *Comte de Ludovic* de faire une compoſition honorable qui lui fut accordée, & lui ſe retira vers le Rhin à petites journées. Dans cette retraite il ſe vid prêt à perir, tant par les ſieus que par les ennemis: car les Chef des Allemands parlerent de l'arrêter peur aſſurer le payement de leurs montres,

ayant promis de les payer ſi tôt qu'ils ſeroient dans le Hainault, où il eſpéroit toucher de l'argent de Erance. Mais ce Prince éloquent & perſuaſſif leur ayant fait voir qu'il n'y avoit point de ſa faute, ils s'appaiſerent, & ſe contenterent de promeſſes & du peu d'argent comptant qu'il avoit.

D'autre côté, il courut riſque de la vie près de Malines. Huit cens Chevaux Eſpagnols qui avoient des gens d'élite en croupe étant entrés la nuit dans ſon Camp, & ayant pénétré juſqu'à ſa Tente, l'auroient tué endormi ſans une petite chienne qui couchoit dans ſon lit : laquelle au bruit de l'allarme le reveilla, lui grattant le viſage de ſes pattes, tant il dormoit profondement. Les Attaquans ayant été la plûpart défaits, il marcha droit vers le Rhin, où il congédia ſon Armée à Orſoy, & ſe retira par Oweriſſel à Utrecht, & de là

en Hollande & en Zelande, qui, à l'exception d'Amſterdam & de Middelbourg, s'étoient déclarés pour lui de la maniere qu'on va voir.

Comme le *Prince d'Orange*, étoit errant de Province en Province, & fugitif en France & en Allemagne, *Guillaume de la Mark* Seigneur de Lumay, *Saunoy*, *Trelon*, les *Boiſſot*, *Entens*, & autres qui agiſſoient ſous les ordres du Prince, après avoir longtems & heureuſement piraté, enfin à la ſollicition du *Duc d'Albe*, n'ayant plus de retraite dans les Ports d'Angleterre que la Reine Elizabeth leur refuſa, de peur de s'attirer les Epagnols ſur les bras : & le Comte de la Marck, avec les autres ci-deſſus nommés, cherchant à ſe ſaiſir de quelque Port en Nort-Hollande, ou en Friſe, le vent contraite les obligea avec trente Vaiſſeaux tant grands que petits qu'ils avoient, de

ſe mettre à l'abri de l'Iſle de Vorn en Hollande, où eſt la Ville de la *Brille* (1), qu'ilsſurprirent ; l'ayant trouvée heureuſement ſans Garniſon, parce qu'on l'avoit envoyée pour punir Utrecht qui refuſoit de payer le dixiéme denier.

Ce *Comte de la Mark*, étoit un homme cruel & téméraire. Il avoit juré de ne ſe faire jamais les cheveux ni la barbe, qu'il n'eût vangé la mort des Comtes *d'Egmont* & *de Horn*. Quand il eut ſurpris la *Brille*, qui veut dire *Lunettes* en Flamand, il ſe fit peindre dans un grand tableau avec le Duc *d'Albe*, auquel il mettoit des lunettes ſur le nés par derriere pour ſe mocquer de lui,

(1) C'eſt l'un des meilleurs Ports de Hollande, & l'une de ſes clefs. La priſe de cette Ville au mois d'Avril 1572 fut cauſe que le Duc d'Albe, qui ſe préparoit à retourner en Eſpagne, reſta encore un an & demi dans les Pays Bas.

étant un terme de mépris en Hollande, pour dire qu'on manque de lumiére.

Il fit auſſi mettre dans ſes Drapeaux dix piéces de monnoie, en haine de l'Impôt du dixiéme denier, que le *Duc d'Albe* vouloit établir, afin de le rendre odieux.

Le Comte de Boſſu, lors Gouverneur de Hollande pour les Eſpagnols, voulut chaſſer ces *gueux marins* de la Brille, mais inutilement. A l'exemple de la Brille, pluſieurs Villes de la Hollande, ſçavoir, *Horn*, *Alkmar*, *Edam*, *Goude*, *Oudevater*, *Leyden*, *Gorcum*, *Harlem*, & toutes celles de Zelande, excepté *Middelbourg*, abandonnerent le *Duc d'Albe*, & ſe déclarerent pour le *Prince d'Orange*. *Fleſſingue*, Ville & Port conſidérable de Zelande, ſuivit, une des premieres l'exemple de *la Brille*, par le moyen du Curé, qui, le jour de Pâques, en célébrant la Meſſe,

exhorta le peuple à ſe mettre en liberté. Ce vent de ſédition ayant ému tout le monde, on prit auſſitôt les armes, & l'on fit ſortir la garniſon Eſpagnole hors de la Place : néanmoins on arrêta *Alvarez Pacheco*, Eſpagnol, parent du *Duc d'Albe*, qui veilloit aux travaux d'une Citadelle qu'on faiſoit bâtir, & il fut auſſitôt pendu par l'ordre de *Trelon*, qui vouloit venger par cette mort celle de ſon Frere que le *Duc d'Albe* avoit fait décapiter à Bruxelles quatre ans auparavant. Ce *Pacheco* eut beau repréſenter qu'il étoit Gentilhomme & prier qu'on lui tranchât la tête, tout cela fut iuutile ; & il fut étranglé publiquement à un gibet.

Au ſujet de ce *Pacheco*, je ne puis aſſez admirer la diverſité d'opinions que j'ai remarquées dans les Hiſtoriens les plus renommés qui ont écrit des affaires des pays-Bas. Grotius dit qu'il étoit Sa-

voyard, bien que *Bentivoglio*, *Strada*, *Meurſius*, & *Emanuel de Metteren* conviennent qu'il étoit Eſpagnol. Le *Cardinal Bentivoglio* dit qu'il eut la tête tranchée (1), & les autres écrivent qu'il fut pendu. D'un autre côté *Meurſius* nomme ce ſuplicié parent du *Duc d'Albe*, *Paciotti*, bien que tous les autres l'appellent *Pacheco*, confondant ce *Pacheco*, avec *François Paciotti d'Urbin*, (2) *Comte de Monteſabro*, ſi excellent dans les fortifications & dans les machines de Guerre, qu'ayant fait bâtir la Citadelle d'Anvers, ſon nom fut donné à l'un des cinq Baſtions de la Fortereſſe par ordre du *Duc d'Aibe*, afin que le nom de ce

(1) Bernardin de Mendoza le dit auſſi, & qu'ils la mirent ſur les murailles Liv. 5. de ſes Memoires.

(2) Tué au Siége de Calais en 1596. Coloma. Liv. 9. des Guerres de Flandre.

Grand

Grand Homme ſe conſervât perpetuellement. Les quatre autres Baſtions furent nommés *le Duc*, *Ferdinand*, *Tolede & Albe*, des divers noms de ce Duc, ſans en nommer aucun du nom du Roi Philippe, ſon Maître. Enfin pour revenir à ce *Pacheco*, *Emanuel de Metteren*, quoiqu'Hiſtorien fort exact, le nomme *Pierre Pacheco*, bien que *Famiano Strada*, mieux inſtruit, l'appelle *Alvarez*. Cequi fait voir que les plus Grands Hommes ſont ſujets à ſe tromper.

Ces *gueux Marins*, pour repouſſer par la cruauté, celle que le *Duc d'Albe* exerçoit contr'eux, pendoient ſans exception tous ceux qu'ils prenoient. Quant aux Eſpanols qu'ils faiſoient priſonniers, ils les lioient deux à deux, dos contre dos, & les jettoient dans la Mer.

D'abord que le Prince d'Orange fut arrivé en Hollande & en Ze-

lande, il établit pour ſon Lieutenant dans la Nort-Hollande, (nommée autrement Weſtfriſe) le ſieur *Dicderic*, ou *Théodoric de Saunoy*, Gentilhomme Friſon, fit *Charles Boiſot* Gouverneur de Fleſſingue, & ſon Frere *Louis Boiſot* Amiral : c'étoit deux Gentilhommes de Bruxelles, condamnés par le *Duc d'Albe*, qui ſuivoient la fortune du *Prince d'Orange*.

En ce tems-là, les Etats de Hollande & de Zelande s'aſſemblerent à Dordrect, où ils reconnurent le *Prince d'Orange* pour leur Gouverneur, quoiqu'il fût abſent, s'obligeant par ſerment de ne l'abandonner jamais ; & le Prince s'obligeant pareillement par *Philippe de Marnix Seigneur de ſainte Aldegonde*, ſon Procureur, de ſe tenir inviolablement attaché à leurs intérêts. On remarqua qu'en cette aſſemblée ledit *ſainte Aldegonde* donna la main à tous les Députés des

Etats, & eux à lui, en ſigne de confiance & de fidélité mutuelle.

Guillaume Comte de la Mark, qui ſe trouva préſent, fut déclaré Lieutenant du *Prince d'Orange* : mais s'étant ſoulevé quelque tems après avec *Bertel Entens* ſon confident, auſſi témeraire que lui, contre le Prince, ils furent arrêtés ; & on auroit fait le Procès au Comte, ſans la conſidération de ſes Alliances & de ſes ſervices, ayant exercé ſur de bons Eccleſiaſtiques des cruautés qui meritoient punition. Etant ſorti de priſon il ſe retira à Liége, où il mourut de la morſure d'un de ſes chiens, devenu enragé.

Le *Prince d'Orange* faiſoit toutes choſes au nom des Etats, bien qu'il eût ſeul la force du Gouvernement, tant les peuples avoient de confiance en lui : comme il n'y avoit anciennement que ſix Villes en Hollande qui euſſent droit de

ſuffrages dans les Etats, ſçavoir, *Dordect*, *Harlem*, *Leyden*, *Delft*, *Amſterdam* & *Goude*, il en ajouta douze autres, ſçavoir, *Rotterdam*, *Gorcum*, *Schedam*, *Schonove*, *la Brille*, *Alkmar*, *Horn*, *Enkuſen*, *Edam*, *Munikedam*, *Medemblic*, & *Purmerend*, afin que lui étant redevables de cet honneur, elles lui fuſſent plus affectionnées dans l'Aſſemblée des Etats, & qu'elles ſoulageaſſent mieux les miſeres publiques, après les avoir connuës. Il diſpoſoit ſeul des Charges & des Dignités à ſa volonté, refuſoit le nom de Souverain, & ſe contentoit d'en avoir l'effet.

En ce temps-là, il fit bannir des Egliſes les Cérémonies Romaines, afin que la diverſité de Religion rendît ces Peuples irréconciliables avec les Eſpagnols, ennemis jurés des opinions nouvelles.

L'an 1572, le *Duc d'Albe*, après avoir repris Mons, ſe trouvant

fort incommodé, envoya ſon fils *Don Federic de Tolede*, pour reprendre les Villes de Gueldres & de Hollande, qui s'étoient ſoulevées contre lui. *Don Federic* voulut d'abord faire un exemple de *Malines*, qui avoit ouvert ſes portes au *Prince d'Orange* : car il ne ſe contenta pas de ſaccager pluſieurs jours cette grande Ville, mais il permit à ſes Soldats d'y exercer des cruautés, & d'y commettre toutes ſortes de violences, juſqu'à violer les Femmes, & ſans excepter les Religieuſes. Enſuite il marcha contre le *Marquis de Bergues* ; & l'ayant mis en fuite, il s'empara de tout ce qu'il avoit occupé, entr'autres de la Ville de *Zutphen*, qu'il fit piller inhumainement par ſon armée. Enfin il reprit *Narden* qu'il détruiſit totalement, faiſant perir enſemble les innocens & les coupables, ſans diſtinction d'âge ni de ſexe, &

contre la parole que *Julien Romero* Colonel Eſpagnol, avoit donné aux Bourgeois, qu'ils auroient la vie ſauve, brûlant les maiſons, les murailles, laiſſant les corps morts dans les ruës trois ſemaines entiéres ſans les enterrer : excès qui paſſa dans l'eſprit des plus cruels, plutôt pour un crime effroyable, que pour une juſte punition de leur révolte, & qui fit réſoudre ceux de *Harlem* à ſe défendre juſqu'à la derniere extrémité, ayant affaire à un Vainqueur impitoyable.

Les Hiſtoriens Hollandois prétendent que c'eſt dans cette Ville de *Harlem*, que l'Art de l'imprimerie a eu ſon commencement l'an 1440, par *Laurent Coſter* & *Thomas Pieterſen*, ſon gendre : mais que leur Facteur *Jean Fauſte* les trahiſſant, emporta les Caractères à *Amſterdam*, puis à *Cologne*, & de là à *Mayence*, où il s'arrêta,

& où *Jean Guttemberg*, Gentilhomme Allemand, qu'on fait communément l'Auteur de l'Imprimerie, l'augmenta & l'enrichit de beaucoup.

Wibald Riperda, Gentilhomme Frison, commandoit dans la Ville de *Harlem*. *Don Federic* disoit qu'il ne vouloit point d'autres clefs pour y entrer, que son canon ; cependant ce Siége fut fort difficile, fort sanglant, & fort long, ayant duré depuis le mois de Décembre 1572, jusqu'en Jullet 1573. Les Espagnols y perdirent plus de quatre mille hommes, entr'autres le sieur *Cressonnier*, Grand-Maître de l'Artillerie, & *Barthelemi Campi de Pesaro*, excellent Ingenieur.

Ceux de *Harlem* souffrirent une faim extrême, jusques-là qu'une petite Fille de trois ans, enterrée il y avoit quelques jours, fut déterrée par son pere & par sa mere, pour soutenir leur malheureuse vie.

Pendant ce Siége, *Don Federic*, ennuyé de ſa longueur & déſeſperant du ſuccès, parloit de s'en retourner en Brabant ; mais le *Duc d'Albe* ſon pere, blâmant ſon impatience, lui manda, que *s'il étoit réſolu de lever le Siége, qu'il iroit, tout malade qu'il étoit, pour le continuer, & que ſi l'excès de ſa maladie l'en empêchoit, il feroit venir d'Eſpagne ſa Mere, à la place de ſon Fils* ; reproche qui fit réſoudre *Don Federic* à demeurer (1).

Dans la chaleur de ce Siége, les Eſpagnols ayant jetté dans la Ville la tête d'un homme, avec cette inſcription, *La tête de Philip-*

(1) Ce trait eſt tiré de Bernardin de Mendoze Liv. 9. de ſon Commentaire de la Guerre des Pays-Bas. La Mere de Don Frederic s'appelloit *Dona Maria Enriquez de Guzman*, & étoit Fille de *Don Diego Enriquez Comte d'Alva d'Aliſte, & de Catherine de Tolede.*

pe

pe Konigs, c'eſt-à-dire, *le Roi venant pour délivrer Harlem avec un ſecours de deux mille hommes*; & puis une autre tête avec cette autre inſcription, *La tête d'Antoine le Peintre*, (1) *qui livra aux François la Ville de Mons*; ceux de Harlem firent tuer onze priſonniers Eſpagnols, & enfermerent leurs têtes dans un tonneau, qu'ils roulerent de nuit aux Ennemis, avec cette inſcription : *Les habitans de Harlem payent au* Duc d'Albe *dix têtes, afin qu'il ne leur faſſe plus la guerre pour le payement du dixiéme denier, qu'ils n'ont pas encore payé; & pour l'intereſt, ils lui en donnent une onziéme.*

(1) Cet *Antoine le Peintre* natif de Mons même, & Roi d'Armes en Flandre, étant paſſé en France, fit entendre au Duc d'Albe qu'il l'avertiroit des deſſeins des Rebelles, & il concertoit avec eux les avis qu'il lui donnoit. Il tomba depuis entre les mains des Eſpagnols. Bern. de Mendoza.

Comme ils eſpéroient en ce tems-là que le Siege ſe leveroit, ils ſe laiſſerent aller à des mocqueries qui tenoient de l'impiété ; habillant des figures poſtiches en Prêtres, en Moines, en Cardinaux, & en Pape, & les précipitant du haut de leurs murailles, après les avoir pereés de cent coups.

Enfin, la Ville étant réduite à la derniere extrémité par une famine ſans exemple, qui avoit emporté plus de treize mille perſonnes, toute eſpérance de ſecours étant perdue, ceux qu'on y avoit voulu introduire ſous la conduite du Comte de la Mark & du Baron de Battembourg ayant été deffaits, la Place fut forcée de ſe rendre à diſcrétion par les clameurs des femmes & des enfans : car les hommes avoient reſolu de ſortir en corps, & de ſe faire un paſſage honorable par leurs épées au tra-

vers des ennemis. (1)

Les Eſpagnols taxerent la Ville, pour en empêcher la deſtruction, à une grande ſomme d'argent (240000.) (2) & firent pendre & noyer pendant quelques jours plus

---

(1) *Queſto fine hebbe l'aſſedio d'Harlem : nobile per eſſers con tanto valore, e ſi lungo tempo non men ſoſtenuto che proſeguito memorabile per ſi gran varieta' di ſucceſſi, e per terra, e per acqua, ma horribile poi di maniera nell, eſito, che reſto in dubbio, ſe foſſero ſtati piu atroci, o, da una parte i falli commeſſi ; o' dall' altra i ſupplicii eſeguiti. Bentivoglio.*

(1) Elle fut miſe au pillage après que le Duc d'Albe eût repris Mons.

Telle fut la fin du Siége d'Harlem, Siége mémorable pour avoir été ſi longtems ſoutenu & défendu avec une bravoure égale, & remarquable par la variété des ſuccès qu'il eut par mer & par terre ; mais ſi horrible par ſes ſuites qu'on ne peut dire de quelle part, ou des Vainqueurs ou des Vaincus, il s'eſt commis des actions plus atroces ou de plus grandes cruautés.

(2) Florins.

de deux mille perſonnes, ent'rautres tous les Miniſtres, les Principaux de la Ville, & les Chefs des Troupes. Quant à *Wibald Riperda* Gouverneur, & *Lancelot* Bâtard de *Brederode*, ils eurent la tête tranchée.

Ces cruautés pratiquées à Harlem, nuiſirent aux Eſpagnols, au lieu de leur ſervir, les Peuples s'étant reſolus de ſouffrir plutôt les dernieres miſéres, que de ſe ſoumettre à une domination ſi cruelle & ſi tyrannique. Auſſi la petite Vil- *d'Alkmar* ſoûtint généreuſement leur efforts; & le *Prince d'Orange* ſurprit *Gertrudenberg* qui lui appartenoit en propre, & qui couvroit la Ville de *Dordrecht*.

En ce temps, *Maximilien de Henin Comte de Boſſu*, Capitaine fort renommé, & fort eſtimé du *Duc d'Albe*, à qui le Gouvernement de Hollande avoit été donné, fut pris ſur la Mer de *Zuiderſée*, qui eſt

celle *d'Amſterdam* : & ſa Flotte défaite par celle du *Prince d'Orange*. On prit auſſi un grand Vaiſſeau, qu'il avoit nommé l'*Inquiſition*, pour reprocher aux Confederés la principale cauſe de leur révolte. Ce Comte fut mené à *Horn*, où il fut quatre ans priſonnier, juſqu'à la pacification de Gand. Et comme les Eſpagnols eûrent pris à la Haye *Philippe de Marnix*, Seigneur de ſainte Aldegonde, principal Miniſtre du *Prince d'Orange*, ce Prince jura & aſſûra les Eſpagnols, qu'il traitteroit le Comte de Boſſu, de la même maniere qu'ils traiteroient ſainte Aldegonde.

Ce Comte fut traité fort humainement dans ſa priſon : ſur quoi on ne peut aſſez louer le naturel benin & clement du *Prince d'Orange* : Car le Comte de Boſſu un peu auparavant avoit corrompu un Bourguemeſtre de *Delft*, intime du Prince, pour le trahir & le faire

tomber entre ſes mains, étant à la promenade hors de la Ville ; mais cette conjuration fut découverte par une lettre interceptée du Comte au Bourguemeſtre.

En ce temps-là, le *Duc d'Albe* & ſon Fils furent rappellés en Eſpagne, le Roi Philippe ayant reçonnû trop tard, que leurs cruautés opiniâtroient les Peuples dans la rebellion. *Louis de Requeſens*, (1) grand Commandeur de l'Ordre de St. Jacques en Caſtille, Gouverneur de Milan, qui avoit fort contribué à remporter ſur les Turcs la fameuſe Victoire de Lepante, fut ſucceſſeur du *Duc d'Albe* au Gouvernement des Pays-bas. (2) Ce Duc en partant ſe vantoit

(1) Il s'apelloit ainſi du nom de ſa mere. Car ſon pere ſe nommoit *Don Juan de Zunniga*. Requeſcens rechercha la Reine Elizabeth en mariage.

(2) Il prit poſſeſſion le 29. Novembre

qu'en ſix ans de Gouvernement, il avoit fait mourir plus de dix-huit mille perſonnes par la main du bourreau; cependant, le cruel *Vargas*, qui s'en retourna en Eſpagne avec le Duc, s'écrioit en partant, *que les Pays bas étoient perdus pour le Roi par un excès de douceur & de miſéricorde.*

L'an 1574. la Ville de *Middelbourg* Capitale de Zelande, fort long-temps défendue par le célébre Capitaine *Chriſtophle de Mondragon*, après avoir enduré une grande famine, & après la deffaite des Flottes Eſpagnoles, qui tenterent vainement de la ſecourir, fut rejointe au reſte de la Province. Ce Siége dura deux ans, & les Eſpagnols dépenſerent en divers armemens plus de ſept millions pour tâcher de ſauver la Place.

1573. & le Duc partit le 17. de Décembre ſuivant.

Le *Prince d'Orange*, ſi heureux ſur la Mer, étoit toûjours malheureux ſur la Terre ; car la quatriéme Armée que le *Comte Ludovic de Naſſau* ſon frere lui amenoit d'Allemagne, pour lui aider à chaſſer les Eſpagnols du reſte de la Hollande, fut deffaite près de Nimegue par *Sancio d'Avila*, chef de guerre expérimenté, qui de ſimple Soldat, étoit parvenu par tous les degrés de la guerre, à un grand Commandement, les Allemans du *Comte Ludovic* s'étant amuſés à leur ordinaire à ſe mutiner, & à lui demander de l'argent, au lieu de ſonger à défendre leur vie, & celle de leur Général. Dans ce Combat moururent le *Comte Ludovic de Naſſau*, ſon frere le *Comte Henry*, & *Chriſtophle Comte Palatin* : *d'Avila* ſe vit maître du Champ de bataille, de ſeize pieces de canon, & de tout le bagage de l'Armée ennemie ; ce qui arriva au commence-

ment du Gouvernement du Commandeur *de Requeſens*. Cette perte affligea ſenſiblement le Prince d'Orange, tant il aimoit tendrement ſes Freres : mais ne rabbatit rien de ſa conſtance.

L'an 1555. les Eſpagnols, enflés de la deffaite & de la mort des freres du *Prince d'Orange*, aſſiegerent la Ville de Seyde, qui après une famine longue & ſans exemple, fut ſauvée miraculeuſement par les Digues qu'on rompit, & qui noyerent beaucoup d'Eſpagnols, & par le ſecours qui fut introduit dans la Ville, par un nombre infini de Batteaux qui flottoient ſur les terres ſubmergées.

Quand le Prince repréſenta aux Etats le dommage qu'apporteroit la rupture des Digues, ils lui répondirent, que *pays gâté valloit mieux que pays perdu*.

Mais parce que ce Siége a été fort mémorable, il faut dire ſom-

mairement qu'on avoit fait faire deux cens batteaux à fonds plat, à dix, douze, quatorze, ſeize, & dix-huit rames, dont les plus grands avoient deux pieces de canon au devant, & deux aux côtés. On fit venir huit cens Matelots de Zelande, qui avoient des écriteaux ſur leurs chapeaux, où il y avoit, *plutôt ſervir le Turc que le Pape & l'Eſpagnol;* leur réprochant l'Inquiſition & la violence dont ils uſoient ſur les corps, & ſur les conſciences. Cette Flotte étoit conduite par l'Amiral *Louis Boiſot.* Un de ſes Matelots ayant arraché le cœur d'un Eſpagnol, le dévora publiquement tout ſanglant & tout crud, tant l'averſion & la paſſion des gens de ce pays-là eſt violente. Il y avoit ſept ſemaines qu'il n'y avoit plus de pain dans la Ville, & que châque perſonne n'avoit par jour que demie livre de chair de vache ou de cheval: mais ce qui fut heureux pour

les Aſſiégés, le jour de la retraite des Eſpagnols, il tomba vingt-ſix toiſes de murailles de la Ville, & il ſurvint un vent du Nord qui déſeicha la plus grande partie de l'eau: ce qui les auroit mis au pouvoir de leurs Ennemis s'ils avoient ſeulement tardé d'un jour à ſe retirer. Cela a quelque rapport à ce qui arriva à la *Rochelle*, où un peu après ſa reddition, la tempête emporta une grande partie de la Digue.

Pendant ce Siege, on fit de la Monnoye de papier, avec cette Inſcription : *Hæc libertatis Imago.* On en avoit fait d'étain à *Alkmar*, & on en rendit pour cinq cens riſdalles.

Avant la délivrance de la Ville de Leyde *Ferdinand de la Noy*, nouveau Gouverneur de Hollande, & le ſieur *de Liques* Gouverneur de Harlem, ayant ſollicité ceux de Leyde de ſe rendre, & les flattant

d'un bon & favorable traitement ils leur répondirent par ce ſeul Vers Latin.

Fiſtula dulce canit, volucrem cum decipit auceps.

C'eſt à dire, que *l'Oyſeleur chante doucement avec ſon ſifflet, quaud il veut attraper l'oiſeau.* Mais comme ils ne ceſſoient de les ſolliciter par lettres de ſe rendre, ils leur répondirent enfin, qu'ils ſe défendroient juſqu'à la derniere extrémité; que quand ils auroient tout conſommé, & qu'ils auroient mangé leur bras gauche, il leur reſteroit encore le droit, pour tâcher à ſe garentir de la tyrannie des Eſpagnols; & qu'ils ſe ſouvenoient des cruautés faites à *Malines*, à *Zutphen*, à *Narden*, & à *Harlem*.

Le *Prince d'Orange* après cette délivrance, fut reçu comme un Dieu dans la Ville de *Leyde*; il fit garder & embaumer dans la Maiſon de Ville, en ſigne de réconnoiſſan-

ce perpétuelle, les pigeons qui avoient été les meſſagers volans ou les porteurs des lettres des Aſſiégés au Prince, & de ſes réponſes. Ce fut alors qu'il établit l'univerſité de Leyde, à laquelle il aſſigna des revenus annuels, & de grands Priviléges.

L'année d'auparavant, le *Prince d'Orange*, étant veuf de ſa ſeconde Femme *Anne de Saxe*, épouſa *Charlotte de Bourbon* fille de *Louis Duc de Monpenſier*, qui s'étoit rétiré à la Cour de Frederic troiſiéme Electeur Palatin. Le Mariage ſe fit à la Brille, où elle fut amenée d'Heidelberg par le *Seigneur de Ste. Aldegonde*. Elle avoit été Religieuſe & Abeſſe de *Jouarre*; Le Pere, grand Catholique, avoit redemandé ſa Fille à cet Electeur, vers lequel fut envoyé *Mr. le Preſident de Thou*, & enſuite Mr. *d'Aumont*.

L'Electeur offrit de la renvoyer au Roi, pourvû qu'on ne la forçat

point dans ſa Religion : mais Mr. *de Monpenſier*, aimant mieux la laiſſer vivre éloignée de lui que de la voir à ſes yeux profeſſer une Religion qui lui étoit ſi à contre-cœur, conſentit enfin au Mariage, & la dota.

Après le Siege de *Leyde*, on traitta inutilement de Paix à *Breda*, les Etats de Hollande & de Zelande ayant demandé la ſortie des Eſpagnols hors des Pays-bas, la tenue des Etats généraux, la liberté & l'exercice de leur Religion : Le Commandeur au contraire offrant ſeulement de faire retirer les Eſpagnols, l'Amniſtie de toutes choſes paſſées, & le rétabliſſement de tous les Privileges ; mais ajoûtant que le Roi ne pouvoit ſouffrir dans ſes Etats que la ſeule Religion Catholique. (1)

---

(2) *En laqual eſtava muy reſvelto, que vivi eſſen todos ſus vaſſollos, y mucho mas*

Ce Traitté de paix étant rompu, les Etats firent faire de la Monnoie, où d'un côté il y avoit le Lion de Hollande, tenant une épée nue avec ce mot, *Securius bellum pace dubiâ* : la guerre vaut mieux qu'une Paix douteuſe

En ce temps-là, le Commandeur de *Requeſens* s'empara de *Ziriczée* en Zelande, par la valeur incomparable de *Chriſtophle de Mondragon*, (1) qui paſſa pluſieurs lieues de Mer à gué, avec l'étonnement de tout le monde, & un très-grand peril de ſes troupes. Mais ce Com-

---

los de Flandes, a los quales amava mas como coſa propia. HERRERA.

En laquelle il étoit bien reſolu que tous ſes Sujets vêcuſſent, & ſurtout ceux de Flandre qu'il aimoit le plus, comme lui appartenant plus particulierement.

(1) Il avoit une femme auſſi brave que lui, & qui ſoûtint en ſon abſence le Siége du Château de Gand contre les Etats en 1576.

mandeur étant mort un peu après, le 5. Mars 1576. (1) les Soldats Eſpagnols & Allemans s'étant mutinés faute de payement, ſe mirent à tout ravager. Ils ſaccagerent *Maſtrecht* & *Anvers* même, dont la perte fut eſtimée vingt-quatre millions, tant en argent, qu'en meubles, & en deſtruction d'édifices. Le pillage de cette puiſſante Ville qui dura pluſieurs jours fut appellé *la furie des Eſpagnols*, dont pluſieurs ſe firent des gardes d'épées, & des corcelets d'or pur ou les Orfevres d'Anvers mêlerent du cuivre.

Les Eſpagnols firent priſonniers dans Anvers le *Comte d'Egmont*, le Seigneur *de Goignie*, & le *Baron de Capres*. Ce dernier voulant

(1) Le 5. Mars 1576. la principale cauſe de ſa mort fut le chagrin qu'il eut de voir les affaires du Roi en ſi mauvais état, dit *Herrera*.

ſaluer

ſaluer bien bas *Hieronymo de Roda* Chef des Mutinés, (1) qui étoit aſſis dans une chaire à bras à l'entrée de la Citadelle, reçût dans le ventre un coup de pied de cet inſolent Eſpagnol, en lui diſant par mocquerie, qu'il n'avoit que faire de ſa révérence.

Ces Troupes Eſpagnoles & Allemandes, après le ſac d'Anvers, vivant avec une licence & une barbarie inſuportables, les Provinces qui étoient demeurées ſous l'obéiſſance du Roi Philippe, appellerent le Prince d'Orange à leur ſecours, étant expoſées au brigandage de ces mutins, & déclarerent les Eſpagnols ennemis du Roi & du Pays.

Ce fut alors que toutes les Provin-

(1) Geronimo de Roda, n'étoit pas le Chef des Mutinés, mais au contraire un des principaux du Conſeil du Commandeur, dont il avoit été le confident.

ces des Païs-bas, à l'exception de *Luxembourg* qui en eſt détaché, s'allierent pour leur commune défenſe, & firent ce fameux Traité de Paix à Gand l'an 1576. (1) contenant vingt-cinq Articles. Les principaux étoient ;

Qu'il y auroit Amniſtie du paſſé.

Que les choſes demeureroient par tout en l'état qu'elles étoient pour lors.

Qu'on juroit & promettoit de s'entr'aider à délivrer le Pays de la ſervitude des Eſpagnols, & des autres Etrangers.

Que tous les Placards (2) & & condamnations au ſujet des troubles paſſés, & de la Religion, ſeroient ſuſpendu juſqu'à la tenue des Etats Généraux.

---

(1) Paix de Gand l'an 1576. le 8. Novembre 4. jours après le ſac d'Anvers.

(2) I. c. Les Loix & les Pragmatiques faites par Charles-Quint, & par Philippe II.

Que tous Priſonniers, notamment le *Comte de Boſſu*, ſeroient relachés.

Que les Colomnes, Trophées, & Statues avec leurs Inſcriptions, élevées ſuperbement par le *Duc d'Albe*, ſeroient abbatues, notamment celles qu'il s'étoit fait ériger dans le Château d'Anvers, & la Piramide qu'il avoit fait mettre dans la place où avoit été l'Hôtel de Culembourg, qu'il avoit fait razer, parce que la Nobleſſe s'y étoit aſſemblée pour dreſſer la Requête contre l'Inquiſition.

Ce fut alors qu'on crût les Pays-bas entierement perdus pour l'Eſpagne, qui pour obéir au temps, fut forcée d'approuver cette Paix.

En conſéquence de ce Traité, les Châteaux de Gand, de Valenciennes, de Cambray, d'Utrecht, & de Groningue furent démolis; toute la Friſe ſe déclara pour les Etats, & *Gaſpard de Roble*, qui

avoit épouſé l'héritiere *de Billy* & de *Malepert*, Gouverneur de la Province, fut mis priſonnier dans la Maiſon de Ville de Groningue avec les fers aux pieds. Ce *Gaſpard*, homme de main & de conſeil, étoit fils de la Nourrice du Roi Philippe ſecond, & natif de Roble en Portugal. Il fut avancé & employé par *Marguerite Ducheſſe de Parme*, & de ſon tems il étoit Gouverneur de Philippeville. Il ne ſortit de priſon qu'en vertu de l'Edit perpétuel, qui ſe fit ſous le Gouvernement de *Dom Jean d'Autriche.*

Chriſtophe Vaſquez, (1) qui s'étoit caché dans le Cloître des Cordeliers, tondu & déguiſé en Moine, fut auſſi pris & mené en cet habit, en la Grande Place de Groningue; le Peuple criant par mocquerie qu'ils avoient un nouvel Evêque Fauteur de l'Inquiſition.

(1) Il étoit Gouverneur du Zutphen-

Sur quoi il faut remarquer ici que les Peuples des Pays-bas ſont fort enclins à ſe railler de leurs ennemis, quand il leur arrive la moindre proſperité, comme ils le firent après la priſe de Levarden dans le même Pays de Friſe : car les Etats l'ayant ſurpriſe, on fit venir tous les Prêtres & tous les Moines dans la grande Place, où les Troupes étant en bataille, on les mit par rangs entre les rangs des ſoldats ; le Peuple avec des mocqueries incroyables, les conduiſit en cet ordre au ſon des fiffres & des tambours bien loin hors de la Ville, où ils les laiſſerent ſans leur faire autre mal que de s'être long-tems mocqué d'eux.

Ils avoient déja fait paroître cette inclination à la mocquerie après la ſurpriſe de la Brille, par le Tableau dont j'ai parlé ci-deſſus, où le *Comte de la Mark* mettoit des lunettes ſur le nez au *Duc d'Albe*, & à Harlem,

où les Habitans croyant que *Dom Frederic de Tolede* en levoit le siége, firent des Processions de Marionettes vêtuës en Prêtres, en Moines, & en Cardinaux, tenant des figures du S. Sacrement, qu'ils précipitoient du haut en bas de leurs murailles.

J'ai moi-même remarqué à l'âge de douze ans, le penchant de cette Nation à la mocquerie. Mon pere, qui étoit Ambassadeur en Hollande, nous avoit mis l'an 1622. en pension à Leyde, chez le Docteur *Joannes Gerardus Vossius* Allemand, natif d'Heidelberg, qui a composé un grand nombre de beaux ouvrages, (1) mon frere aîné & moi avec un troisiéme frere nommé *Daniel*, qui fut tué à la bataille de Nortlingue l'an 1645. & qui avoit un si grand génie pour les Mathé-

(1) C'est le fameux *Gerard Vossius* pere d'*Isaac*.

matiques, qu'il étoit pour égaler un jour la reputation des *Galilei*, & des *Archimede*, ſi la mort ne l'eût point emporté à la fleur de ſon âge. Cette année 1622. le *Prince d'Orange Maurice*, ayant contraint le *Marquis Ambroiſe Spinola* de lever le ſiége de Bergopſom, aidé du *Comte Erneſt de Mansfeld*, & du *Duc Chriſtian de Brunſwic*, les Villes des Pays-bas ſe laiſſerent tranſporter à des excés de joye qui ne ſe peuvent bien repréſenter. Entr'autres, celle de Leyde mêla la mocquerie aux rejouiſſances publiques. Ce Docteur avoit ſa maiſon devant la Place de l'Egliſe nommée *Hoguelanskerk*, où il ſe fit un feu des plus magnifiques. Sur le haut du Bucher, il y avoit un grand rouet à filer, qu'on appelle *Spin* en Hollandois, & autour des écriteaux étoit le nom de *Spinola*, Général des Armées d'Eſpagne. Sur la corde du

rouet, il y avoit d'autres écritaux; ſur leſquels étoit le nom de *Gonſalve de Cordoue*, l'un des principaux Chefs de l'Armée Eſpagnole. Sur ce rouet, il y avoit une groſſe quenouille droite chargée de filaſſe, nommée *Vlaſque* en Flamand, avec un écritau où étoit le nom de *Dom Louis de Velaſco*, Général de Cavalerie. Après, on mit le feu à tout cela; & le Peuple tranſporté de joye, s'imaginoit avoir mis ces Généraux en cendres, pour avoir brûlé leurs noms. Cela tenoit des rebus de Picardie, & dès-lors me fit connoître le naturel railleur de ces gens-là.

En conſéquence de l'inclination à la mocquerie de cette Nation, on a publié avec quelque vrai-ſemblance ces années dernieres, que le Sr. *Van-Beuningue*, qui ſignifie le Sr. du Boudin en François, s'étoit fait graver dans une Médaille, arrêtant

arrêtant le Soleil comme un ſecond Joſué, (1) pour dire qu'il avoit borné, & avoit été le *Jupiter Stator* des conquêtes du Roi, qui a pris le Soleil pour le corps de ſa deviſe. (2) Mais des perſonnes très-bien informées m'ont aſſuré qu'on lui a prêté cette charité pour le rendre odieux, & ceux de ſa Nation à la Cour; & que cette Médaille n'a jamais été vûe, & n'a jamais ſubſiſté que dans l'imagination de ceux qui l'ont inventée.

---

(1) Avec ces mots au tour de ſon éfigie: *In conſpectu meo ſtetit ſol.*

Il en eſt parlé dans le Teſtament prétendu de Mr. Colbert au Chap. 4. comme d'une choſe vraye.

(2) Van Beuninghen étant venu par hazard chez un député, qui ce jour-là en traitoit d'autres, un des conviés lui porta la ſanté du nouveau Roi d'Angleterre, & V. B. y répondit en ces termes: *à la ſanté du Roi de Hollande, & du Stathouder d'Angleterre.* On tient que cette liberté lui a coûté la vie, & qu'il eſt mort de poiſon.

Il eſt bien vrai que les Etats des Provinces-unies après la Paix d'Aix-la-Chapelle, dont ils s'attribuoient tout l'honneur ; enflés de gloire d'un Traité qu'ils eſtimoient leur être avantageux, firent faire des Médailles avec une inſcription magnifique, que leurs envieux & leurs ennemis nommerent ſuperbe, où l'on m'a aſſuré qu'étoient ces paroles :

Aſſertis Legibus, & Sacris,
Defenſis exteris Regibus,
Vindicata per orbem Chriſtianum
Marium libertate,
Egregiâ Pace virtute Armorum
partâ Batavia. P.

C'eſt-à-dire :

Ayant aſſuré les Loix & la Religion,
Et défendu les Rois Alliés ;
Ayant rétabli la ſureté de la navigation dans les mers du monde

Chrétien, & fait une Paix glorieuſe par la vertu des armes.

Les Etats Géneraux des Pays-bas, en mémoire perpétuelle.

Sur quoi un des plus grands & célébres hommes de France en ſcience & en vertu, diſoit que les Romains, après avoir razé Numance, & détruit Carthage, rivale de leur Empire, n'euſſent pû parler en des termes plus altiers de leurs victoires.

A la fin de l'an 1671. les Etats Généraux voyant que ces Médailles leur attiroient l'envie & la haine des plus puiſſans Souverains, les ont fait ſupprimer tant qu'ils ont pû, en ayant fait rompre les coins & les moules : de ſorte qu'il n'en eſt reſté que fort peu entre les mains des curieux.

Ces Médailles ſuperbes, avec les railleries continuelles & inſolentes du Gazetier d'Amſterdam, qui ſe licentioit de ſe mocquer ouverte-

ment de tout, ſans épargner les Têtes Couronnées qu'on doit toujours reſpecter, n'ont pas été un des moindres motifs de la derniere guerre; & elles ont donné plus facilement croyance à cette Médaille imaginaire, attribuée au ſieur *Van-Beuningue*, dont les diſcours pleins de vent & qui paſſoient la hardieſſe, faiſoient croire toutes choſes.

Sur ce ſujet, on peut dire avec raiſon, que ceux-là ſont bien ſages, qui ne s'enflent point dans leur bonne fortune: car elle ſe change ſouvent en mauvaiſe, par la viciſſitude ordinaire des choſes du monde qui ne ſouffre rien de permanent; auſſi la moderation fait plaindre les malheureux, au lieu qu'on ſe réjouit de l'infortune des inſolens. *Philippe de Commines*, ſur ce que le *Duc Charles de Bourgogne* ayant été défait par les Suiſſes, envoya à Lyon rechercher d'amitié le Roi *Louis onziéme* qu'il

mépriſoit auparavant, lui ayant dépêché pour cet effet le Seigneur de *Contay* ſon favori, *avec humbles & gracieuſes paroles contre ſa coutume*, ce ſont ſes termes; dit que, *ſi un Prince prenoit ſon conſeil, il ſe comporteroit avec tant de modération en proſperité, qu'il ne ſeroit pas forcé de changer de langage en adverſité.* Il ajoûte que le *Seigneur de Contay* allant par la Ville de Lyon, eut le déplaiſir d'entendre chanter des chanſons à la gloire des Suiſſes victorieux, & à la honte de ſon Maître qu'ils avoïent vaincu. Mais la plus part des Princes & des Miniſtres déploient ordinairement toutes leurs voiles au vent de la fortune favorable, ſans ſonger aux vents contraires, qui ſouvent leur font faire naufrage.

A propos du ſieur *Van-Beuningue*, ou *du Boudin* en François, on peut faire une remarque, qu'au commencement de cette guerre,

les principaux Officiers & Miniſtres de Hollande avoient de plaiſans noms. Leur grand Négociateur étoit le ſieur du *Boudin* ; leur Maréchal de Camp, le ſieur *Wrſt*, (1) mort depuis peu à Hambourg. Il étoit de Holſtein, de médiocre naiſſance, & s'étoit mis en réputation, pour avoir défendu longtems Cracovie pour les Suédois, contre les Impériaux : or *Wrſt* en Flamand ſignifie *Andouille*. Leur autre Général qui défendit *Groningue* (2) & reprit *Grave* étoit le ſieur *Charles de Rabenhaupt*, qui ſignifie *tête de corbeau* ; & un de leurs Co-

(1) C'eſt le même qui diſputa bravement le paſſage du Rhin aux François au Tol Huys que Mombas avoit abandonné par trahiſon, ou par lâcheté.

(2) Contre l'Evêque de Munſter, qui en leva le ſiége ſix ſemaines après. Il reprit auſſi ſur cet Evêque la forte Place de Coeverden, qui fut emportée en un jour, le 23. de Décembre 1672.

lonels étoit le Colonel, *Paiu Piavin*, qui eut la tête tranchée. (1)

On a auſſi remarqué qu'il y a eu des Miniſtres en Suede, & des Commandans qui avoient d'étranges noms. *Oxenſtern* ſignifie *front de Bœuf.* Entre leurs plus renommés Colonels, il y en avoit un qui s'appelloit *Deuſſel*, c'eſt-à-dire le *Diable*, & qui fut tué à la premiere bataille de Leipzig; un autre *Schlang*, qui veut dire, *Serpent*: Le Colonel *Wolf*, qui a ſi bien défendu *Stetein*, ſignifie le *Loup*.

Je ne croi pas être déſagréable au Lecteur par ces digreſſions, qui divertiſſent & délaſſent l'eſprit fatigué du récit d'une même nature, ce qu'Herodote & d'autres ont heureuſement pratiqué.

---

(1) Pour avoir quitté ſon poſte de Nieurbrouk, ce qui ouvrit le paſſage aux Troupes de M. de Lux, qui ſans cela alloient périr dans les eaux, en 1672.

Mais retournons à notre principal ſujet : c'eſt-à-dire, aux affaires des Pays-bas. Dom Jean d'Autriche, fils naturel de l'Empereur Charlequint, renommé par la victoire de Lepante, ſuccéda au Commandeur de Requeſens au Gouvernement des Pays-bas, & arriva en Luxembourg le jour du ſac de la Ville d'Anvers, ayant paſſé *incognitó* par la France. Il fut à Paris comme ſuivant d'Octavio de Gonzague, (1) voir manger le Roi Henri troiſiéme ; & là, il apprit l'état des Pays-bas, de Dom Diego de Zuniga Ambaſſadeur d'Eſpagne. (2)

Jean d'Autriche, mépriſoit les Flamands qu'il croyoit faciles à tromper, ayant même opinion d'eux que le Duc d'Albe, qui diſoit ordinairement qu'il étoufferoit les

(1) Frere du Prince de Melfi.
(2) Chez qui il demeuroit.

Hollandois dans leur beurre ; mais ces gens qu'il tenoit pour groſſiers, ayans plus de ſolide que de brillant, reconnurent auſſi-tôt qu'il les vouloit tromper par ſes paroles, & par ſes honnêtetés affectées.

Il étoit alors âgé d'environ 30. ans, ſes penſées étoient hautes & ambitieuſes. Il ſe mit d'abord dans l'eſprit d'être Roi de Tunis par le moyen du Pape, (1) à quoi le Roi Philippes ne voulut point entendre. Depuis, ayant été fait Gouverneur des Pays-bas, il ſe mit en tête de dépouiller Elizabeth Reine d'Angleterre, & de délivrer Marie Stuard Reine d'Ecoſſe qu'il prétendoit épouſſer, par la faveur de Mrs. de Guyſe ſes parens, qui le portoient à cela pour leur intérêt

(1) Pie V. lui avoit promis de lui donner le premier Royaume qu'il gagneroit aux Turcs Cabrera chap. 24. du Liv. 9. de ſon hiſt.

particulier. (1) Ces deſſeins vaſtes donnerent bien de la jalouſie au Roi Philippes ; car il appréhendoit avec raiſon qu'un Prince belliqueux, qui s'étoit acquis beaucoup de réputation dans l'Europe, par le gain de la bataille de Lepante contre les

(1) *Oris eximius decor, expeditum ac promptum Ingenium, militaris laudis & augendæ fortunæ eo appetentior quod nullam ex ſuis ditionibus Carolus V. illi teſtamento legaſſet, ſed Philippo fratri tantum moriens commendaſſet, quem Tunetanum illi regnum, quæque illi in Oriente loca obtigiſſent pollicitum fuiſſe ferebatur. Morcſin hiſt. Ven. anno* 1571.

(1) Il étoit d'une figure brillante & d'un eſprit vif & entreprenant ; d'autant plus curieux de lauriers militaires & avide d'accroître ſa fortune que Charles V. par ſon Teſtament ne lui avoit légué aucune de ſes conquêtes, & avoit tout laiſſé en mourant à Philippe ſon frere, quoique le bruit fût répandu qu'il lui avoit promis le Royaume de Tunis, & toutes les places de l'Orient qui lui ſeroient ſoumiſes. *Hiſt. de Veniſe* de Moroſini, 1571.

Turcs, accrû de puiſſance, ſe laiſſant aller au torrent de l'ambition qui le poſſédoit, & au naturel des hommes, avide de regner, n'entreprît un jour de ſe rendre maître de ſes Etats au préjudice de ſes enfans. Ces penſées l'épouvantoient beaucoup, ſe remettant dans l'eſprit l'ancien exemple de Jugurta; qui, bien que bâtard, s'empara du Royaume de Maſſiniſſe par la deſtruction des héritiers légitimes; & cet autre exemple plus récent arrivé dans ſa maiſon, où Henri le bâtard ſon Prédéceſſeur avoit dépoſſédé, & même tué Dom Pedro le cruel, vrai Roi de Caſtille. Le Roi, qui pour ſe délivrer de ſemblables craintes, n'avoit pas épargné ſon propre fils Dom Carlos, n'avoit garde de ſouffrir plus long-tems les juſtes ombrages que lui donnoit ſon frere bâtard. Il réſolut donc de mettre ſon eſprit en repos de ce côté-là; & comme Jean

Eſcovedo Sécretaire de Dom Jean, étoit accuſé d'inſpirer à ſon maître ces penſées ambitieuſes, ayant été dépêché des Pays-bas en Eſpagne pour des affaires de conſéquence, le Roi Philippes le fit tuer ſecrettement par Antonio Perez, Sécretaire d'Etat, alors ſon favori, (1) &

(1) *Tenia aviſos de Flandres deq; Juan de Eſcobedo induzia a D. Juan el cazar con la Reyna de Inglaterra..... Viendo el Pr. de Orange audaba mui viva, annq; ſecretamente, la pratica de. ca ſar a D. Juan con la Reyna de Eſcocia, i ſacarla p. eſto del captiverio, i q; la fortuna de D. Juan era de temer depues victoria. de Gemblours, determino' de aſegararſe del peligro q; le amenazabatodo. paretiale conſiſtia la importancia de ſubvon ſuceſoen hazer ſoſpechoſo a D Juan con el Rey .. Para ſu efeto. echo, fama, cazaba la R. de Ingl. con D. Juan por ſu mano, i q; el i ſus amigos le hazian ſennor de los Payſes Baxos. Cabrera lib. 12. chap. 3.*

(1) Il recevoit des avis certains de Flandres que Jean de Eſcovedo pouſſoit Dom Juan à ſe marier avec la Reyne

cette mort fit croire à tout le monde, que celle de Dom Jean, qui arriva incontinent après, avoit été avancée. (1)

---

d'Angleterre..... Le Prince d'Orange voyant avec quelle ardeur & quel ſecret ſe conduiſoit le deſſein de marier Dom Juan avec la Reyne d'Ecoſſe, & de la tirer de priſon avant toutes choſes : voyant d'un autre côté que la ſeule reſſource de Dom Juan ſeroit la crainte, après la victoire de Gemblours; réſolut d'empêche ce qui menaçoit la ruine de toutes les affaires : Le point eſſentiel pour réuſſir, étoit de répandre des ſoupçons dans l'eſprit du Roy contre Dom Juan. A cet effet il fait courir le bruit que la Reyne d'Angleterre ſe marioit avec Dom Juan par ſon moyen, & que lui & ſes amis le faiſoient Seigneur des Pays-bas. *Cabrera, Liv.* 12. *Chap* 3.

1 *Que temia mucho q; ſiendo los Flamencos tan faciles, ſe dexarian engannar de Don Juan, porq; ſe ſabia, q; comolo hizo la Duqueſa de Parma, avia de tener otros Conſejeros man ontimos y ſecretos. Q e ateu to que la intencion de D. Juan era tener al abſoluto govierno, convexia abrir el ojo*

Auſſi-tôt que Jean d'Autriche fut arrivé aux Pays-bas, favoriſant trop les Eſpagnols, déclarés enne-

---

en lo q; ſe hazia antes que con certarſe con el. Que ſe embiaſſe a D Juan un traslado de los privilegios, para q; conforme a ellos accommodaſſe el govierno : y que quando en ello no vinieſſe, le le proteſtaſſe la guerra. Que nunca le avia de fiar de los Reyes, q; nunca olvidavan las ofenſas &c Herrera.

(1) Qu'il craignoit beaucoup que la trop grande facilité des Flamands ne les rendît la duppe de Dom Juan, parce qu'il ſçavoit comment s'étoit conduit en pareil cas la Ducheſſe de Parme, & que Dom Juan étoit guidé par des Conſeillers intimes & ſecrets. Il leur diſoit que puiſque l'intention de Dom Juan étoit de s'emparer du Gouvernement en Souverain, il convenoit d'avoir les yeux ouverts ſur toutes ſes démarches avant de prendre des arrangemens avec lui; qu'il avoit envoyé à Dom Juan une copie des Priviléges, pour ſervir de modele dans l'arrangement du Gouvernement, & que s'il refuſoit de s'y conformer, il lui déclaroit la guerre. On ne doit jamais, leur diſoit-il, ſe fier aux Rois, qui jamais n'oublient les offenſes.

mis publics, il ſe brouilla avec les Etats, qui armerent contre lui par l'avis du Prince d'Orange. Il les exhortoit ſans ceſſe de ne ſe point laiſſer atrapper par de fauſſes eſpérances que donnoit Dom Jean de la part du Roi; leur remontrant que les Princes irrités diſſimuloient bien quelque tems, mais qu'ils n'oublioient jamais les injures reçûes, que quand le moyen de s'en vanger leur manquoit; & qu'ils n'épargnoient aucunes paroles ni promeſſes pour déguiſer leur reſſentiment, leur alléguant cette maxime des Empereurs Romains, que ceux qui déplaiſent au Prince doivent être comptés entre les morts.

Enfin, l'Edit perpétuel ſe fit le 17. Février 1577. entre les Etats, d'un côté; & Dom Jean au nom du Roi de l'autre, par la médiation de l'Empereur Rodolphe, (1)

(1) Fait en un lieu de la Prov. de Luxembourg appellé Famines *al Marche en Famines.*

& du Duc de Cleves & de Juliers. Par cet Edit, il y avoit Amniſtie de toutes choſes ; on ratifioit le Traité de Gand ; on conſentoit à la tenne des Etats Généraux ; la ſortie des Eſpagnols & Allemands hors des Provinces fut arrêtée, & qu'ils laiſſeroient dans les Places qu'ils tenoient les vivres, les munitions, & l'artillerie. On promit de châtier les ſoldats coupables de tant de crimes, & de délivrer le Comte de Buren, priſonnier en Eſpagne. Mais le Prince d'Orange, & les Etats de Hollande & de Zelande, firent une proteſtation contre cet Edit; (1) ſoutenant que beau-

(2) *Eſcrivia el Principe de Orange à algunos del Conſejo ſer la guerra ſol contra los eſpagnoles y gente de guerra ; q; como ſalieſſen de los eſtados, gozarian de paz en ellos Patica à que diron oydos muchos de las Provincias por gozar del repoſo, q; les aſſeguravan los rebeldes, enganandolos en la forma, q; finge una fabula,*

coup

coup de choſes, particulierement celles qui regardoient la religion, n'avoient pas été aſſez bien expliquées.

---

q; lo hizicron los lobos a las ovejas, afirmandolas, q; toda ſu enemiſtad era por los perros, q; como los echaſſen de ſi, verian la amiſtad q; les hazian, q; fue comellas ſin ſobreſalto, por no tener quie ſelo impidieſſe Bern. Mendoça chap: 5. del lib. 15. de ſus Comentarios.

(1) Le Prince d'Orange écrivit à quelques membres du Conſeil que la guerre étoit ſeulement contre les Eſpagnols & les gens de guerre: que comme ils ſortoient des Etats, les Etats jouïroient de la Paix. La vue de la tranquillité dont les rebelles les aſſuroient fit écouter favorablement cet avis de la plûpart des Provinces; ſemblables dans leur aveuglement aux brebis de la fable, les loups firent entendre aux brebis que la haine qu'ils avoient contre les chiens qui les gardoient, les rendoient leurs ennemis, & que ſitôt qu'elles les auroient renvoyés, elles verroient l'étroite amitié qui regneroit entr'eux: bientôt elles furent leurs victimes, n'ayant plus de défenſeurs. *Bern. Mendoça. Liv. 15. Comment.*

En conſéquence de cet Edit perpétuel, les Eſpagnols ſortirent du Château d'Anvers, où fut mis Gouverneur, Philippes de Crouy, Duc d'Arſcot, (1) qui jura publiquement tête nue entre les mains de Jean Eſcovedo, qu'il garderoit le Château d'Anvers pour le Roi Philippes ſon Seigneur, & qu'il ne le livreroit qu'à ſa perſonne, ou à ſes ſucceſſeurs, & non à d'autres, ſinon par exprès commandement; ſur quoi Eſcovedo dit, ſi vous faites ce que vous promettez, Dieu vous aidera; ſinon, que le Diable vous emporte en corps & en ame, & tous les aſſiſtans crierent, *Amen*.

En vertu de ce même Edit, tous

(1) A la place de Sancho Davila le 20. de Mars. Et le Prince de Chimay ſon fils, ſon Lieutenant.

Sancho Davila prenant congé de Dom Juan lui dit : Votre Alteſſe nous fait ſortir de la Flandre ; mais Elle ſera bientôt forcée de nous y rappeller.

les priſonniers furent rendus de part & d'autre; le Comte d'Egmont, le ſieur de Goignie, le ſieur de Câpres, (1) & autres détenus par les Eſpagnols; & Gaſpard de Robles, ſieur de Billy, & autres par les Etats. (2)

Auſſitôt, Dom Jean d'Autriche fut reçu dans Bruxelles comme Gouverneur Général des Pays-bas, avec une grande pompe; mais voulant incontinent opprimer les Provinces, ſuivant les ordres ſecrets de la Cour d'Eſpagne, qui furent manifeſtés par pluſieurs lettres interceptées que Dom Jean & ſon Sécretaire Eſcovedo écrivoient en chiffre au Roi Philippes & à ſes Miniſtres, qui furent déchiffrées par Philippes de Marnix, Seigneur de

(1) Ant. de Gognie, qui avoit fait ſon apprentiſſage ſous Charles q. & s'étoit trouvé à la bat. de St. Quentin.

(2) Il s'appelloit Edouard de Bournonville.

ſainte Aldegonde, on réſolut de s'oppoſer par armes à ſes deſſeins pernicieux. (1)

Pour lors, Dom Jean, ſous prétexte qu'on avoit voulu attenter à ſa perſonne, ſe retira de Bruxelles; & après avoir reçu dans la Ville de Namur, la Reine de Navarre qui alloit aux eaux de Spa, il ſe ſaiſit ſubtilement du Château de Namur, (2) puis de Charlemont, & ſe

---

(1) *Se avian tomado deſpachos de D. Juan y del ſecr. Eſobedo en que aviſavan al Rey de los malos ſuceſſos q; avia, y que eſperavan peores: y eſto indigno mucho los animos del Pr. de Orange, y de los Eſtados.*

(1) On avoit ſurpris des Dépêches de Dom Juan & de ſon Secretaire Eſcovedo dans leſquelles ils donnoient avis au Roy de la mauvaiſe tournure que prenoient les affaires, & eſperoient qu'elles deviendroient encore pires: ce qui indigna beaucoup les eſprits du Prince d'Orange & des Etats.

(2) Le 24. Juillet. Jean de Bourgogne, Seigneur de Froimont, iſſu d'un bâtard

prépara à la guerre, rappellant les Troupes Eſpagnoles & Allemandes, & appellant le jour de la priſe de Namur, le premier jour de ſon Gouvernement, comme le Roi Henri troiſiéme appella, depuis le jour de la mort de M. de Guyſe, le premier jour de ſon Regne.

Les Etats armerent de leur côté, firent démolir le Château d'An-

---

du Duc de Bourg. Philippe le Bon, le Marquis d'Havré & l'Ambaſſ. de France qui s'appelloit Mondoncet lui donnerent avis que le Comte de Lalain & quelques autres des Etats avoient conjuré ſa perte, & que deux Français, nommés Bombet & Belangreville, devoient l'arrêter. Herrera. Et depuis D. Juan fut averti par le Vicomte de Gand qu'un Gaſcon nommé du Teron, qui s'étoit mis au ſervice du Prince d'Orange, avoit ſa partie faite avec plus de 500. bourgeois de Bruxelles pour ſe ſaiſir de ſa perſonne & pour tuer les Eſpagnols de ſa ſuite. Herrera.

(1) Qui lui fut livré par Hiergé, l'un des fils du Comte de Barlaimont.

vers, & ſe joignirent au Prince d'Orange ; (1) mais comme les Etats Généraux des Provinces aſſemblés à Bruxelles, lui demanderent l'exercice de la Religion Catholique en Hollande & en Zelande, il leur répondit qu'il ne ſe pouvoit faire aucune nouveauté ſur ce fait, ſans l'avis des Etats d'Hollande & de Zelande, dont cela dépendoit ſeulement & abſolument : maxime fondamentale de cet Etat-là, qui fut changée par brigues, & par la violence des armes, du tems de ſon fils le Prince Maurice,

(1) *El Duque de Ariſcot dixo a D. Juan q; ſe mudaſſe a otra parte, porque preſo pretendian q; firmaria la libertad de conciencias, yo nolo haziendo, le matarian.*

(1) Le Duc d'Arichot avertit Don Juan qu'il eût à ſe retourner d'un autre côté, parce qu'à quelque prix que ce fût, les Etats prétendoient qu'il établît la liberté de conſcience, & que ſur le premier refus ils le tueroient.

ainſi que nous le dirons ci-après, quand nous parlerons de lui.

Le Prince d'Orange Guillaume étant venu à Breda avec ſa troiſiéme femme Charlotte de Bourbon, fut convié par les Etats Généraux de les venir conſoler par ſa préſence. Pour cet effet, la Bourgeoiſie d'Anvers (1) fut fort loin au-

(1) S. A. s'étant ſaiſie du Château de Namur & de Charlemont ne tendoit qu'à tenir par le Pays de Luxembourg le chemin ouvert aux forces étrangeres qu'il lui plairoit introduire au Pays, & ſe repoſant ſur l'oreiller du Château d'Anvers, duquel il ſe tenoit entierement aſſuré, il faiſoit marcher ſes forces de tous côtés. De ſorte que les Etats ſe voyoient en danger d'être tout-à-coup accablés & détruits .... Quiconque conſiderera de bien près, & dès le commencement juſqu'à cette heure tous ces comportemens, verra clairement que tout le miel de la douceur & clemence dont il a uſé, a été toujours aſſaiſonné de cette ſauce de ſimulation & de colere cachée, montrant aſſez le but de ſes arriere-penſées, en ce que traitant

devant de lui, & l'introduiſit dans leur Ville, où les Etats Généraux lui députerent les Abbés (1) de Villiers & de Maroles, & les Barons de Freſin & de Câpres, pour le ſuppléer de venir au plutôt à Bruxelles, où il alla en bateau par le nouveau canal, conduit par la Bourgeoiſie d'Anvers, marchant en bon ordre d'un côté de ce canal, & de l'autre côté, par les Bourgeois de Bruxelles tous armés, & la plûpart d'armes dorées, qui étoient allés au-devant de lui; ainſi, il fut reçû magnifiquement, & en grand triomphe de la Ville de Bruxelles, avec des acclamations incroyables de joye de tout le monde. Auſſitôt il fut déclaré Gouver-

---

à Marche en Famine il ſe réſervoit l'option de ſe repentir quand bon lui ſembleroit: ayant toujours cependant montré bon viſage & bon ſemblant aux Etats. Manifeſte des Etats Generaux des Pays-bas.

(1) Charles de Gaure.

neur

neur de Brabant, & fait Sur-Intendant des Finances des Provinces.

Sur quoi il faut remarquer ici que ſi la vie de ce Prince a été traverſée d'étranges revers, capables de faire ſuccomber une ame moins forte que la ſienne, il avoit auſſi de tems en tems de grandes douceurs, & des matieres de joye qui chatouilleroient les plus ſtoïques, & les plus inſenſibles par les applaudiſſemens & les bénédictions des Peuples, dont il poſſédoit les cœurs & les volontés; au lieu qu'il y a des Princes qui ne commandent qu'aux ſeuls corps de leurs Sujets, ſans avoir l'empire agréable de leurs eſprits, qui doit faire la plus noble partie de leur domination.

Mais comme l'envie eſt la compagne ordinaire de la vertu, & que bien ſouvent une trop grande réputation cauſe plus de mal qu'une mauvaiſe; cette réception magnifique du Prince d'Orange, jointe à

l'autorité que ſa naiſſance, ſon expérience, & ſon merite lui donnoient dans les Etats & dans l'eſprit des Peuples, lui attirerent bientôt la jalouſie de pluſieurs grands Seigneurs & Gentils-hommes qualifiés, dont les principaux étoient le Duc d'Arſcot, fait depuis peu Gouverneur de Flandres, le Marquis de Havrec ſon frere, (1) le Comte de Lalain, & ſon frere le Seigneur de Montigny, (2) le Vicomte de Hand, (3) le Comte d'Egmond, (4) les Sieurs de Cham-

(1) Charles de Croy.

(2) Depuis Marquis de Renti.

(3) Robert qui fut depuis Marquis de Roubaix, de Melun, de Champagne Franc-Comtois.

Le Prince partit de Vienne la nuit du 3 d'Octobre ſans en rien dire à l'Empereur ſon frere qui en fut très-faché, & dépêcha un Courrier à Dom Juan pour le prier de s'oppoſer fortement à l'entrée de l'Archiduc en Flandres.

(4) Federic Perwot.

pigny, (1) de Raſſinguem, & de Sueveguem, (2) & pluſieurs autres. Tous ces jaloux envoyerent ſecretement offrir le Gouvernement des Pays-bas à l'Archiduc Mathias, frere de l'Empereur Rodolphe, par le Sieur de Malſtede, qu'ils lui dépêcherent, & il fit une telle diligence, & preſſa tellement l'Archiduc de partir, qu'il fut plutôt arrivé de Vienne à Cologne, qu'on n'eut appris qu'on l'eût envoyé querir.

Ces Meſſieurs s'étoient imaginés qu'ils auroient la force du Gouvernement ſous cet Archiduc, qui les regarderoit comme les auteurs de ſon établiſſement, & qu'en même-tems ils ruineroient l'autorité du Prince d'Orange, lui donnant un Supérieur de cette qualité.

Mais le Prince d'Orange, dont

(1) Grand de Douay.
(2) Federic d' Hallwin.

l'eſprit ſouple ſçavoit fort bien obéir au tems, & tourner en remédes les poiſons qu'on lui préparoit, ſe plaignit modeſtement dans l'Aſſemblée des Etats-Généraux, de ce qu'on avoit mandé l'Archiduc ſans lui avoir communiqué une réſolution ſi importante; rien ne ſe devant faire que par commun conſentement, ſurtout en des affaires de cette conſéquence; mais il ne s'oppoſa aucunement à la réception, ni à l'établiſſement de l'Archiduc; puis ayant regagné le Comte de Lalain, qui avoit le principal commandement de l'armée des Etats, il fit ſi bien par ſon adreſſe & par ſes ſoumiſſions, qu'il tira de ſon côté l'Archiduc Mathias, qu'il fut fait Gouverneur Général des Pays-bas à certaines conditions, & le Prince d'Orange, ſon Lieutenant Général, par la plus grande voix des Etats, à qui l'Archiduc, pour ſa haute capacité,

laiſſa la conduite de toutes choſes. Ainſi, le Prince d'Orange, par ſa prudence & par ſa bonne conduite, fit tomber ſur ſes ennemis la tempête qu'ils avoient excitée pour le perdre; car le Duc d'Arſcot chef de cette ligue contre le Prince, eut auſſitôt le déplaiſir de ſe voir arrêter priſonnier dans Gand (1) Capitale de ſon Gouvernement, par une créature du Prince d'Orange, le ſieur Rihove, qui avoit alors la principale autorité dans cette grande Ville; & afin que la douleur du Duc d'Arſcot fût plus ſenſible & plus grande,

(1) *Avia antigua enemiſtad entre el Duque de Ariſcote y el Principe de Orange por competencias.*

Deſpues de algunos dias, por ruegos del Conde de Lalain, fu eſuelto el Duque, con palabra que dio de no meterſe mas en el Gobierno.

Il y avoit entre le Duc d'Arſchot & le Prince d'Orange, une ancienne haine de rivalité. Après pluſieurs jours de déten-

ſes meilleurs amis, les Evêques de Bruge & d'Ypres, & les ſieurs de Raſſinguem & de Seuveguem, (1) & quantité d'autres de ſa dépendance, furent auſſi arrêtés avec lui.

Jean d'Autriche ayant été déclaré ennemi du Pays par les Etats-Généraux, le 7 de Décembre 1577, (2) fit revenir la Soldateſque Eſpagnole & Italienne, qui étoit ſortie des Pays-bas (3) en conſéquence de l'Edit perpétuel, avec un grand nombre d'Allemands, ſous Alexandre Farneze Duc de Parme,

---

tion, le Duc fut mis en liberté, à la ſollicitation du Comte de Lalain, ſur la parole qu'il donna de ne ſe plus mêler en aucune façon du Gouvernement.

(1) Le Grand-Bailli de Gand, le Préſident de Flandres, Jacques Hellels, Viſch Bailli d'Inghelmunſter &c.

(2) Et menés priſonniers chez Riove.

(3) Et trois jours après l'Archiduc Mathias fut mis en poſſeſſion du Gouvernement avec le conſentement de la Reine d'Angleterre.

fils de Marguerite d'Autriche, cidevant Gouvernante des Provinces ; & avec ce renfort, défit à Gemblours le dernier Janv. 1578, l'armée des Etats, commandée par le ſieur de Goignie en l'abſence du Comte de Lalain & des principaux chefs, qui étoient à Bruxelles à des nôces,(1) & dont ils furent fort blâmés. Tout le canon fut pris avec trente drapeaux, & quatre Cornettes ; mais on fut bientôt conſolé de cette perte, par la réduction de la célébre Ville d'Amſterdam, qui ſe rendit aux Etats, & qui ſe rejoignit au Corps de la Hollande le huitiéme de Février ſuivant, c'eſt-à-dire, huit jours après cette défaite. (2)

(1) Aux Nôces du Seigneur de Berſelle & de la Marquiſe de Berg fille du Seigneur de Mirode.

(2) Et dès lors embraſſa le Calviniſme, où elle a toujours vécu depuis.

Jean d'Autriche, enflé du ſuccès de Gemblours, eſperant que cette victoire lui en attireroit une autre, fut avec de grandes forces attaquer à Rimenant près de Malines, l'armée des Etats, lors commandée par le Comte de Boſſut, mais inutilement; car le Comte ſe trouva ſi bien retranché, que Dom Jean fut contraint de ſe retirer en confuſion, & avec perte; & l'on tint lors pour conſtant, que ſi le Comte de Boſſut fût ſorti de ſes retranchemens il eût entierement défait Dom Jean, qui avoit un Crucifix dans ſes drapeaux, avec ces paroles; *En ce ſigne j'ai vaincu les Turcs, & en ce ſigne je vaincrai les Hérétiques.*

En Juillet 1578, les Etats-Généraux arrêterent la tolerance des deux Religions dans les Provinces: ce qui fut appellé la paix de la Religion; mais cette paix ne fut pas approuvée de tout le monde, & cauſa un tiers parti, qui fut nommé des mal-contens, dont les principaux

étoient Emanuel de Lalain Baron de Montigny, le Vicomte de Gand, Gouverneur d'Artois, Valentin de Pardieu, ſieur de la Motte, Gouverneur de Gravelines, le Baron de Câpres, & autres. Ainſi, les Provinces d'Artois & de Haynault ſe rejoignirent au Roi, nonobſtant toutes les remontrances que leur firent les Etats-Généraux, tant par lettres, que par députés.

En ce tems-là, les Etats firent battre de la monnoie, où il y avoit d'un côté le corps des Comtes d'Egmont & de Horn, & leurs têtes ſur des pieux, & de l'autre, deux cavaliers & deux fantaſſins s'entrebattans, avec ces paroles; *Præſtat pugnare pro patriâ quam ſimulatâ pace decipi.* Il vaut mieux combattre pour la Patrie que d'être trompé par une paix feinte.

Ces mal-contens, pour ſe faire un rempart contre les Etats, prierent qu'on fît revenir les troupes

étrangeres dans les Pays-bas, contre la pacification de Gand, & l'Edit perpétuel; d'autre côté, les Etats, pour ſe défendre des malcontens, au mois d'Août 1578 traitent avec le Duc d'Alençon, qui fut appellé le défenſeur de la liberté belgique, à condition de les ſervir avec dix mille hommes de pied, & deux mille chevaux payés à ſes dépens. Ce Traité ſe fit par le moyen de la Reine de Navarre ſa ſœur, qui paſſant pour aller aux eaux de Spa, avoit gagné bien des gens pour ce frere qui lui étoit ſi cher; entr'autres le Comte de Lalain, & le ſieur d'Enchy, Gouverneur de Cambray. (1)

(1) 1578. *Alançon fue recebido en Mons de Enaut por diligentia del Conde de Lalain.*

Viendo que no caminavan las coſas a ſu guſto que no ſe le dava el autoridad q; convinia, y q; muchos No les d. Artois y de Enaut inclinavan à bolver à la obedien-

Au mois de Septembre (1) de l'année 1578, (2) mourut Dom Jean d'Autriche au camp de Namur de chagrin d'être ſuſpect en Eſpagne (3) où avoit péri le Sé-

---

cia de ſu natural ſennor, bolvioſe à francia contento por tener a Cambrai: y por eſto ſe dino, q; ſtancon avia hecobuena intrada en Flandres, pero mala ſalida. Herrera.

(1) Le Duc d'Alençon fut reçu à Mons en Haynault par les ſoins du Comte de Lalain . . . . voyant que les affaires n'alloient pas à ſon goût, qu'on ne lui donnoit pas l'autorité convenable, & que la plûpart des Nobles de l'Artois du Haynault étoient portés d'inclination à retourner ſous l'obéiſſance de leur Seigneur naturel, il reprit le chemin de la France, ſe contentant de tenir Cambray: auſſi diſoit-on que le Duc d'Alençon avoit fait une bonne entrée en Flandres, mais une mauvaiſe Lettre. *Herrera.*

(1) Un Jeudi 25. de Septembre.

(2) Cabrara dit le premier d'Octobre, & Strada auſſi.

(3) Eſcovedo lui ſurvécut, & porta tous

cretaire Escovedo ; ou de poison, (1) comme plusieurs le crurent. (2)

Peu après, mourut aussi le Comte de Bossut, Général des Etats, qui prierent ensuite M. de la Noue bras de fer, à cause de sa grande réputation de valeur, de conduite, & d'expérience dans la guerre, d'accepter la charge de Maréchal de Camp de leur armée.

Alexandre Farnese, Duc de Parme, succéda à Dom Jean au Gouvernement des Pays-bas, qui par ses manieres d'agir très-obligeantes, jointes à de grandes promesses qu'il fit, accrut le nombre des malcontens ; & ainsi diminua la force des Etats.

Ce fut en ce tems-là le 22.

---

ses papiers secrets en Espagne, Antoine Pérez, qui le fit tuer, le disoit ainsi à M. de Vair.

(1) Mémoire de Peiresc. Mais il étoit mal informé.

(2) Agé de 33. ans.

Janvier 1579. que le Prince d'Orange Guillaume posa la premiere pierre fondamentale de la République des Pays-Bas, par l'union étroite qu'il fit faire à Utrecht des Provinces de Gueldres, de Zuptphem, de Hollande, de Zelande, de Frize, & des Ommelandes, consistant en vingt-six articles, dont voici les principaux.

Que les Provinces s'allioient conleur ennemi commun, se promettant assistance mutuelle, sans pouvoir traiter ni de paix ni de guerre, que par commun consentement; cela sans préjudice des Priviléges, Statuts, & Coûtume de chaque Province; ce qui a été violé sous le Gouvernement de Maurice Prince d'Orange; les Etats-Généraux s'étant attribué Jurisdiction sur les sujets des Provinces, qui auparavant n'avoient pour Seigneurs que les Etats particuliers de chaque Province. Ce

Traité fut nommé l'Union d'Utrecht, parce qu'il ſe fit en cette Ville-là. Il fut ratifié par tous les Gouverneurs des Provinces; & les Etats, pour montrer qu'une parfaite union étoit néceſſaire pour leur ſalut, prirent pour deviſe ces belles paroles de Micipſa, dans Saluſte, *Concordia res parvæ creſcunt*: c'eſt à-dire, que les petites choſes deviennent grandes par la concorde.

Cette année-là, (1) la Ville de Maſtricht fut priſe & emportée de force par le Duc de Parme, après un Siege de quatre mois: & l'on traita inutilement de paix à Cologne par la médiation de l'Empereur Rodolphe, parce qu'on ne vouloit pas accorder la liberté de la Religion dans les Pays-Bas, bien qu'elle eût été permiſe en Allemagne & en France.

(1) Le jour de S. Pierre. La Noue étoit Général.

Sous le Gouvernement du Duc de Parme, il y eut divers Combats en Flandres, entre les malcontens, & les troupes des Etats, commandé par M. de la Nouë, qui ſurprit Vinove en Flandres, où il prit dans leur lit le Comte d'Egmont, ſa Femme, ſa Mere, avec le Comte Charles ſon frere, qui furent menés priſnniers à Gand : où le peuple, en paſſant, leur jetta de la bouë, leur dit mille injures, & leur reprocha d'avoir abandonné leur Patrie, pour ſe joindre aux boureaux de leur Pere.

Mais M. de la Nouë, après pluſieurs heureux ſuccés, fut pris lui-même, (1) avec peu de gens qu'il avoit, par le Vicomte de Gand, Marquis de Risbourg : parce que le ſieur de Marquette, ne ſuivant pas l'ordre de M. de

(2) Le 9. de May.

la Nouë, (1) n'avoit pas rompu un Pont, par lequel on pouvoit venir à lui. Par ordre du Duc de Parme, il fut mis priſonnier dans le Château de Limbourg, où il fut cruellement traité par les Eſpagnols, qui lui offrirent de le mettre en liberté, à condition qu'on lui crévât les yeux; ce qui fait voir combien ce grand Capitaine étoit redouté des ennemis. Enfin, après une longue priſon, il fut échangé pour le Comte d'Egmont, (2) en jurant de ne

(1) *Era Gouvernador de Maeſtrique Mos de la Noua, que dezian, que era el mejor ſoldato, y el mayor hereje de France. Herrera.*

M. de la Nouë étoit Gouverneur de Maſtricht; on diſoit de lui qu'il étoit le meilleur Soldat, & le plus grand hérétique de France. *Herrera.*

(2) *En* 1685. *Era, dit Errera, uno de los mejores Soldados del mundo, bien conocido de la Nacion Eſpagnola, y que entendio maravilloſamente el arte de la*

plus

plus porter les armes contre l'Eſpagne, dont le Duc de Lorraine, & pluſieurs autres Princes & Seigneurs le cautionnerent.

Outre ſon intelligence dans le métier de la guerre, louée de tous les Hiſtoriens, il n'y eut jamais une vertu ſi pure, ni ſi déſintéreſſée que la ſienne, dont il donna des preuves continuelles dans le cours de ſa vie : mais une entr'autres, très-remarquable. M. de la Nouë bras de fer étoit un Gentilhomme de Bretagne, & avoit une ſœur mariée à M. de Vezins, perſonne de qualité d'Anjou, très-riche, qui eut d'elle un fils & deux

---

guerra Era Cavallero Breton, natural de la Ciudad de Nantes.

C'étoit dit Herrera, un des meilleurs Soldats du monde, bien connu de la Nation Eſpagnole, entendant admirablement l'Art de la guerre ; il étoit Gentilhomme Breton, natif de la Ville de Nantes.

filles. Cette ſœur avoit eu vingt mille écus en Mariage ; mais étant morte jeune, M. de Vezins épouſa une Demoiſelle Suivante de ſa femme, dont il eut pluſieurs enfans. Cette mégere deſirant aſſurer à ſes enfans les grands biens de la Maiſon de Vezins, (1) ne trouva point de meilleur expédient, que de livrer pour une ſomme d'argent, les enfans de la premiere femme ſa Maîtreſſe, à un Marchand Anglois, à condition qu'on ne les revît jamais. Cet homme les tranſporta d'abord aux Iſles de Jarſei & de Garneſei ; On ne ſçait ce que les filles devinrent : mais ce Marchand étranger, moins inhumain que cette Marâtre, ayant compaſſion du fils, l'emmena avec lui à Londres, où il l'éleva, & lui fit apprendre le mé-

(1) M. de Veſins fut tué au Siege de Cahors en 1580. défendant cette place contre le Roy de Navarre.

tier de Cordonnier. Ce garçon étant devenu grand, & courant le Pays ſe rencontra en Flandres lorſque Monſieur de la Nouë y commandoit l'Armée des Etats : & lui apportant des Souliers, M. de la Nouë, après l'avoir bien conſidéré, dit à ceux qui ſe trouverent auprès de lui, que ce garçon avoit l'air, la taille, & l'allure de ſon Beaufrere de Vezins. Lui, qui avoit été expoſé à l'âge de quatre à cinq ans; & à qui il étoit toujours reſté quelque mémoire de ſon nom, de ſon pays, & de ce qu'il étoit, lui dit qu'il s'appelloit Vezins, & qu'il étoit François d'origine, mais il n'en fut que cela, à cauſe des grandes affaires que M. de la Nouë avoit pour lors ſur les bras. Quelques années après, étant ſorti de ſa priſon de Limbourg, & s'étant retiré à Geneve; ce même garçon qui alloit par le monde, comme

ſont les apprentifs, s'étant encore préſenté à lui en ce lieu où il étoit ſans affaires ; après l'avoir bien queſtionné, & avoir reconnu, outre la reſſemblance générale, des marques particulieres qu'avoient ceux de la Maiſon de Vezins, il réſolut de le faire reconnoître pour héritier de cette Maiſon ; & fit, contre ſon intérêt, toutes les pourſuites néceſſaires en Anjou, au Conſeil, & au Parlement, pour ſon rétabliſſement ; mais la mort l'ayant ſurpris au Siége de Lamballe en Bretagne, où il fut tué d'une mouſquetade, devant que l'affaire fût conſommée, ſon fils Odet de la Nouë, que j'ai veu en ma jeuneſſe Ambaſſadeur extraordinaire en Hollande, auſſi généreux que ſon Pere, ſuivant ſes vertueuſes traces, termina l'affaire ; & par un Arrêt célébre, le fit déclarer héritier de la Maiſon de Vezins, dont

les enfans de cette cruelle marâtre étoient en poſſeſſion ; & c'eſt de lui qu'eſt venu M. le Marquis de Vezins d'aujourd'hui. Voilà des actions héroïques du Pere & du Fils, qu'on ne ſçauroit aſſez louer, & que les Lecteurs curieux ſeront bien-aiſes d'apprendre ; outre que l'exemple d'une vertu ſi rare, porte quelquefois les ames bien nées à en faire de ſemblables.

En ce tems, le Prince d'Orange, qui avoit été fait Gouverneur de Flandres, fut à Gand, où il réforma le nouveau Magiſtrat, établi contre les Priviléges de la Ville, par la violence de Jean Imbiſe, homme audacieux & violent, qui avoit alors toute l'autorité dans la Ville. Imbiſe ſe retira en Allemagne chez le Prince Caſimir Palatin, qui avoit mené auparavant un ſi grand nombre de Cavalerie aux Etats, qu'ils en avoient été plus incommodés, que ſoulagés

& défendus ; depuis Imbiſe (1) étant retourné à Gand, y domina encore quelque tems tyranniquement, marchant entouré de trente Hallebardiers ; mais enfin, s'étant élevé une faction contraire, comme il n'y a rien de plus inconſtant que la volonté d'un Peuple, il fut arrêté ; on lui fit ſon Procés ; & eut la tête tranchée. (2)

L'an 1580. le Prince d'Orange, remontra aux Etats Généraux que, veu la déſertion de quelques Pro-

---

(1) *Los de Gantellegaron con ſu acostumbrade furia a tanto, q; ſententiado por traydor à Juan Embiſio, le degollaron : y juſto juizio de Dios, q; fueſſe caſtigado de los miſmos por quien avia pecado. Herrera.*

Ceux de Gand avec toute leur furie ordinaire, ſe ſoulevent, de façon que condamnant comme traître Jean d'Imbiſe, ils le décolerent ; & il étoit bien de la Juſtice de Dieu, qu'il fût châtié par eux-mêmes pour leſquels il avoit péché.

(2) En 1584.

vinces, & de pluſieurs de leur Corps, qui s'étoient accommodés avec le Roi d'Eſpagne, par le moyen du Duc de Parme, ils ne ſe pouvoient pas ſoûtenir d'eux-mêmes contre un ſi puiſſant ennemi; qu'ainſi ils étoient obligés par cette impuiſſance, ou de s'accommoder avec l'Eſpagne, ce qu'il ne leur conſeilleroit jamais, n'y ayant point de ſureté, ni pour leur vie, ni pour leur Religion; ou de choiſir quelque Prince voiſin pour leur Seigneur; & qu'il n'y en avoit point qui lui ſemblât plus propre, que le Duc d'Anjou & d'Alençon, Frere unique de Henri troiſiéme Roy de France; Ce qu'ayant approuvé, ils envoyerent en France des Députés, dont le plus conſidérable étoit Philippes de Marnix, Seigneur de ſainte Aldegonde, qui firent un Traité avec lui en Septembre 1680. au Château du Pleſſis-les-Tours: par lequel il étoit porté, que les Etats

de Brabant, de Flandres, de Hollande, de Zelande, d'Utrecht, & de Friſe, le reconnoîtroient pour leur Seigneur Souverain, & ſes Deſcendans après lui, à condition de laiſſer les choſes de la Religion en l'état qu'elles étoient, & de conſerver les Priviléges des Provinces.

Qu'il aſſembleroit tous les ans les Etats Généraux, qui néanmoins auroient le pouvoir de s'aſſembler quand il leur plairoit. Qu'il ne mettroit perſonne dans les Charges, dans les Places, & dans le Gouvernement du Pays, que du conſentement des Etats; & que s'il contrevenoit aux Priviléges des Provinces, & au préſent Traité, (1) il ſeroit déchu de la Souve-

(1) Ce traité contenoit 27. Articles, dont le dernier portoit, que l'Archiduc Mathias ayant ſatisfait à tout ce qu'il avoit promis, les Etats & le Duc d'Alençon lui-

raineté ; & qu'ils ſeroient déliés du ſerment de fidelité qu'ils lui auroient prêté, & pourroient choiſir un autre Prince.

Alors l'Archiduc, (1) ſe voyant inutile au Pays-bas ; & qu'on cherchoit une plus puiſſante protection que la ſienne, ſe retira après avoir été remercié par les Etats, & régalé de pluſieurs préſens, ſelon le tems & leur pouvoir ; laiſſant la réputation d'un très-bon Prince & très-modéré ; mais ſes ennemis le rendirent ſuſpect ſur la fin, de quelque intelligence avec les Eſpagnols.

Le Prince d'Orange ſollicita de tout ſon pouvoir la venuë du Duc d'Alençon, pour être ſoûtenu & le Pays auſſi, d'un Prince ſi conſidérable : mais principalement, parce

---

donneroit telle récompenſe, qu'il en fût content.

(1) *Era Hombre frio, y no habil para tan gran manejo. Mas parecia ſugeto que ſuperior.*

qu'au mois de Juin de la même année 1580. le Roy Philippes avoit publié une cruelle proſcription contre lui, par laquelle il lui reproche d'abord les bienfaits dont il étoit redevable à l'Empereur Charles : entr'autres de lui avoir aſſuré la ſucceſſion de René de Naſſau, & de Châlon Prince d'Orange ; qu'il l'avoit fait Gouverneur de Hollande, de Zelande, d'Utrecht, & de Bourgogne, Chevalier de la Toiſon d'or, & Conſeiller d'Etat. Que nonobſtant qu'il fût étranger, il l'avoit comblé de biens & d'honneurs, dont il étoit fort ingrat. Qu'il avoit excité la Nobleſſe à préſenter la Requête contre l'Inquiſition. Qu'il y avoit introduit l'héréſie dans les Pays-bas, & troublé la Religion Catholique, par le briſement des Images, & la démolition des Autels. Qu'il avoit fait la guerre à ſon Seigneur. Qu'il s'étoit oppoſé à toutes les pacifica-

tions, même à celle de Gand: & qu'il avoit rompu l'Edit perpétuel. Qu'enfin, il le déclaroit ingrat, rebelle, perturbateur du repos public, hérétique, & hypocrite; & le tenoit pour un Caïn, pour un Judas, pour un homme qui avoit une conſcience endurcie, pour un impie, ayant tiré une Religieuſe de ſon Cloître pour l'épouſer, & dont il avoit des enfans; pour un méchant, pour un parjure, pour le chef des troubles des Pays-bas, pour une peſte de la Chrétienté, & pour l'ennemi du genre humain. Qu'il le mettoit au ban donnant ſes biens, ſon corps & ſa vie, à ceux qui l'en pourroient priver. Que pour délivrer le monde de ſa tyrannie en parole de Roy, & comme ſerviteur de Dieu, il promettoit vingt cinq mille écus à celui qui le lui pourroit amener mort ou vif: lui promettant de plus, impunité de tous les crimes qu'il pourroit avoir

commis, & l'ennoblir, en cas qu'il ne fût pas Gentil-homme. De plus, il déclaroit tous ſes adhérens, déchûs de Nobleſſe, d'honneur & de biens, ſi dans un mois après la publication de ce Ban, ils ne ſe ſéparoient de lui, & ne rentroient dans leur devoir. (1)

Le Prince d'Orange, publia au mois de Décembre ſuivant, (2)

---

(1) Bentiv. l 1. 2. p. Hiſt. de la guerre de Flandres.

(2) *Por el bando, que el Principe de Parma avia publicado contra el Principe de Orange, eſcrivio una Apologia contra el Rè Cat tan deſvergoncada, q; como ſabia, q; diziendo mal del Rey, liſongeava a los eſtados ſe la leyò en ſu congregacion, y a todos parecio muy bien, y ſe holgaron de oyrla però algunos meſes deſpues, conociendo que el atrevimiento era muy grande, prohibieron que no ſe vendieſſe, y la mandaron buſcar por todas las librerias, y la quemaron. Herrera.*

(a) Le Prince d'Orange, en réponſe au Ban, que le Prince de Parme avoit publié contre lui, écrivit une Apologie

ſon Apologie, qui eſt une piéce longue, forte & éloquente, qu'il fit lire publiquement en l'aſſemblée des Etats généraux. Le Prince y découvrit pluſieurs choſes qu'il eût mieux valu pour le Roy n'avoir jamais été révélées ; les Rois, n'ayant pas tant d'avantage à ſe défendre contre leurs Sujets avec la plume, qu'avec l'épée : auſſi il n'y fut jamais répondu de la part du Roi ; & pour ce que cette Apologie eſt fort conſidérable, il eſt à

---

contre le Roi Catholique, dont le ſtyle étoit foudroyant ; comme il ſçavoit qu'en diſant bien du mal du Roy, il ſe faiſoit plus aimer des Etats, il la lut à l'aſſemblée, qui la trouva bien & fut ravie de l'avoir entendu : cependant quelques mois après, s'appercevant que le fiel qui y étoit répandu étoit trop violent, ils en empêcherent la vente, la firent enlever chez tous les Libraires & brûler tous les Exemplaires qu'on en put trouver. *Herrera.*

propos d'en mettre ici la ſubſtance. (1)

Après avoir ſoûmis ſa conduite & ſa vie aux Etats généraux, il dit qu'il étoit forcé contre ſon naturel & ſa coûtume, de découvrir des ordures qu'il eût bien voulu cacher; & que ſi on ne l'eût accablé d'injures & de calomnies, il eût ſimplement répondu à la proſcription, qu'il eût fait paroître injuſte & ſans fondement. Que ſon ennemi qui l'a faite, & le Prince de Parme, qui l'a publiée, n'ayant pû le tuer par le poiſon & par l'épée, eſſayent de le bleſſer par le venin de leur langue.

Quant aux bienfaits qu'on lui reproche, il avouë avoir reçu beaucoup d'honneur de l'Empereur

(1) Cette Apologie fût imprimée en 1581. à Leyden par Charles Sylvius, Imprimeur de Meſſieurs les Etats de Hollande.

Charles-Quint qui l'avoit nourri neuf ans entiers dans ſa chambre ; que ſa mémoire lui ſera toujours honorable ; ce ſont ſes propres termes ; mais qu'il étoit forcé de dire, pour maintenir ſon innocence, qu'il n'avoit jamais reçu aucuns bienfaits de l'Empereur ; & qu'au contraire, il avoit ſouffert de grandes pertes en le ſervant.

Qu'il ne pouvoit pas le priver de la ſucceſſion de René de Naſſau, & de Châlon Prince d'Orange ſon couſin germain, dont il étoit ſeul héritier, ſans une injuſtice manifeſte ; à moins qu'on appellât liberalité, de ne pas prendre le bien d'autrui.

Que tant s'en faut qu'il en eût reçu aucuns bienfaits ; qu'au contraire, l'Empereur, pour le bien de ſes affaires, étant preſſé d'un côté par les Princes Proteſtants ; & de l'autre, par le Roy de France, il avoit diſpoſé à ſes dépens, par

le Traité de Paſſau, de la Comté de Catzenellebogen, en faveur du Landgrave de Heſſe : bien qu'il lui eût été adjugé par la Chambre Impériale de Spir, avec plus de deux millions d'arrérages ; (1) &

(1) Qu'a fait l'Empereur pour moi que le plus ennemi juge que j'euſſe pu avoir n'eût fait pareillement, ne ſe trouvant point de partie qui ait oſé débattre contre moi cette ſucceſſion ? Et quand j'euſſe eu des parties, & que là-deſſus l'Empereur eût donné Arrêt à mon profit, qu'eût-il fait pour moi, ſinon qu'il m'eût adminiſtré juſtice, & laiſſé ce que les loix, la raiſon & la nature même me donnoient quant aux biens qui venoient de notre Maiſon de Naſſau, appellez communément la ſucceſſion de Breda ; il ne ſe trouva jamais homme qui s'y voulût oppoſer, ſinon le Préſident Schoore qui dit en Conſeil, que *filius haretici non debet ſuccedere.* Et toutefois le Conſeil ne laiſſa de donner avis ſelon raiſon & équité. Quant à la ſucceſſion de la Maiſon de Châlon, comprenant les Baronies que je poſſéde au Duché de Bourgogne & au Dauphiné de Viennois ; il ne ſe peut dire que j'en ſois obligé à

que le même Empereur n'avoit tenu compte de remettre le Prince René de Naſſau ſon couſin germain, en la poſſeſſion du tiers du Duché de Julliers qui lui appartenoit par leur ayeule Marguerite Comteſſe de la Mark, quoiqu'il ſe vît victorieux par la valeur de ce Prince. (1)

Que le Roy Philippes l'avoit privé de la jouïſſance de la Seigneurie de Châtelbelin, dont il lui étoit dû plus de trois-cens cinquan-

---

l'Empereur, le tout étant en la puiſſance du Roi de France, qui ſaiſiſſoit également le Comté de Charolois appartenant à l'Empereur & mes Baronies, quand la guerre ſe mouvoit entre eux deux.

L'Empereur n'a pu non plus me favoriſer en ma Principauté d'Orange, où il n'avoit rien à voir, ni lui, ni Prince quelconque, la tenant en ſouveraineté abſoluë. Et pour le regard de cette Principauté, il n'y a Prince de l'amitié duquel j'aie beſoin, ſinon du Roi de France, &c.

(1) Charles-Quint.

te mille livres d'arrérages, ayant évoqué injuſtement (1) à ſon Conſeil la Cauſe prête à juger au Parlement de Malines, qui depuis eſt demeurée indéciſe : ce qu'il allegue pour faire voir lequel des deux, du Roy, ou de lui, doit être taxé d'ingratitude.

Qu'il avoit dépenſé plus de cinq cens mille écus, tant en l'Ambaſſade qu'il fit contre ſon gré vers l'Empereur Ferdinand, que lorſqu'il fut en otage en France pour la paix de Cateau en Cambreſis, & l'année que commandant toute l'armée Impériale, (2) il fit bâtir Charlemont & Philippeville à la barbe des Généraux de France, (3) en laquelle il ne toucha que trois cens

(1) Le jour même que le Procès ſe devoit juger, Philippe II. défendit au Parlement de Malines de paſſer outre.

(2) A l'âge de 21. ans.

(3) A la barbe du Duc de Nevers & de l'Amiral de Chaſtillon.

florins par mois, ce qui ne ſuffiſoit pas pour ceux qui tendoient ſes tentes.

Que tout au contraire, ceux de ſon nom avoient dépenſé de grands biens, & expoſé librement leur vie, en ſervant les Princes de la Maiſon d'Autriche. Que le Comte de Naſſau Engilbert ſecond de ce nom ſon biſayeul, (1) étant Gouverneur des Pays-bas pour l'Empereur Maximilian premier, lui avoit aſſuré ces Provinces par le gain d'une bataille.

Que le Comte Henri de Naſſau ſon oncle paternel, perſuada aux Electeurs de l'Empire, de préferer Charles d'Autriche, petit-fils de

(3) Engilbert II. arrêta les conquêtes de Louis XI. par le gain de la bataille de Guinegate. Comines en parle au Chap. 6. du Livre 6. de ſes Mémoires, & en donne toute la gloire au Seigneur de Romont de la Maiſon de Savoye, & au Comte de Naſſau.

Maximilian, à François Premier Roi de France, & lui mit la Couronne Impériale ſur la tête.

Que Philibert de Châlon Prince d'Orange, avoit conquis la Lombardie & le Royaume de Naples à l'Empereur, & que par la priſe de Rome & du Pape Clément VII. ſon ennemi, il l'avoit comblé de gloire & de grandeur.

Que le neveu de ce Philibert René de Naſſau & de Châlon ſon couſin germain, étoit mort à ſaint Diſier aux pieds de l'Empereur, après avoir réparé le dommage d'une bataille perdue, & reconquis le Duché de Gueldres; qu'enfin, ſi ceux de Naſſau n'avoient jamais été au monde, & que les Princes d'Orange n'euſſent pas tant fait d'exploits conſidérables avant que le Roi fût né, qu'il n'auroit pas mis tant de Titres, de Pays, & de Seigneuries au front de cette infame proſcription qui le déclare

traître & méchant, crimes qui ne tomberent jamais ſur aucun de ſa race.

Que pour tant de dépenſes & de ſervices ſignalés, on ne pouvoit pas montrer la moindre marque de reconnoiſſance des Princes d'Autriche vers ceux de ſa Maiſon.

Que les Rois de Hongrie avoient donné à ſes Prédéceſſeurs, pour marque perpétuelle de leur valeur, en les défendant de l'invaſion des Infidéles, pluſieurs piéces d'artillerie qui lui ont été ravies & emportées hors de ſon Château de Breda, quand le Duc d'Albe tyranniſoit les Pays-bas.

Quand le Roi lui reproche de l'avoir fait Gouverneur de Hollande, de Zélande, d'Utrecht, & de Bourgogne, Chevalier de ſon Ordre, & Conſeiller d'Etat; il répond que s'il en doit ſçavoir quelque gré à quelqu'un; c'eſt à l'Empereur, qui l'avoit ainſi or-

donné en partant pour l'Eſpagne ; en conſidération de ſes ſervices. Que le Roi étoit lui-même déchu de l'Ordre, par la contravention aux Articles qu'il avoit juré d'obſerver, par leſquels les Chevaliers ne peuvent être jugés que par leurs Confréres, ayant fait condamner Meſſieurs les Comtes d'Egmont, de Horn, de Bergues, & de Montigny, par des faquins & gens de rien. Que le Gouvernement de Bourgogne lui appartenoit héréditairement, ceux de Châlon en ayant toujours joui ſans contredit ; & que, quant à la charge de Conſeiller d'Etat, il l'obtint par la brigue & par le conſeil du Cardinal de Granvelle, qui par-là ſe vouloit mettre à couvert, à cauſe de l'autorité que le Prince avoit envers le Peuple, qui avoit toute croyance & confiance en lui.

Quand le Roi objecte pour le rendre odieux, d'avoir épouſé une

Religieuſe ; (1) il dit que celui qui médit, doit être exempt de tout blâme, & que c'eſt une horrible impudence à Philippes, de lui reprocher un mariage légitime & ſelon Dieu, lui qui eſt tout couvert de crimes, ſoutenant lorſqu'il épouſa l'Infante de Portugal, Mere de Dom Carlos, qu'il étoit effectivement marié à Donna Iſabella Oſorio, dont il avoit eu trois enfans. (2) Qu'il a été le parricide de ſon

---

(1) Charlotte de Bourbon, Abbeſſe de Jouarre.

Carlota de Vandoma, ſu muger, Abadeſa de un Monaſterio, con quien, en vida de la ſegunda eſtuvo a mancebado con ſacrilegio. Lib. 11. *de D. Philippe II. cap.* 23. *V la page* 175.

Charlotte de Vendôme ſa femme, Abbeſſe d'un Convent, avec qui il vivoit d'une façon ſacrilége & adultere, du vivant de ſa ſeconde femme Anne de Saxe.

(2) Deux ſeulement, l'un appellé Dom Pedro, & l'autre Dom Bernardino, maria-

propre fils, pour avoir parlé en faveur des Pays-bas, & l'empoiſonneur de Madame Iſabelle de France ſa troiſiéme femme, fille du Roi de France Henri ſecond, pendant la vie de laquelle, il avoit entretenu publiquement Donna Eufratia, qu'il fit épouſer par force au Prince d'Aſcoli, étant enceinte de ſon fait, afin que ſon bâtard héritât des grands biens de ce Seigneur dont il mourut de déplaiſir, ſi ce ne fut (dit le Prince) d'un morceau plus aiſé à avaler qu'à digerer.

Que depuis il n'avoit point eu de honte de commettre un inceſte public, (1) épouſant ſa niéce,

---

ge, dont Ruigomés, Prince d'Eboli fut le négociateur, d'où lui eſt venu ce grand crédit, & tant de biens qu'il avoit en Eſpagne, leſquels on retira ingratement de ſa veuve, comme d'une éponge. Apol.

(1) Quelle bêtiſe eſt ce? quelle ſtupidité de ne point voir ce qui ſe préſente à

fille

fille de l'Empereur Maximilian ſecond, & de ſa propre ſœur ; mais il avoit diſpenſé, dit le Roi ; Oui du Dieu en terre, dit le Prince, car le Dieu du Ciel ne la lui auroit jamais accordée, ce ſont les propres termes du Prince.

Que cela étoit auſſi étrange qu'inſupportable, qu'un homme noirci d'adulteres, d'empoiſonnemens, d'inceſtes, & de parricides, lui fît un crime d'un mariage approuvé

---

toutes heures à leurs yeux ! ils voyent tous les jours un Roi inceſtueux, qui eſt à un ſeul demi dégré près un Jupiter, mari de Junon, ſa propre ſœur. Apolog. *Mirantib.* dit le Préſident de Thou. *imo indignantibus pleriſque Philippum nulla neceſſitate urgente, nullo manifeſto pacis bono, aut ſpe propagandi imperii inductum ſororis filiæ matrimonium expetiviſſe, ex quo nullum emolumentum, multum invidiæ in caput ipſius redundaret, peſſimo exemplo in Principe Orbis Chriſtiani familia inchoato, & inde ad nobilitatem ad plebem uſque ſe extendente* Hiſt lib. 47.

de M. de Montpenſier ſon Beaupere, plus grand Catholique en effet, que les Eſpagnols ne le ſont de grimace. Que quand ſa compagne auroit fait des vœux en ſon bas âge, ce qui étoit contre les Canons & les Arrêts, ſuivant l'opinion des plus grands hommes, & qu'il n'y auroit point eu pluſieurs proteſtations, qu'il n'étoit pas ſi peu verſé en la bonne Doctrine, qu'il ne ſçût que tous ces liens noués par les hommes, pour des raiſons de pur intérêt, ne pouvoient avoir aucune force devant Dieu.

Sur ce que le Roi le traite d'étranger; il dit, que ſes Ancêtres ont poſſédé depuis pluſieurs ſiécles, des Comtés & des Baronies en Luxembourg, en Brabant, en Hollande, & en Flandres, & que ceux qui y ont des Terres, ont toujours été tenus pour Naturels du Pays.

Que le Roi eſt donc étranger auſſi

bien que lui, étant né en Eſpagne, Pays naturellement ennemi des Pays-bas, & lui en Allemagne, Pays voiſin & ami de ces Provinces. Mais, (dit le Prince) on dira qu'il eſt Roi, à quoi il répond, qu'il ſoit Roi en Caſtille, en Arragon, à Naples, aux Indes, & en Jeruſalem, s'il veut, & Dominateur en Aſie & en Affrique; pour lui, qu'il ne reconnoît qu'un Duc & qu'un Comte, dont la puiſſance eſt limitée par les priviléges du Pays que le Roi a jurés. Qu'il faut qu'il apprenne, & les Eſpagnols avec lui, s'ils ne le ſçavent pas, que les Barons de Brabant, quand les Princes ſortent des termes de la raiſon, leur ont bien fait voir quelle étoit leur puiſſance. Il finit ce diſcours, en diſant, que c'eſt une choſe étrange, qu'on lui oſe objecter d'être étranger au Pays-bas, veu que ſes prédéceſſeurs étoient Ducs de Gueldres, &

poſſédoient de grands biens dans ce Pays, lorſque les Ancêtres du Roi étoient ſeulement Comtes de Hasbourg, demeurant en Suiſſe, & lors même que leur race étoit inconnuë dans le monde.

Le Prince ſoutient que le deſſein des Eſpagnols a toujours été d'aſſujettir les Provinces des Pays bas, & de les gouverner tyranniquement, comme ils font les Indes, Naples, Sicile, & Milan; ce qu'ayant été connu de l'Empereur Charles-Quint, il remontra à ſon fils Philippes en ſa préſence, & du vieux Comte de Boſſut, ainſi que de pluſieurs autres, que s'il ne réprimoit cet orgueil des Eſpagnols, qu'il ſeroit cauſe de la ruine entiere des ces Provinces; mais que, ni l'autorité paternelle, ni le bien de ſes affaires, ni la Juſtice, ni ſon ſerment, qui retient les plus barbares, n'ont pû retenir cette paſſion violente de les tyranniſer.

Que le Pays accorda un ſecours (1) conſiderable d'argent au Roi, par le moyen duquel, & par le courage de la Nobleſſe de ces Provinces, ayant gagné deux fameuſes batailles, & fait quantité de priſonniers de la plus haute qualité du Royaume de France, il fit la paix à Cateau en Cambreſis, qui lui étoit auſſi profitable que déſavantageuſe à ſes ennemis, & que s'il reſtoit au Roi un peu de reconnoiſſance; il ne pourroit nier que le Prince n'ait été un des principaux inſtrumens de cette paix, l'ayant traitée en particulier par ſon ordre, avec le Connétable de Montmorency, & le Maréchal de ſaint André; le Roi l'ayant aſſuré qu'il ne pourroit jamais lui rendre un ſervice plus grand ni plus agréable qu'en faiſant

(1) Ce ſecours s'appelloit l'Aide Novennale, parce qu'il étoit accordé pour neuf ans.

cette paix, voulant paſſer en Eſpagne à quelque prix que ce fût.

Mais ces ſecours d'argent, & ces heureux ſuccès obtenus par le ſang de la Nobleſſe des Provinces, furent tenus pour des crimes de Lezé-Majeſté, parce qu'on ne voulut rien accorder, qu'à condition que les Etats Généraux s'aſſemblaſſent, & que les ſommes promiſes paſſaſſent par les mains des Commiſſaires du Pays, pour rogner les ongles à ces harpies de Barlaymont, & autres leurs ſemblables, aſſurant que ce ſont là les deux grands crimes qui ont fait naître dans l'eſprit du Roi, & dans ceux de ſon Conſeil, cette haine implacable contre les Flamands.

Le premier de ces crimes fut la demande de l'Aſſemblée des Etats Généraux, autant haïs des méchans Princes, parce qu'elle bride leur tyrannie, qu'ils ſont aimés & révérés par les bons Rois, vrais peres

du Peuple, comme le fondement le plus assuré d'un Etat, & le vrai repos des Souverains.

L'autre crime est d'avoir demandé les Commissaires du Païs pour l'administration des sommes accordées; le Prince disant que les mangeurs de Peuples réputent leur larcin & leur peculat, un meilleur revenu que celui de leurs Terres.

Que se voyant hors d'état de voler impunément, ils cherchent des prétextes en flattant les Princes, pour les enflammer contre les Sujets; & conclut cet article, assurant les Etats Généraux (auſquels il s'adresse incessamment) qu'il a vû leurs actions, qu'il a ouï leurs discours, & qu'il a été témoin de leurs conseils, par lesquels ils les dévouoient tous à la mort, les destinant au massacre, comme aux Indes, où les Espagnols ont exterminé trente fois plus de Peuple qu'il n'y en a dans les Pays-bas.

Sur ce que le Roi l'accuſe d'avoir fait des brigues, d'avoir gagné les cœurs de ceux qui deſiroient des nouveautés, ſurtout des ſuſpects de la nouvelle Religion, & d'avoir été auteur de la Requête contre l'Inquiſition; il avoue avoir toujours été de la Religion réformée dans ſon cœur; le Comte Guillaume de Naſſau ſon pere l'ayant introduite dans ſes Etats. Qu'il avoit appris de la bouche du Roi Henri ſecond, ſervant d'otage en France pour la paix que le Duc d'Albe traitoit pour exterminer tous ceux de la Religion, en France, aux Pays-bas, & par toute la Chrétienté; qu'on avoit réſolu d'établir l'impitoyable Inquiſition, par la ſéverité de laquelle on n'avoit qu'à regarder une Image de travers pour être condamné au feu. Qu'il n'avoit pû ſouffrir que tant de gens de bien, & de Seigneurs de ſa connoiſſance fuſſent dévoués à la mort; qu'ainſi,

il

il avoit pris une ferme réſolution, d'exterminer cette vermine d'Eſpagnols, & que s'il eût été bien ſecondé dans ce juſte & généreux deſſein, il n'y auroit plus de mémoire d'eux au Pays-bas, que par leurs oſſemens, & par leurs tombeaux.

Quant à la Requête dont on lui faiſoit un crime, qu'il tient à très-grand avantage, tant pour ſon honneur & ſa réputation, que pour le ſervice du Roi & le bien du Pays; d'avoir conſeillé qu'elle fût préſentée, comme un moyen aſſuré pour détourner le déluge des maux infinis qui ſurvinrent après; & quant aux Prêches, qu'il conſeilla auſſi à Madame de Parme de les permettre, les choſes étant dans un état qu'on ne pouvoit plus les empêcher, ſans la juſte crainte d'une manifeſte ſubverſion.

Quand le Roi dit que la prévoyance de la Ducheſſe de Parme

fut ſi grande, qu'il fut contraint de ſortir des Pays : il dit qu'on diroit vrai, ſi on diſoit que ſa tromperie & ſa déloyauté en furent la cauſe ; qu'un an auparavant, il avoit voulu ſe retirer, & ſe démettre de ſes Charges ; mais que Meſſieurs de Bergues & de Montigny ayant péri en Eſpagne, les gibets étant plantés, & les feux allumés de toutes parts, il avoit réſolu de ſe mettre en ſureté, ſans ſe fier ſur les Lettres du Roi, conçuës en des termes honnêtes pour le mieux attraper.

Qu'on s'étoit attaqué à ſa perſonne, & à ſes biens ; que la conſidération des Priviléges de l'Univerſité de Louvain, ni du Pays de Brabant, n'avoit pas eu le pouvoir d'empêcher qu'on ne menât ſon fils priſonnier en Eſpagne ; que par un traitement ſi injuſte & ſi rigoureux, il étoit délié de tout ſerment, & bien fondé de

faire la guerre à ſon ennemi, ce qu'on lui reprochoit comme un grand crime.

Qu'on ne lui reprochoit rien, que Henri II. prédéceſſeur du Roi n'eût fait ; (1) car, tout bâtard qu'il étoit, il ſe rébella contre ſon Prince naturel Dom Pedro Roi de Caſtille & de Léon, qu'il tua de ſa propre main. Si le Roi répond que Dom Pedro étoit cruel & tyran, & qu'il poſſéde la Caſtille à ce ſeul titre;

(1) Je voudrois qu'ils me diſent à quel titre le Roi Philippes poſſéde le Royaume de Caſtille & de Léon : car il eſt notoire que Henri, ſon prédéceſſeur étoit bâtard, qui ſe rébella contre le légitime héritier ſon propre frere & Seigneur, lequel il tua de ſa main propre. Quel droit avoit donc ce bâtard grand aïeul du Roi ? Ils répondent que Dom Pedro étoit un tyran. Mais ſi à ce titre Philippes tient la Caſtille, pourquoi ne voit-il qu'on le peut chauſſer à la même meſure qu'il chauſſe les autres. *Apol.*

pourquoi ne le traitera-t-on pas de la même maniere (dit ce Prince) n'y ayant jamais eu de tyran qui ait violé les Pays avec plus d'arrogance, ni qui ait rompu la Foi jurée avec moins de pudeur que Philippes, & qu'au moins Dom Pedro n'étoit ni parricide, ni inceſtueux, ni homicide de ſa femme ; mais quand il prendroit les armes contre le Roi, & qu'il ſeroit né ſon Sujet, il ne feroit rien que ce qu'Albert premier Duc d'Autriche, auparavant Comte de Haſbourg, prédéceſſeur du Roi, avoit fait contre l'Empereur Adolphe de Naſſau ſon Seigneur, l'un de ſes devanciers.

Le Prince ſoutient qu'il y a obligation mutuelle entre les Ducs de Brabant & leurs Vaſſaux, (1)

(1) Entre tous les Seigneurs & Vaſſaux il y a obligation mutuelle, ſelon le dire de cet ancien Sénateur : ſi tu ne me tiens pour Sénateur, je ne tiendrai point pour

qu'ils doivent obéiſſance au Prince, qui de ſon côté doit conſerver leurs priviléges, dont les principaux ſont, que les Ducs ne peuvent changer l'état du Pays par aucune Ordonnance. Ils doivent ſe contenter de leur revenu ordinaire. Ils ne peuvent lever de nouvelles Impoſitions ſans le conſentement du Pays. Ils ne peuvent faire entrer des gens de guerre dans la Province, ſans l'agrément des Etats. Ils ne peuvent changer le prix des monnoyes; & enfin, ils ne peuvent prendre aucun priſonnier ſans informa-

---

Conſul. Mais entre les Vaſſaux il y a beaucoup de différence, les uns ayant une plus grande liberté que les autres, comme nous ſommes en Brabant, où nous avons tels droits, que nous donnons grace en nos Terres, & que nous ſervons à nos Ducs de ce que les Ephores ſervoient à leurs Rois. C'eſt de faire venir à la raiſon celui qui contrevient à ſon ſerment. *Apolog.*

tion du Magiſtrat du lieu, ni l'envoyer hors du Pays. Auſſi, les Grands de Brabant, qui par prérogative ont la charge des armes du Pays, ſont obligés de conſerver & maintenir les Priviléges: & ne le faiſant pas, ils doivent être tenus pour parjures, & pour ennemis de leur Patrie. Que le Roi n'a pas violé un des Priviléges, mais tous, & une infinité de fois, lui ayant ôté ſes biens, ſes dignités, & ſon fils, contre les immunités; qu'ainſi il étoit abſous du ſerment de fidelité qu'il lui devoit, & par conſéquent en droit de ſe défendre de cette violence par la guerre, principalement, n'ayant jamais voulu réparer ſes fautes, ayant mépriſé & rejetté les interceſſions de l'Empereur Maximilian, & les ſupplications de ſes Sujets, par la députation des Principaux Seigneurs qu'il a fait mourir contre

le droit des gens par la main du Bourreau, & tous les autres qu'il a pû ſaiſir par artifice, s'étant fiés en ſes paroles trompeuſes, ce qui le juſtifie ſuffiſamment d'avoir pris les armes pour ſa conſervation, ainſi que pour celle de ſa Patrie. Et bien que la premiere fois il n'ait pû prendre pied au Pays bas, comme on lui reproche, il n'y a rien en cela qui ne ſoit arrivé aux plus grands Capitaines, & au Roi même, qui ſouvent eſt entré en Hollande & en Zélande avec de puiſſantes armées, dont il a été chaſſé honteuſement, ſans qu'il y poſſéde un ſeul poulce de terre. Et comme par ſon ſerment il veut, qu'en cas de contravention aux Loix, on ne lui obéiſſe plus: pourquoi eſt-il ſi témeraire de dire que le Prince a pris injuſtement les armes?

Sur ce que le Roi dit qu'il a pratiqué & monopolé de revenir en

Hollande & en Zélande, il répond n'y être venu qu'à l'inſtante priere des principaux de ces Provinces, ce qu'il peut juſtifier par leurs Lettres.

Quand le Roi l'accuſe d'avoir perſécuté les Eccléſiaſtiques, chaſſé les Catholiques, & banni la Religion, le Prince répond que cela s'eſt fait par commun conſentement, pour conſerver leurs priviléges & leur vie contre des gens qui ont fait ſerment au Pape, & qui machinent inceſſamment contre la liberté du Pays, & la Religion nouvellement établie, ce qui fut repréſenté au Traité de paix projetté à Breda, où ce point touchant la Religion, fut juſtifié par l'Arrêté & le Sceau de toutes les Villes, & qu'il étoit injuſte qu'on lui imputât ce qui étoit fait par Ordonnance unanime de tout le Pays.

Quand on lui reproche d'avoir

permis la liberté de conſcience, il repart que la lueur des feux qui ont réduit en cendres tant de gens, n'a jamais été agréable à ſes yeux, comme elle a réjoui ceux du Duc d'Albe, & des Eſpagnols, & qu'il a été d'avis que ces perſécutions ceſſaſſent.

Il avoue ingénuement que le Roi avant la tenue des Etats de Gand, & ſon départ pour l'Eſpagne, lui ordonna de faire mourir pluſieurs gens de bien, ſuſpects de la Religion; commandement cruel qu'il ne voulut pas exécuter, au contraire il les avertit, ne le pouvant faire en bonne conſcience, & voulant plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes.

Il dit, qu'on a tort de l'accuſer du maſſacre de quelques Eccléſiaſtiques, veu que lui-même a fait mourir par la Juſtice pluſieurs coupables de ces crimes, & que ceux qui étoient de Maiſon Illuſtre,

comme le Comte Guil-de la Mark, convaincus de ſemblables violences, ont été punis ſeulement par la priſon, & par la privation de leurs charges, en conſideration de leurs alliances.

Sur ce que le Roi dit n'avoir point commandé au Duc d'Albe l'impoſition du dixiéme & du vingtiéme denier; le Prince d'Orange répond que ſon impunité prouve aſſez qu'il en avoit ordre; qu'il ne peut éviter le nom de tyran, ayant commandé ce tribut, ou n'ayant pas puni une ſi grande audace commiſe contre ſon gré. Il ajoute que le Duc n'étoit pas ſi impertinent d'oſer établir une ſi cruelle impoſition ſans un commandement exprès, & ſouvent réiteré, qu'autrement il n'auroit pas condamné le Bourguemeſtre d'Amſterdam à vingt cinq mille florins d'amende, pour s'être oppoſé à la levée de ce dixiéme denier.

Que le Roi eût bien mieux fait de conſerver la Goulette & le Royaume de Tunis, que l'empereur avoit conquis ſur le Turc, & qu'il préferoit à ſes autres victoires, que de faire une guerre injuſte à ſes Sujets ; mais que cette rage & cette fureur qui le tranſportent, lui aveugloient les yeux pour ne pas voir ce mal, & l'entendement pour ne le pas comprendre, ayant mieux aimé faire voir ſon impuiſſance contre ſes propres Sujets, que d'employer ſes forces contre l'ennemi du nom Chrétien. Il ajoute, que comme Annibal avoit juré la ruine des Romains ſur l'Autel de ſes Dieux ; que le Duc d'Albe avoit auſſi juré la deſtruction des Pays-bas, ce qui ſe prouve aſſez par les cruautés qu'il y a exercées. Que ſi on connoît le maître par ſes ſerviteurs ; on doit bien connoître le naturel du Roi, & ſon inclination pour le Pays par la

tyrannie de ce Miniſtre impitoyable.

Quand le Roi dit qu'il a diſpenſé du Pape pour ne pas garder ſon ſerment, le Prince répond que le Roi ne conſidere pas qu'en même tems ſes Sujets, en ne le gardant pas, étoient déliés du ſerment d'obéiſſance qu'ils lui avoient juré. Il ajoute que le Duc d'Albe étoit prêt de faire pendre les principaux de Bruxelles, qui s'oppoſoient à la levée du dixiéme denier, qu'il avoit ordonné au Bourreau d'apprêter dix-ſept cordes, que le *dictum* de la Sentence étoit écrit, & les ſoldats Eſpagnols prêts à prendre les armes pour ſoutenir cette exécution, lorſque les heureuſes nouvelles de la priſe de la Brille arriverent, & les ſauverent du gibet.

Parlant de l'Edit perpétuel, il dit qu'il ſe fit avec Dom Jean contre ſon avis, & celui des Etats de Hollande & de Zelande, par l'ar-

tifice des Eſpagnols. Qu'il n'y avoit de différence entre le Duc d'Albe, le Commandeur de Requeſens, & Dom Jean, ſinon qu'il étoit moins diſſimulé qu'eux, & qu'il ne pouvoit pas cacher ſi long tems ſon venin que les autres, ayans les mêmes ordres que les précédens Gouverneurs, d'opprimer le Pays, ce qui a été rendu public par les Lettres interceptées qui n'ont pas été conteſtées.

Quand on lui dit qu'il a rompu la pacification de Gand, & l'Edit perpétuel; il répond que ce ſont les Eſpagnols qui ne remettoient perſonne en poſſeſſion de leurs biens & de leurs charges, & qui retenoient les priſonniers. Que le Roi avoit commandé à Dom Jean de n'obſerver point cette paix, comme on le voit par les Lettres interceptées; & que quand Dom Jean la jura, ce fut à condition qu'il l'obſerveroit juſqu'à ce qu'il s'en

repentît, dont il s'expliqua à quelques-uns des Etats ; ainſi, la paix de Gand, & l'Edit perpétuel étant violés, qu'il étoit au pouvoir des Etats de ſe précautionner, en expliquant, augmentant, & changeant le Traité pour leur ſûreté & pour leur bien.

Que s'il y a eu quelques inſolences de la ſoldateſque dans ſes Gouvernemens, qu'elles lui ont fort déplû, & que ce ne ſont que des roſes au prix des excès intolerables commis par les Eſpagnols.

Le Prince ſe plaint de la trahiſon de pluſieurs Seigneurs & Gentilshommes du Pays qui ont préferé leurs intérêts particuliers à la tyrannie Eſpagnole, au bien de leur Patrie qu'ils ont déchirée par leur diviſion, & qu'ils pouvoient rendre fleuriſſante par la concorde. Et s'emportant contre l'infidélité de ſes faux freres, qui ſe nommerent mal-contens ; il dit, qu'on ne ſçau-

roit assez s'étonner de l'inconstance & de la vanité de leurs diverses résolutions ; ils servent, dit-il, le Duc d'Albe & le Commandeur, comme valets, & me font la guerre à outrance. Peu après ils traitent avec moi, ils se réconcilient, & se déclarent ennemis des Espagnols. Dom Jean vient, ils le suivent, ils machinent ma ruine. Quand Dom Jean manque son entreprise sur Anvers, ils le quittent, ils me rappellent. Je ne suis pas plutôt venu, que contre leur serment, sans me rien communiquer ils appellent l'Archiduc Mathias. Est il venu, ils le laissent, & sans l'avertir vont querir le Duc d'Anjou, auquel ils promettent merveilles, & aussi-tôt ils l'abandonnent, & se joignent au Duc de Parme, sur quoi il s'écrie ? Y a-t il flots de la Mer plus inconstans, ni d'Euripe plus incertain que la legereté de ces gens-là, qui ont consenti à cette proscrip-

tion : moi qui ſuis cauſe, par ma fermeté & par mon courage, qu'ils ont été remis dans leurs biens & dans leurs Charges.

Quand on lui dit qu'il a brigué les Gouvernemens de Brabant & de Flandres ; il répond en un mot qu'il n'a eu ces emplois qu'à la priére des Etats, & par une approbation générale.

Quand on veut le rendre odieux, en diſant qu'il charge le peuple d'impoſitions : il répond qu'elles ſont miſes par les Etats, du conſentement des peuples ; & que ſi le Roi en met bien de ſi exceſſives ſur ſes Sujets, pour opprimer la Hollande & la Zelande, & autres Provinces-Unies, pourquoi ne leur ſeroit-il pas permis d'en mettre ſur eux, pour ſe garantir de la tyrannie Eſpagnole ?

Quand on blâme le Prince d'avoir ôté dans les Villes, des Officiers bien affectionnés au Roi : il dit qu'ils

qu'ils étoient un peu trop bons ennemis du Pays ; & qu'ainſi, il a bien fait de les chaſſer.

Quand le Roi lui objecte comme un grand crime, le crédit qu'il a parmi le peuple, il dit que cela lui eſt honorable, qu'il l'ait pris pour ſon défenſeur contre ſa cruelle tyrannie, qui a allumé une haine très-juſte dans tous les cœurs.

Quand on lui reproche qu'il hait la Nobleſſe. Ouï, répond-il, celle qui ayant dégénéré de ſes Ancêtres, & ne ſuivant pas leurs traces généreuſes, trahit ſa Patrie, & ſe joint à ceux qui la perſécutent.

Quand le Roi dit que la paix traitée à Cologne par l'entremiſe de l'Empereur Rodolphe, a été jugée raiſonnable de toutes perſonnes de bon ſens : le Prince dit qu'il s'enſuit par-là, que tous ceux qui l'ont jugée déraiſonnable & captieuſe, ſont dépourvûs de raiſon & de jugement ; car, qu'elle

apparence, dit-il, qu'un peuple travaillé & appauvri d'une ſi longue guerre, refuſât une Paix équitable avec ſon Prince : ſinon qu'elle lui parût un appas pour le ſurprendre. Que cette Paix projettée à Cologne, leur étoit pire que la guerre, & que le miel d'une langue traîtreſſe, eſt toûjours plus dangereux que la pointe des épées. Que ſi l'Empereur a crû cette paix raiſonnable, il en a été perſuadé par les traîtres de la Patrie.

Quand on lui objecte l'union d'Utrect comme le plus grand des crimes, & qu'on la trouve mauvaiſe : il dit que tout ce qui eſt bon aux Etats, paroît très-mauvais aux Eſpagnols, & que ce qui eſt ſalutaire aux oppreſſés, eſt mortel aux fauteurs de la tyrannie. Que leurs ennemis avoient fondé toute leur eſperance ſur la diviſion : contre laquelle il n'y a point de rémede ſi ſpecifique, qu'une bonne

union, ni d'antidote plus certain contre la diſcorde, que la concorde, qui a fait évanoüir toutes leurs intrigues & toutes leurs intelligences. (1) Il avouë avoir été l'Auteur de cette union, & le dit ſi haut, qu'il ſouhaite que non ſeulement l'Eſpagne, mais toute l'Europe l'entende; Sur quoi il exhorte les Etats de la bien conſerver, & d'exécuter ce que ſignifie le trouſſeau de fléches liées d'un ſeul lien qu'ils portent dans leurs Armes; qu'il ne rougira jamais d'une action ſi utile à la conſervation de leur liberté, & que tout au contraire, il s'en glorifie.

(1) Voyez, Meſſieurs, que je leur donne un beau champ de crier. Je leur confeſſe que j'ai procuré l'union, je l'ai avancée, j'ai étudié à l'entretenir. Maintenez-la, Meſſieurs, gardez-la, mais faites que ce ne ſoit pas de paroles, ni par écrit, mais qu'en effet vous exécutiez ce que porte votre trouſſeau de flêches liées d'un ſeul lien que vous portez en votre ſeau.

Quand on lui reproche d'avoir chaſſé les Eccléſiaſtiques : il dit qu'il n'en a chaſſé aucun, qu'après que le Comte de Renneberg Géorge de Lalain, Gouverneur de Friſe, ſe fut emparé de Groningue par trahiſon, & par le maſſacre des principaux Bourgeois : entr'autres du Bourguemeſtre Hillebrand, qui avoit tout crédit dans la Ville, le careſſant pour l'attraper, & ayant même ſoupé avec lui la veille de cette infâme ſurpriſe ; Ne pouvant lui être reproché que dans les troubles ſuſcités par les Eſpagnols, on ait jamais trempé les mains dans le ſang des Conféderés, qui ſe repoſoient ſur la foi promiſe.

Quand on accuſe le Prince d'avoir chaſſé du Pays quelques Nobles, il dénie d'en avoir chaſſé un ſeul ; mais qu'ils ſe ſont retirés volontairement par la terreur de leurs conſciences, ayant ouvertement machiné la ruine de leur Patrie ; &

plût à Dieu, ajoûte-t'il, que leurs ſemblables les ſuiviſſent, pour délivrer la République de toute crainte.

Le Prince d'Orange dit, que c'eſt une choſe ridicule de l'appeller hypocrite, lui qui n'a jamais uſé de diſſimulation avec les Eſpagnols; Que leur étant encore amis, il leur a toûjours parlé franchement, & qu'il leur a prédit, tant de bouche, que par écrit, qu'ils filoient la corde de leur ruine par ces cruelles perſécutions. Qu'ayant été forcé de dévenir leur ennemi, pour ſoûtenir la liberté du Pays, quelle hypocriſie peuvent-ils avoir remarquée en lui? ſi ce n'eſt qu'ils appellent hypocriſie, de leur faire la guerre ouverte, leur prendre des Villes, les chaſſer hors du Pays, & leur faire ſans feintiſe, tout ce que permet le droit d'une juſte guerre. Que ſi l'on veut lire la défence qu'il publia il y a treize ans,

& qu'il dit que la défiance eſt une choſe ordinaire aux méchans ; il fait une apoſtrophe au Cardinal de Granvelle (qu'il tenoit l'Auteur de cette proſcription) (1) & lui parle de cette ſorte : Et toi Cardinal, qui as tant perdu de tems au Collége, ſi tu n'appelles devenir ſçavant, que d'être dès ſa jeuneſſe inſtruit à mentir & à tromper ? Que répondras-tu à cet Orateur ſententieux, & amateur de ſon Pays, quand il dit que la meilleure & la plus grande fortereſſe que peut avoir un Peuple libre contre un tyran, c'eſt la défiance : ce qui étoit allegué contre un autre Philippe petit écolier en tyrannie, au prix de ton Dom Philippe, qui ſurpaſſe les plus grands tyrans : ſa tyrannie ne pouvant être repreſentée par aucune Philippique,

(1) Proſcription qu'il appelle plus que Sillane & Carboniane.

non pas même par celle qu'on appelle divine ? Tu y aviſeras, & cependant, dit le Prince, je dirai, j'écrirai, & je ferai graver par tout cette belle & utile Sentence ; & plût à Dieu, dit-il, que je ſois mieux crû, que Demoſthene ne le fut de ſon Peuple: lequel ſe laiſſant amuſer à des brouillons & à des trompeurs ſemblables à toi, fut enfin ruiné de fonds en comble.

Quand le Roi lui reproche d'avoir refuſé de grands avantages, pour ſe retirer en Allemagne, & pour abandonner les Etats : il répond qu'on ne peut aſſez admirer la ſottiſe & l'impertinence Eſpagnole, qui l'exalte, en voulant le rabbaiſſer & le noircir, diſant qu'il a préferé le ſalut des Etats, & leur liberté, à ſon repos, & au Pays de ſa naiſſance. Qu'il ſouhaiteroit bien être délivré de tant de peines & de traverſes, joüir paiſiblement de ſes biens, & de la préſence de ſon

fils ;

fils ; mais que cela ne ſe pouvant ſans ſe parjurer, ſans trahir les Etats, ſans violer la foi donnée, & ſans les abandonner à la cruauté de leurs ennemis mortels. Qu'il ne pouvoit, ni pour les biens, ni pour la vie, ni pour femme, ni pour enfans, conſentir à les laiſſer en proye, & à les voir déchirer, par les dents ſanglantes des Eſpagnols. Et conclud que c'étoit-là un grand crime, de lui reprocher qu'il eſt homme de bien, loyal, conſtant, & inébranlable contre les vents des promeſſes, auſſi bien que contre les flots des menaces. Le Prince dit que ſur ces fauſſes accuſations, le Roi & les Eſpagnols ont fondé cette cruelle proſcription pleine de calomnies, d'injures, & d'imprécations inconcevables, qui ne l'étonne non plus, que les fulminations que le Pape Clement VII. lança contre Philebert Prince d'Orange, qui pour tout cela, ne

laiſſa pas de le faire ſon priſonnier.

Enfin, il dit aux Etats, & à toute l'Europe, que tout Eſpagnol ou eſpagnoliſé, qui dit ou dira comme fait cette proſcription, qu'il eſt méchant & traître, en a menti, a parlé fauſſement, & contre la vérité. Cependant que les Eſpagnols lui interdiſent l'eau & le feu, il ne laiſſera pas, en dépit de leur rage, avec l'aide de ſes amis, de vivre tant qu'il plaira à Dieu, qui a ſeul en ſa puiſſance ſa vie & ſa mort, & qui a compté tous les cheveux de ſa tête. Quant aux biens qu'il poſſede; qu'il eſpere, Dieu aidant, qu'ils leur coûteront ſi cher à les avoir, qu'ils en chercheront ailleurs à meilleur marché; & que, quant à ceux qu'ils lui détiennent injuſtement, qu'il eſpere les en dépoſſeder, & que jamais ils n'ont ravi de bien à un pauvre Prince, qui leur peſe davantage.

Sur ce que le Roi promet vingt-

cinq mille écus, à celui qui amenera le Prince mort ou vif: de l'ennoblir pour une action ſi généreuſe, s'il n'eſt pas Gentil-homme, avec rémiſſion des crimes les plus énormes qu'il pourroit avoir commis. Il répond, que ſi un Gentil-homme avoit fait une ſi méchante action, aucun honnête homme ne voudroit jamais boire ni manger avec ce Scélérat, ni même le ſouffrir en ſa préſence. Que ſi les Eſpagnols tiennent ces gens-là pour Nobles, & que ce ſoit-là le chemin de l'honneur en Caſtille, il ne s'étonne plus ſi tout le monde croit la plupart des Nobles d'Eſpagne, être iſſus du ſang des Maranes, & des Juifs: & qu'ils auroient herité cette vertu de leurs Ancêtres, qui vendirent la vie de notre Sauveur, à beaux deniers comptans. Sur cela, le Prince écrit que Dieu, qui eſt juſte, a ôté l'entendement au Roi, qui par l'ennobliſſement des mé-

chans, & par la rémiſſion des plus grands crimes, veut opprimer le défenſeur de la liberté d'un Peuple tyranniſé, & qu'il n'a point de honte de mêler parmi tant de promeſſes abominables, le nom de Dieu, dont il ſe dit le Miniſtre : s'attribuant non ſeulement le pouvoir de permettre ce que Dieu défend ; mais même, de le récompenſer à prix d'argent, de Nobleſſe, & de la rémiſſion de tous crimes.

Le Prince conclud, en exhortant les Etats de ſe tenir bien unis, & de ne ſe pas laiſſer éblouir aux fauſſes louanges que le Roi donne à ceux qui les ont abandonnés contre leur ſerment, pour ſemer la diviſion entr'eux ; ſon ennemi publiant n'en vouloir qu'à lui ſeul, comme à l'Auteur des troubles & de la guerre, qui ſera éternelle tant qu'il vivra, faiſant comme les Loups dans la Fable, qui témoignoient n'en vouloir qu'aux chiens, gar-

diens des troupeaux, pour dévorer après les brebis à leur aise; mais que pour marquer la dissimulation du Roi, & sa cruauté, lorsqu'il fut absent en Allemagne, le Païs ne fut pas moins persecuté, qu'on ne noyoit pas moins, qu'on ne brûloit pas moins, & que la liberté du Païs étoit bien maintenuë par ce doux personnage, le Duc d'Albe. Que le but principal du Roi étoit d'exterminer la Religion, qui seul maintient cet état, sans laquelle il ne dureroit pas trois jours; ceux de leur croyance ne pouvant avoir aucune confiance aux Espagnols, ni aux Papistes. (1)

(1) Puis donc, Messieurs, que vous connoissez leur dessein, il ne reste plus que d'y remédier, & comment? C'est que vous accomplissiez par effet ce que vous avez toujours en la bouche, & ce que signifie la marque des fléches que vous avez voulu être gravée en votre seau, à sçavoir, que nul membre de ce beau corps ne regarde ce qui

Il répéte encore que l'union & la religion le peuvent garantir & défendre de tous leurs ennemis, & finit en disant, qu'il voudroit leur pouvoir acquerir le repos par son exil, & par sa mort même, que cet exil lui seroit fort doux, & sa mort fort agréable; mais s'ils croioient que sa vie pût servir à défendre leur liberté, qu'il leur offroit ses moyens, son industrie & son sang même, qu'il répandroit

---

lui est propre, mais au corps tout entier; qu'une partie du corps n'attire à soi la viande du Général, mais qu'elle permette que l'estomac, qui est le conseil que vous ordonnerez, la digere & l'envoie par les veines à tous les membres de cet état [illegible], & principalement où se présentera quelque maladie, que promptement le Médecins y soient envoyés, & que les malades endurent pour un tems..... ayez souvenance, Messieurs, de la grande diminution qui advint à cet état après la mort du Duc Charles à cause que les Provinces s'amuserent à débattre les uns contre les autres pour quelques priviléges prétendus.

volontiers juſqu'à la derniére goute pour leur conſervation.

Le Prince d'Orange eût bien ſouhaité que les Etats Généraux euſſent fait imprimer ſon Apologie en leur nom; mais quelques Provinces ne le jugerent pas à propos, la trouvant un peu trop picquante, & n'ayant pas connoiſſance des crimes imputés au Roi. Ainſi ils ſe contenterent de déclarer par une Ordonance que le Prince étoit accuſé à tort, qu'il avoit accepté le Gouvernement à leur inſtante priere, & lui offroient une Compagnie de Cavalerie entretenuë, pour plus grande ſureté de ſa perſonne; le priant de continuer à maintenir leur liberté, & lui promettant toute obéiſſance & déférence à ſes ordres & à ſes conſeils, qu'ils reconnoiſſoient n'avoir eu autre fin que leur ſalut.

Un peu après l'an 1581. la Ville & le Château de Breda furent ſurpris ſur les Etats par Claude de

Barlaymont Comte de Haute-Penne, par le moyen du Baron de Freſin, qui étoit priſonnier dans la Place par ordre des Etats, ſoupçonné d'avoir intelligence avec les Eſpagnols; & cela ſe trouva ſi véritable que tout priſonnier qu'il étoit, il fit ſurprendre la Place par un ſeul Soldat de la Garniſon qu'il avoit gagné : ce qui fut une grande perte au parti des Etats, & un grand déplaiſir au Prince d'Orange, cette groſſe Ville & ſon Territoire étant de ſon Patrimoine.

Cela fait voir qu'on ne doit jamais mettre aucun priſonnier dans les Places frontiéres, mais au cœur du Païs; car comme ils ne ſongent à autre choſe, qu'à ſe mettre en liberté, & que toutes leurs penſées n'ont pour but que cette fin, il n'y a invention qu'ils ne cherchent pour y parvenir, c'eſt nourrir le Serpent dans ſon ſein, & il ne faut que corrompre une Sentinelle pour

faire prendre une Fortereſſe imprenable, l'ennemi étant dans le voiſinage, qu'on peut faire venir à point nommé pour la petarder, ou pour l'eſcalader.

En notre temps, on auroit vu un bel exemple d'une ſurpriſe de cette nature, au grand avantage des Armes de France, ſi la haine & la vengeance n'euſſent eu plus de pouvoir ſur l'eſprit d'un Miniſtre, que la gloire de ſon Maître, & le bien de ſon Royaume; mais ce myſtére eſt demeuré caché juſques ici par la terreur qu'on avoit de ſon reſſentiment, gouvernant toutes choſes avec une autorité abſoluë dans les dernières années de la vie de M. le Cardinal de Richelieu.

Voici ce que c'eſt. Après la défaite de Honnecourt, arrivée au mois de Mai 1642. (1) Dom Fran-

(1) On a ſoupçonné le Maréchal de

ciſque de Mello Gouverneur des Païs-bas, mit pluſieurs priſonniers de qualité dans le Château de Gand, au nombre de ſoixante-dix, dont les principaux étoient Monſieur le Comte de Rantzau, depuis Maréchal de France, (1), Monſieur le Marquis de Rocquelaure, préſentement Duc & Gouverneur de Guyenne, Mr. le Marquis de S. Maigrin, mort à la journée de S. Antoine, & le ſieur de Laleu Capitaine dans le Régiment de Pied-

---

Grammont de s'être fait batre à Honnecour pour faire plaiſir au Cardinal, qui s'étoit retiré de la Cour? N'étoit-ce pas le moyen de faire dire, que dès qu'il quitoit le timon, tout alloit mal, & de le faire rappeller, afin qu'il remédiât aux déſordres arrivés pendant ſon abſence! Voilà comment le bonheur des Peuples, & la gloire même des Princes, ſont ſacrifiés aux intérêts d'un Miniſtre.

(1) Il reçut le bâton de la main de Gaſton, Duc d'Orleans, le 16 de Juillet 1645.

mont, qui mourut depuis à Cremone, commandant l'Infanterie Françoiſe de l'armée d'Italie. Ce Monſieur de Laleu étoit originaire de Lyon, d'une naiſſance médiocre, mais d'une fidélité & d'une valeur extraordinaire, qui lui pouvoient faire eſperer les emplois les plus relevés de la guerre. Monſieur de Rantzau, impatient dans ſa priſon, avoit eu permiſſipn des Eſpagnols, d'envoyer en France Mr. de Laleu, pour propoſer quelque échange des priſonniers faits de part & d'autre; mais pendant ſon ſéjour à la Cour, où la multiplicité des affaires empêchent d'être promptement expediés, & où Mr. de Noyers, qui le haïſſoit, ne ſe tourmentoit gueres de ſa délivrance: Mr. de Rantzau s'ennuyant mortellement de ce que Mr. de Laleu tardoit tant à revenir; & comme en ce tems-là il avoit un continuel commerce de lettres avec moi,

qui lui rendoit à la Cour tous les bons offices dont j'étois capable, pour l'amitié que je lui portois, & pour l'eſtime que je faiſois alors de lui : il ſe plaignoit extraordinairement en toutes ſes lettres, de ce qu'on retenoit Mr. de Laleu un ſi long-temps, ſa préſence lui étant très-néceſſaire pour un grand deſſein qu'il diſoit avoir en tête. A la fin, vaincu par ſon impatience, il m'écrivit une longue lettre en chiffre, partie en Latin, partie en François, par laquelle il me mandoit qu'il n'y avoit rien de ſi aiſé à ſurprendre que la Citadelle de Gand, par le moyen des Hollandois qui en étoient voiſins, & que le Prince d'Orange pouvoit s'en approcher avec un Corps d'Infanterie, ſans donner le moindre ombrage ; & enfin, me prioit d'aller faire cette propoſition à la Cour.

Mais afin qu'on puiſſe voir comme l'entrepriſe étoit aiſée à

exécuter, il eſt à propos de mettre ici les propres termes de ce qui étoit en chiffre dans ſa lettre, dont je gardai une copie devant que donner l'Original à Mr. de Noyers. *Maximopere doleo conatus noſtros tam irritos habere ſucceſſus, & Dominum de Laleu, tam leviſſimis de cauſis detineri.* S'il eût pû paſſer promptement, la ſurpriſe de cette Place eût été facile. Il n'y a préſentement que trois cens hommes de garniſon, dont il y en a beaucoup de vieux, *qui vix incedere poſſunt*, & autant d'eſtropiés ſans aucune défenſe, outre vingt-huit ou trente Portugais & Catalans: *Qui nobis opem ad omnia promiſerunt, numerus captivorum excedit ſeptuaginta*, tous Officiers; Philippine, *ubi eſt Præſidium Batavorum quatuor horarum ſolummodo itinere hinc abeſt.* Tout le Païs entre-ci & là, eſt Païs de contribution. Leurs Partis viennent juſqu'aux Portes de

cette Ville, & plusieurs d'entr'eux y entrent sous divers prétextes, *adduxerunt enim hisce diebus solertissimo stratagemate equum ex foro omnibus astantibus, & videntibus avaritia Castellum, ut vinum suum qui certo privilegio nullum Regi suo tributum pendit maximo lucro vendere possit.* Et comme la mesure qui coûte quinze sols à la Ville, ne vaut que six sols dans le Château, il y a toujours cinq ou six cens personnes, Bourgeois & étrangers, hommes & femmes, qui boivent, & qui ne sont ni questionnés, ni visités. Si vous considerez toutes ces circonstances, & ce qui arriva à la surprise de Breda & d'Amiens, vous trouverez ici l'occasion plus belle, & la possibilité bien plus vrai-semblable, & plus aisée.

Pour hâter une affaire si importante, je fus trouver Mr. de Noyers, qui étoit lors à Chaume en Brie avec le Roi, pour veiller à la

conſervation de Mr. le Cardinal de Richelieu, qui étoit demeuré derriére aux eaux de Bourbon, en grande défiance de ſon Maître, & de pluſieurs qui l'approchoient. Mais ce Miniſtre m'ayant dit qu'il donneroit ordre à cela, & commandé de n'en parler à perſonne, je me retirai : ayant aſſez remarqué à ſa mine, & à ſon diſcours, que cette propoſition, quoiqu'avantageuſe, ne lui étoit pas agréable, venant d'une perſonne odieuſe.

Auſſi il n'en parla jamais au Roi, de crainte que Mr. de Rantzau, qu'il haïſſoit, ne fût récompenſé & conſideré pour un ſervice ſi important, & la Campagne s'étant paſſée, les Eſpagnols, ſelon leur coûtume, ayant renforcé les Garniſons, entr'autres celle du Château de Gand, des Troupes qui avoient été à l'Armée, les choſes ayant chargé de face, l'exécution

de cette entrepriſe ſe rendît impoſſible.

La même année que Breda fut ſurpris par les Eſpagnols, le Duc d'Anjou, ſelon ſon engagement avec les Etats du Pays-bas, vint de Château-Thierry avec dix mille hommes de pied & quatre mille chevaux, pour ſauver Cambray, aſſiegé par le Duc de Parme, qui leva le Siége. Un peu auparavant, le Vicomte de Turenne, qui fut depuis, ce célébre Duc de Boüillon Henry de la Tour, les Comtes de Ventadour & de la Feuillade, & quatre autres Seigneurs, s'étant hazardés de paſſer par l'armée du Duc, pour ſe jetter dans la Place, furent pris, & contraints de payer une groſſe rançon.

Alors, les Etats Généraux, aſſemblés à la Haye, déclarerent le Roi d'Eſpagne déchu de la Souveraineté des Pays-bas, rompirent ſon

ſon Sceau & ſes Armes, & ordonnerent qu'on n'eût plus à le reconnoître pour Prince, & qu'on leur fît ſerment de fidelité.

Cette Ordonnance portoit au commencement; (1) Qu'un Prin-

(1) *Que ſiendo el Rincipe ordenado por Dios para defender à ſus vaſſallos como el Paſtor à ſus ovejas: quitcadolos ſus privilegios y oprimiendolos no deve ſer tenido por ſenor, ſino por tirano, por loqual los vaſſallos le pueden dexar, y tomar otro que los defienda, y mucho mas en Flandes, adonde el Principe es rccebido con ſpecial juramento de guardar los privil. por loqual ſe declara ſer tiranicas todas las acciones dil Rey Catholico; y que por tanto avian determinado de elegir al Duque de Alançor &c.*

(1) Que Dieu ne choiſiſſant un Prince, & ne le nommant que pour défendre ſes ſujets comme un berger défend ſon troupeau, auſſitôt que ce Prince foule les Priviléges & opprime ſes ſujets, il ne doit plus être regardé comme Seigneur, mais comme Tyran; qu'ainſi les ſujets peuvent le rejetter & en choiſir un autre qui les défende, ſurtout en Flandres, où tout Prince eſt reçu ſous le Serment particulier de garder

ce eſt établi de Dieu, Chef de ſes Sujets, pour le défendre de l'oppreſſion : comme un Paſteur eſt mis pour garder ſon Troupeau. Et que quand un Prince les opprime, ils peuvent prendre un autre Seigneur pour les gouverner en Juſtice ſelon leurs Priviléges. Le reſte n'eſt qu'une longue narration des cruautés & infractions de leurs Priviléges, par le Roi & par ſes Miniſtres, qui les a forcés de recourir à un autre Prince.

En ce même temps le Duc de Parme prit Tournay ſur les Etats, nonobſtant la vigoureuſe défenſe de Marie de Lalain Princeſſe d'Epinoy, ſœur d'Emanuel de Lalain Seigneur de Montigny, l'un des

---

les Priviléges ; par là ils prouvent que toutes les actions du Roy Catholique n'étoient que tyrannie, les Etats auroient pû choiſir le Duc d'Alençon &c. (Note de l'Editeur : Tout le monde ſent l'oppoſition de ces principes à ceux de S. Paul.

principaux mal-contens. Elle ſe montra fort courageuſe pendant ce Siége : exhortant les Soldats & les Bourgeois, à une vigoureuſe défenſe ; & s'expoſant ſi fort aux lieux les plus perilleux, qu'elle reçut une grande arquebuſade au bras. Cette Dame, qui merite d'avoir place parmi les Heroïnes, mourut l'année d'après à Anvers, fort regrettée des Etats Généraux, pour ſon courage & pour ſa conſtance à ſoûtenir leur parti. (1)

Un peu après, le Duc d'Anjou (2)

---

(1) En cette année les Etats Généraux prirent pour deviſe deux pots flotans dans l'eau, l'un de fer, & l'autre de terre, avec ce mot : *frangimur ſi collidimur.*

(2) *Alençon determino de paſſar à Inglaterra mui confiado q; acabaria con la Reyna lo q; deſcava. El Pr. de Orange viendo al Principe de Parma mas poderoſo con tantas vitorias, publico que Alençon ſe caſava con la Reyna, pareciendole q; eſta boz dava mucha reputation à ſus coſas : y es auſi, que en Francia en much partes lo creyerons,*

passa en Angleterre, pour avoir le Conseil de la Reine Elizabeth: & même, pour tâcher d'effectuer son

---

juzgando que el Duoné no se movia en tal jornada sin fundamento, y por que tam bien se tuvo por cierto en Inglaterra; presentaron à la Reyna, una escritura, mostrando los inconveni entes de tal matrimonio, y no callendo los defetos Pr. del Duque: y aunque la Reyna no pensava en ello, recibio en Papel, porque creyò q; los autores se movian por inteligencias con Espana. Tan sospechosa es la razon de estado.

(1) Le Duc d'Alençon se détermina à passer en Angleterre plein de confiance d'achever avec la Reine le mariage qu'il desiroit. Le Prince d'Orange, voyant celui de Parme trop puissant par tant de victoires qui le rendoient redoutable, répondit que le Duc d'Alençon se marioit avec la Reine, présumant que ce bruit donneroit un grand éclat à ses affaires. Aussi dans ce tems-là en France, n'étoit il question que de ce mariage, sur ce qu'on pensoit que le Duc ne se donneroit pas tant de mouvement dans cet instant sans raison, & sur ce qu'il étoit dans ce tems-là en Angleterre. On

Mariage avec cette Princeſſe : y ayant eu un Contrat pour cela, & s'étant donnés des bagues l'un à l'autre. Mais cette Reine ayant trouvé diverſes excuſes pour ne le pas accomplir, elle ſe contenta de l'aſſiſter d'argent pour ſon voyage des Pays-bas : & de l'y faire accompagner par le Comte de Leyceſtre, & par l'Admiral Havart, tous deux Chevaliers de la Jarretiere, & par cent autres Seigneurs & Gentilshommes qualifiés, qui avoient une ſuite de cinq cens perſonnes.

Il paſſa au cœur de l'hyver de l'an 1582. d'Angleterre en Zélande, ſur les Vaiſſeaux de cette Princeſſe:

---

donna à la Reine un écrit qui lui montroit les inconvéniens de cette alliance & les défauts du Duc, & quoique la Reine n'eût jamais penſé à cette union, ce papier lui donna du chagrin, parce quelle crut que les auteurs n'agiſſoient que par des pratiques ſecrettes avec l'Eſpagne : tant eſt pleine de ſoupçons la raiſon d'Etat.

arriva à Fleſſingue ; & à cauſe du grand froid qu'il faiſoit, fut à pied à Middelbourg Capitale de Zelande, qui n'en eſt qu'à une lieuë, où il fut reçu & traité magnifiquement. Le Prince d'Orange, & le Prince d'Eſpinoy étoient allés au-devant de lui. Auſſi-tôt, ſe ſervant de cinquante Navires qu'on lui avoit préparés, il ſe tranſporta à Anvers (1) où cette puiſſante Ville le reçut avec un éclat & une pompe ſurprenante. Tous les Quais étoient parés de la Bourgeoiſie en armes. La plûpart étoient ſuperbement vêtus, & avoient des armes dorées. Il y avoit des Arcs de Triomphe de tous côtés, très-richement ornés, avec de belles Inſcriptions. Ce Prince marcha ſous un Dais de drap d'or, depuis le Port juſques à la Place. On y avoit élevé un Théatre, où il y avoit un Thrône deſſus. Là,

(1) Le 19. de Février 1582.

le Prince d'Orange l'ayant revêtu du Bonnet & du Manteau Ducal de Velours rouge cramoiſi doublé d'Hermines, il jura publiquement en (1) préſence des Etats & des Officiers de la Ville, & d'un peuple infini accouru de toutes parts pour

---

(1) Entre les mains du Chancelier de Brabant.

Sabido el juramento que los de Anveres avian hecho al Duque de Alançon, el Principe de Parma publicò un edito, por el qual perdonava à todos que uvieſſen jurado al Duque, y como quiſieſſen bolver à la obediencia del Rey Cat. les admitia en ella, y en ſu gracia, alcandoles el vinculo y obligacion del juramento hecho al Duque.

(1) Le Prince de Parme ayant appris le ſerment que ceux d'Anvers avoient fait au Duc d'Alençon, publia un Edit, par lequel il pardonnoit à tous ceux qui avoient juré fidélité au Duc; & que s'ils vouloient rentrer dans la ſoumiſſion dûe au Roy Catholique, il les y recevroit & leur promettoit le pardon, les relevant du lien & de l'obligation du ſerment qu'il avoient fait au Duc.

voir un ſpectacle ſi extraordinaire : qu'il obſerveroit reguliérement le Traité fait avec lui, & les Priviléges du Pays, & qu'il ne les gouverneroit pas ſelon ſa volonté, mais en équité & en juſtice. Après, les Etats & les Magiſtrats d'Anvers lui jurerent fidelité & obéïſſance : comme à leur Prince Souverain. Mais cette réjouiſſance publique fut bien-tôt troublée par une entrepriſe qui éclata ſur la perſonne du Prince d'Orange. Un certain Javregny Eſpagnol de la Province de Biſcaye, (1) Facteur d'un Marchand nommé Anaſtre, pouſſé par la récompenſe que promettoit la proſcription, lui tira un coup de piſtolet chargé d'une ſeule balle qui lui donnoit ſous l'oreille droite, & ſortoit par la jouë gauche, lui caſ-

(1) Natif de Bilbao, nommé Juan de Xauregui le 18. de Mars, qui étoit le jour de la naiſſance du Duc d'Alençon.

ſant

ſant quelques dents dans la bouche. (1) Dabord on crut que c'étoit les François qui étoient Auteurs de cet Attentat ; mais le meurtrier ayant été tué par les Hallebardiers du Prince : & s'étant trouvé des papiers dans ſes poches qui faiſoient voir qu'il étoit Eſpagnol, le monde fut détrompé de ſon erreur ; & le Peuple, qui avoit couru aux armes pour ſe vanger des François, au Cloître S. Michel, où logeoit le Duc d'Alençon, ſe,

(1) La langue ne fut point offenſée. Après que Xauregui eut tiré ce coup, il tira ſon poignard pour achever de tuer le Prince, mais le C. de Holac lui arrêta le bras.

(2) *El miedo del Alançon fue tanto, q; olvidado de de ſu ferocidad llorava con mucha ternura y embiava regalos à Orange, pidiendo que la favoreciesſe. Herrera.*

(2) La douceur du Duc d'Alençon fut ſi vive, qu'oubliant ſa fierté, il pleura avec la tendreſſe la plus grande, & il envoya pluſieurs préſens au Duc d'Orange en le priant de ne plus l'abandonner. *Herr.*

retira chez ſoi. Le Prince d'Orange, pour appaiſer cette émeute, écrivit au Magiſtrat d'Anvers un billet de ſa main avec toutes les peines du monde, pour montrer que cet aſſaſſinat venoit des Eſpagnols.

On ne peut bien exprimer la douleur que cette grande Ville reſſentit de la bleſſure du Prince. Auſſi-tôt on ordonna des priéres publiques. Tant qu'il fut en péril, tout le monde ne partit point des Egliſes, pour demander ardemment ſa guériſon, par des vœux qu'on faiſoit continuellement à Dieu. Et lors qu'il fut hors de danger, on célébra un jeûne général, & toute la journée fut employée à remercier Dieu de leur avoir redonné le Pere de la Patrie.

Quand le Prince d'Orange fut en état de marcher, le Duc le mena à Gand & à Bruges, où il ſe découvrit une autre grande conjuration contre ces Princes. Le Chef étoit

Nicolas Salcede Eſpagnol, qui confeſſa avoir reçû quatre mille écus du Duc de Parme, pour faire mourir par poiſon ou autrement le Duc & le Prince d'Orange : & qu'il les ſuivoit pour tâcher d'exécuter ſon mauvais deſſein. François Baza Italien, natif de Breſſe, l'un de ſes complices, qui fut auſſi arrêté, confeſſa la même choſe : mais avant d'être exécuté, il ſe tua d'un couteau, pour éviter la rigueur d'un ſupplice qu'on lui préparoit. Salcede fut mené à Paris, où par Arrêt de la Cour de Parlement, il fut tiré à quatre chevaux en la place de Grêve. (1)

(1 Ce Salcede étoit fils d'un Capitaine Eſpagnol, qui s'étoit refugié en France du tems de François I. & qui s'y étoit marié.

Cùm equi bis in diverſum acti traxiſſent, neque cùm diſtraxiſſent, Regem, qui unà cum matre & uxore de feneſtra deſpectabat, inclamavit, ut in ſe uteretur clementia: tum ei fracta gula, caputque à cervicibus abla-

Ce malheureux Salcede ſe voyant priſonnier dans la Conciergerie, chargea Mr. de Villeroy, eſperant que l'accuſation de ce grand homme, qu'il vouloit rendre complice de ſon crime, le ſauveroit, ou éloigneroit du moins le ſupplice qu'il méritoit; mais on n'ajoûta aucune foi à une accuſation ſi diabolique, contre le Miniſtre le plus intelligent & le plus zelé au bien de l'Etat qui ait jamais conduit cette Monarchie. Auſſi on doit dire à ſon honneur, qu'il l'a empêchée pendant les fureurs de la Ligue, de tomber entre les mains des étrangers; & que l'ayant gouvernée cinquante ans durant, il eſt mort moins riche à la fin, qu'au commencement de ſon miniſtére. Son Pere avoit été auſſi Secrétaire d'Etat: & ſon ayeul de même nom de Neu-

---

ſum : reliquum corpus diſtraxerunt equi. Buſbeq Legat. Gall. ep. 8.

ville, le fut auſſi ſous François Premier, & Sur-Intendant des Finances. (1)

Le Duc d'Anjou imitant Roboam, qui ſe perdit en ſuivant l'avis des jeunes gens; conſeillé par Meſſieurs de Fervacques, de ſaint Agnan, de la Rochepot, & autres jeunes têtes qui le gouvernoient, ſans en rien communiquer au Prince d'Orange, au Duc de Montpenſier, au Comte de Laval, ni à d'autres Seigneurs, capables de lui donner de bons avis, réſolut, contre ſon ſerment, & contre toute Juſtice, de ſe ſaiſir en même jour des principales Places des Pays-bas, comme de Dunkerque, de Dendermonde, de Bruges, & d'Anvers même, ne pouvant ſouf-

(1) On voit à la Chambre des Comptes un aveu d'un de Neufville, rendu pour le fief de Harlebec, proche des Halles.

frir la grande autorité du Prince d'Orange, ni d'avoir un Gouvernement ſi limité, ſe plaignant de n'être Souverain que de nom. Il alléguoit même, pour marque de ſon juſte mécontentement, & pour ſa juſtification, que le peuple d'Anvers étoit couru en armes, pour l'opprimer en ſon Hôtel; & que s'étant révolté contre lui, par une action ſi téméraire il étoit déchargé de ſon ſerment. Il ſe ſaiſit donc de Dunkerque, de Dendermonde, & autres Places, mais il manqua Bruges, & Anvers même, lors qu'il croyoit l'avoir en ſa puiſſance; car bien qu'il eût fait entrer dans la Ville dix-ſept Compagnies de gens de pied, ſuivies de toute ſon Armée, qu'il avoit fait approcher des murailles, ſous prétexte d'en faire la révuë; les Bourgeois qui coururent promptement aux armes, firent une ſi généreuſe réſiſtance, que les François s'étant retirés en déſordre,

vers la Porte par laquelle ils avoient entré, il s'en fit là un ſi grand carnage, qu'il fut impoſſible à ceux de dehors de ſecourir ceux de dedans, y ayant une Montagne de corps entaſſés les uns ſur les autres, qui bouchoient l'entrée & la ſortie aux François, dont il y en eut plus d'étouffés que de tués. En cette ſanglante occaſion, nommée l'entrepriſe d'Anvers, (1) il n'y eut que quatre-vingt-trois Bourgeois de tués, & quinze cens François, entre leſquels il y avoit plus de trois cens Gentils hommes, qui tous furent enterrés péle-mêle dans une grande foſſe; Et comme ceux de ce Pays-là, qui ſont du naturel des Allemans, font toûjours des ſupputations ſur les nombres, dans les

(1) Un Patiſſier qui ſortit en chemiſe tua pluſieurs pietons François, puis un Cavalier, dont il prit le cheval, ſur lequel il ſe ſignala autant qu'auroit pu faire un bon Capitaine.

événemens extraordinaires ; ils remarquerent que cette délivrance arriva l'an 1583. dans lequel nombre ſe trouvoit au juſte, celui de quatre-vingt-trois Bourgeois, & de quinze-cens François qui furent tués ce jour-là 7. de Janvier.

Le Duc d'Anjou ayant manqué ſon entrepriſe, rendit par Traité fait avec les Etats, les Places dont il s'étoit emparé ; & s'en étant auſſi-tôt retourné en France, mourut de chagrin en ſon Appanage de Château-Thierry, au commencement de l'année ſuivante, en réputation d'un Prince de naturel inquiet & variable. (1)

Les Flamans crurent que le Prince d'Orange s'étoit entendu avec les François, pour ſurprendre Anvers ; Et ſes Ennemis & ſes envieux (dont les grands hommes ne manquent jamais) ſe ſervirent de ce

(1) 1584. 10. de Juin.

faux prétexte pour diminuer ſon grand credit, de même que de ſon quatriéme Mariage avec Louiſe de Colligny, fille de l'Admiral de Châtillon, qu'il épouſa après qu'il eut perdu ſa troiſiéme femme Charlotte de Bourbon, qui mourut à Anvers un peu après qu'il fut guéri de ſa bleſſure : ce qui faiſoit voir, à leur dire, ſon penchant pour la Nation Françoiſe, qui étoit pour lors en exécration aux Pays-bas. Se voyant ainſi ſoupçonné, (1) & que le parti des Etats diminuoit aux Provinces Vallonnes, il ſe retira en Hollande, où il croyoit ſa vie plus en ſureté, & moins expoſée à tant d'attentats ; que la ſuperſtition, d'un côté, & de l'autre, la récompenſe promiſe dans ſa proſcription, faiſoient entreprendre à toute heure contre ſa perſonne. Il choiſit la

(1) La demande qu'il fit du ſixiéme denier faillit à ſoulever le Peuple contre lui.

Ville de Delft pour ſa réſidence ordinaire ; où, au commencement de l'an 1584. lui naquit un Fils qui fut nommé Henry Frederic, Ayeul de Monſieur le Prince d'Orange d'aujourd'hui, qui a fait déja beaucoup parler de lui, & qui ne dégénére pas de la vertu de ſes Peres.

Ce Prince Guillaume ſe ſervit dans ſes plus difficiles affaires, du miniſtére de Philippes de Marnix Seigneur de ſainte Aldegonde, qu'il fit Bourguemeſtre d'Anvers, quand il en partit, homme de qualité, de probité & de ſçavoir ; & ſur la fin de ſa vie, de Jean de Barneveld, qu'il eſtimoit fort pour ſa probité & pour la grandeur de ſon entendement.

S'étant vu preſque abîmé des tempêtes qu'on avoit excitées contre lui, & ayant le cœur plus haut que les orages, il prit pour ſa Deviſe un Plongeon de Mer, que les Latins appellent *Mergus*, qui paroît toû-

jours ſur le haut des vagues, avec ce mot, *Sævis tranquillus in undis*, tranquille au milieu des flots irrités.

Au reſte, il vivoit avec tant de douceur & de civilité avec le commun peuple, qu'il ne mettoit jamais de chapeau par les rües, où tout le monde, de tout âge, & de tout ſexe, accouroit pour le voir. Ses plus familiers ont dit à mon Pere, qu'allant par les Villes, s'il entendoit du bruit en une maiſon, & qu'il vît qu'un Mari & une femme ſe diſputaſſent, il y entroit, écoutoit patiemment le différend, & les exhortoit à la concorde, avec une douceur incroyable. L'accord fait, le Maître du logis lui demandoit s'il ne vouloit point tâter à leur biére; le Prince diſoit qu'oui. La biére venuë, le Bourgeois, ſelon la mode du Pays, bûvoit le premier à ſa ſanté, dans un vaiſſeau qu'ils appellent une canne, & qui d'ordinaire eſt de terre bleuë, puis

eſſuïant l'écume de la biére avec la paume de la main, préſentoit la canne au Prince, qui lui faiſoit raiſon; Et comme ſes Confidens lui diſoient qu'il ſe familiariſoit trop avec des gens de peu, & qu'il les traitoit trop civilement, il leur répondoit qu'un homme s'acquéroit à bon marché, qui ne coûtoit qu'un coup de chapeau, ou qu'une petite complaiſance.

Après cela, il ne faut pas s'étonner, ſi ayant été malheureuſement aſſaſſiné à cinquante-un ans; les Peuples le regretterent univerſellement. Ce fut un Baltazar de Guerard Gentilhomme Francomtois (1) natif de Villefans, au Comté de Bourgogne; qui par eſpérance de

(1) Il étoit Secrétaire de Pierre Erneſt, Comte de Mansfeld. De tous ceux qui s'offrirent au Prince de Parme pour faire ce coup, Guerard lui paroiſſoit le moins propre à y réuſſir.

récompenſe, ou prétendant gagner le Ciel, ôtant du monde un Ennemi de ſon Roi & de la Religion Catholique, le tua à Delft au ſortir de table, d'un coup de piſtolet chargé de trois balles, dont il mourut ſans pouvoir dire autre choſe, ſinon: Seigneur, ayez pitié de mon ame, & de ce pauvre (1) Peuple. Cet accident funeſte arriva en préſence de Louiſe de Colligny ſa quatriéme Femme, & de la Comteſſe de Schouarzebourg ſa Sœur qu'il aimoit uniquement, & qui ne l'abandonnant guères, s'étoit auſſi trouvé à Anvers, lorſque Javrigny le bleſſa.

Ce meurtrier s'étoit inſinué dans la connoiſſance du Prince, (2) ſous

(1) Le 10. de Juillet 1584.

(2) Herrera dit, qu'il alla à Delft ſous couleur de porter au Prince d'Orange des lettres de la Reine Mere de France avec la nouvelle de la mort du Duc d'Alençon; & qu'il tua Orange en prenant congé de lui pour s'en retourner en France.

le nom de François Guyon, fils de Pierre Guyon de Bezançon, exécuté pour la Religion. Il avoit toujours des Pſeaumes huguenots dans les mains, & étoit aſſidu aux Prêches, pour mieux tromper & cacher ſon deſſein; de ſorte que le Prince ſe fioit en lui, & lui faiſoit faire divers voyages; & dans le moment qu'il l'aſſaſſina, il lui demandoit un Paſſeport pour aller en quelque lieu où il l'envoyoit. Il n'étoit âgé que de vingt-deux ans, (1) & fit voir autant de conſtance à ſouffrir la punition de ſon crime, qu'il avoit eu de hardieſſe à l'entreprendre: (2) car il répéta cent fois, que s'il n'avoit fait le coup, il le feroit encore; & lorſqu'on lui arra-

(1) De 27. ſelon Herrera.

(2) Il dit, qu'il y avoit ſept ans qu'il penſoit à cette entrepriſe, & qu'il ſe tenoit trop heureux d'avoir fait un ſi grand ſervice à ſa Religion & à ſon Roi.

choit la chair de deſſus ſes membres avec des tenailles ardentes, il ne fit jamais aucun cri, & ne pouſſa pas même le moindre ſoûpir; ce qui fit croire aux Hollandois qu'il étoit poſſedé du Diable, & aux Eſpagnols, qu'il étoit aſſiſté de Dieu, tant les opinions & les paſſions des hommes ſont différentes.

On montre encore aux Etrangers dans la Ville de Delft en Hollande, les marques de ces balles qui entrerent dans la pierre de taille d'une porte, après avoir percé le corps du Prince: & on me les a fait voir en ma jeuneſſe.

Voilà comme finit Guillaume de Naſſau Prince d'Orange, & voilà ſes principales actions, qui ſont autant de Colomnes ſolides ſur leſquelles il a élevé ce grand Edifice de la République des Païs-bas unis. Il a fallu un entendement auſſi grand que le ſien pour entreprendre un ſi grand ouvrage, & ſi dif-

ficile ; un courage ſans égal pour le conduire juſques à la fin, & une conſtance inouïie pour y arriver, malgré la puiſſance formidable d'Eſpagne, & les trahiſons inteſtines qui s'oppoſoient en foule à ſon généreux deſſein. Après cela, je ne penſe pas qu'on me puiſſe accuſer d'Hyperbole, ayant mis d'abord ce grand homme au rang des plus grands Perſonnages de l'Antiquité, & d'avoir dit enſuite, que la vertu & la vie de l'Admiral Colligny avoit beaucoup de rapport à celle du Prince d'Orange.

Ils avoient tous deux beaucoup de conduite, de ſageſſe, & de modération. Ils démêloient tous deux les affaires les plus difficiles & les embrouillées. Ils écoutoient, l'un & l'autre, plus qu'ils ne parloient. Ils étoient perſuaſifs, & remplis de bons conſeils. Ils avoient tous deux le cœur, l'eſtime, & la vénération même de ceux de leur Parti. Leur courage

courage étoit plus haut que leurs adverſités. Leur conſtance étoit admirable à les ſupporter. Ils ont été ſouvent battus, & toujours ont trouvé des reſſources glorieuſes dans leurs malheurs. Ils ont tous deux eu en tête les deux plus puiſſants Rois de la Chrétienté. Ils ſe ſont ſervis tous deux, pour ſe maintenir, des ſecours d'Allemagne & d'Angleterre. Ils ont été de même temps, & ont paſſé tous deux cinquante ans. Ils ont ſoûtenu tous deux la même Religion, & l'ont établie, l'un en France, & l'autre aux Pays-bas. Ils ont été tous deux proſcrits; & leurs têtes miſes à prix. Le Prince fut appuyé dans ſes guerres, de la valeur des Comtes Ludovic, Adolphe, & Henry de Naſſau ſes freres, & l'Admiral fut ſoûtenu dans les ſiennes, du conſeil d'Odet de Colligny Cardinal de Châtillon, & du courage de François de Colligny Seigneur d'Ande-

lot, Colonel général de l'Infanterie, ſes freres. Enfin, ils ſont morts tous deux de mort violente, & par trahiſon : & tous deux également redoutés. Les Princes qu'ils avoient heurtés, quoique très-puiſſants, ne ſe pouvant croire en ſureté, qu'en abbattant ces deux têtes, & n'ayant pû en venir à bout par la force & par la guerre, ils employerent la fraude & les embûches pour les faire tomber.

Le Prince n'eût jamais péri comme l'Admiral ; car il ne ſe fût jamais mis au pouvoir de ſes Ennemis, étant du ſentiment de celui qui a dit, que quand une fois on a tiré l'épée contre ſon Maître, il en faut jetter le fourreau. Le Prince d'Orange finit, pour avoir donné trop libre accès à ſa perſonne à toutes ſortes de gens, dans une ſaiſon où la ſuperſtition faiſoit entreprendre de terribles attentats, pour être de l'avis de Céſar, qui répondit à ſes

amis qui l'exhortoient à ſe bien garder, & à ſe faire craindre, qu'il aimoit mieux mourir, que d'avoir peur continuellement de la mort.

Auſſi-tôt que la nouvelle de l'aſſaſſinat du Prince d'Orange fut répanduë, on ne vit que des pleurs de toutes parts dans les Villes, & l'on n'entendit que des lamentations dans les Bourgs de la campagne, comme ſi chacun eût perdu ce qu'il avoit de plus cher. Les peuples confederés témoignerent, dans la célebration de ſes funérailles, le plus grand deuil dont on ait jamais entendu parler, & leur affliction alla même juſqu'au déſeſpoir. La Pompe funébre fut très magnifique. Toute la Nobleſſe s'y trouva, & les principaux des Provinces, en grand deuil, ſuivis d'une troupe imcompréhenſible & incroyable de perſonnes de toutes conditions. Le Prince Maurice ſon fils ſuivoit le Corps, ayant à ſa droite Guerard

Trucſés Archevêque & Electeur de Cologne, (1) & à ſa gauche le Comte de Hohenlo, ou de Holac; C'eſt cet Electeur, qui étant devenu paſſionnément amoureux d'Agnés de Mansfeld Religieuſe, (2) anima mieux perdre ſa Souveraineté & ſon Electorat, que ſa Maîtreſſe. Il étoit de l'avis de ce Poëte Grec, qui a écrit qu'une (3) Nymphe bien-aimée tient lieu de toutes choſes, & qu'on ne manque de rien avec elle; mais que ne la poſſédant pas, on eſt pauvre, dans l'abondance de tous les autres biens.

Ce fut ce Trucſés qui mit entre

---

(1) Son beau-frere.

(2) Chanoineſſe de Gersheim.

(3) Cette Dame étoit couſine-germaine du Cardinal Nicolas de Scomberg. *Se pur'è vero cio che afferma l'Ambaſciador Soriano nella ſua Relazione d'Alemagna*, dit le *Card. Pallav. dans ſon H. du Co. de Trente liv 3. ch. 17.*

les mains des Etats Confédérés, la Ville de Rhinbergue, du Diocèſe de Cologne. Elle a été ſi ſouvent priſe par les Eſpagnols & par les Hollandois, que le Marquis Ambroiſe Spinola l'appelloit pour cela la Putain de la guerre, & étoit encore il y a ſept ans en la poſſeſſion des Etats; ce qui donna ſujet à l'Electeur de Cologne d'aujourd'hui, de s'allier avec le Roi, pour ravoir cette Place de ſon Electorat, que ce Trucſés avoit aliénée: & cette Alliance nous donna moyen de prendre la Hollande par derriere, qui s'eſt vuë ces dernieres années à la veille de ſa ruine.

Les Graveurs de Hollande ont repréſenté ce ſuperbe Convoi du Prince d'Orange Guillaume, ſur pluſieurs feuilles qu'on colle enſemble, & qui tiennent tout le côté d'une grande Salle, afin que la mémoire d'un deuil ſi mémorable ſe perpétuât.

Le Comte Maurice ſon fils lui a fait conſtruire un ſuperbe Mauſolée de marbre, où l'on le voit au naturel. Le bas de ce beau Monument eſt orné de diverſes belles Statues qui repréſentent toutes les vertus, & le haut eſt entouré d'amours pleurans. Il eſt dans une des principales Egliſes de la Ville de Delft, & il ne céde pas aux plus magnifiques & ſomptueux Tombeaux d'Italie.

Penſant à cette mort tragique du Prince d'Orange, je me ſuis ſouvent étonné qu'un homme ſi ſage, qui avoit de ſi puiſſans Ennemis, ne ſe fût mieux gardé, car quand il alloit par les Villes, il n'étoit ordinairement ſuivi que de trois ou quatre Domeſtiques; & je m'en ſuis encore plus étonné, qu'un peu auparavant, dans la Ville d'Anvers, Javrigny penſa le tuer d'un autre coup de piſtolet, dont il ne réchappa que par miracle: & qu'il y avoit

pluſieurs Salcedes en campagne qui ne cherchoient qu'à trouver les moyens de lui ôter la vie, car après ſa mort, les Eſpagnols ont publié que lors qu'il fut aſſaſſiné par ce Francomtois, il y avoit en même temps à Delft un Lorrain, un Anglois, & deux autres de diverſes Nations, qui avoient le même deſſein que lui, & qui ne l'euſſent pas manqué.

Il me ſemble donc que ſes propres périls le devoient faire précautionner davantage; mais c'eſt qu'il ne craignoit que deux Nations de l'Europe: les Italiens, & les Eſpagnols, ſe ſervant de toutes les autres, excepté de ces deux là; & que dans la Ville de Delft, qu'il avoit choiſie pour ſa demeure, il n'y avoit aucun Eſpagnol ni Italien. D'autre part, il avoit vu que bien qu'en France on eût mis à prix la tête de l'Admiral de Colligny: neanmoins, perſonne ne s'étoit hazar-

dé de l'aſſaſſiner, par l'eſpérance d'une récompenſe qui ne peut être qu'inutile quand on perd la vie: n'y ayant point d'apparence de la ſauver, tuant un Prince dans ſon Pays, & au milieu des ſiens; mais s'il eût vêcu juſqu'en 1589. & qu'il eût vu qu'un petit Moine, pouſſé par un faux zele de Religion, avoit bien oſé aſſaſſiner Henry III. à S. Cloud au milieu de ſon armée, il ſe ſeroit aſſurément mieux gardé.

Ces funeſtes accidens, & la déplorable mort de Henry IV. maſſacré dans le milieu de la Ville de Paris, ont ſervi de leçon à Mr. le Cardinal de Richelieu, qui avoit inceſſamment dans l'eſprit le proverbe qui dit, que la défiance eſt la mere de ſureté, car ayant vu que toute l'Europe avoit conjuré ſa ruine, il s'eſt tellement tenu ſur ſes gardes, qu'il eſt mort doucement dans ſon lit, nonobſtant les dégoûts de ſon Maître, & les diverſes machinations

diverſes machinations de ſes ennemis.

Les Eſpagnols & les Catholiques ſuperſtitieux, louerent fort ce Balthazar de Guerard, & l'ont mis au nombre de leurs Martyrs. Sur quoi on peut s'étonner avec raiſon que Famiano Strada dans ſon excellente hiſtoire des Pays-bas, ait gliſſé que ce Javrigny, qui penſa tuer le Prince d'Orange à Anvers, avoit un bon deſſein : puiſqu'il s'étoit fortifié pour l'exécuter, des Sacremens de Pénitence & de Communion : comme ſi Dieu, qui a défendu l'homicide dans le Décalogue : & ſi notre Seigneur Jeſus-Chriſt, qui a dit & enſeigné que qui frapperoit de l'épée, périroit de l'épée, pouvoient guider & fortifier un meurtrier dans un aſſaſſinat : & ne peuvent ſervir pour ſa juſtification, quelques exemples du vieil Teſtament, où Dieu, pour la conſervation & l'établiſſemen du peuple

d'Iſraël, & pour d'autres raiſons qui nous ſont inconnuës, permit de ſemblables actions : autrement il n'y auroit aucune vie de Prince en ſûreté. Les Huguenots d'un autre côté, firent auſſi un Martyr de cet exécrable Poltrot aſſaſſin de ce grand François de Lorraine Duc de Guyſe, qui lui avoit donné retraite en ſa maiſon, & qui ſe faiſoit manger à ſa table : juſques-là qu'Adrianus Turnebus, l'un des plus doctes hommes de ce temps-là, fit un Poëme Latin à l'honneur de ce Poltrot, qui s'appelloit Jean de Meré ; où il dit.

Conſpicuus fulvo ſtabit Mereus in auro.

Et vers la fin,

Plurimus ut maneat Mereus in ore nepotum.

Un autre Hérétique ſçavant, mit dans ſes Vers : *Præmia multa meret*, faiſant alluſion à ſon nom de Meré, diſant que Meré meritoit pluſieurs

récompenſes. Un autre huguenot va juſques à cet excès, de dire entr'autres choſes en vers François.

Ce Valeureux Poltrot qui tant s'évertua,
Que le Tyran, tueur des Chrétiens, il tua.

J'ai connu en ma jeuneſſe la Femme du ſieur Alard, Capitaine dans les Troupes Françoiſes de Hollande, tellement aveuglée du faux zele de la religion de Calvin, qu'elle montroit à tout le monde le portrait de Poltrot, peint comme une Judith ayant tué Holoferne, qu'elle avoit dans la ruelle de ſon lit, comme un grand Martyr, & qu'elle regardoit comme le liberateur du petit troupeau.

Les Docteurs de la ligue (1) honorerent auſſi de pluſieurs éloges, Jacques Clement Jacobin, meur-

(1) Ce ne fut pas le plus grand nombre.

trier de Henry troiſiéme, le comparant à Ehud, qui délivra le peuple de Dieu de la ſervitude d'Eglon Roy des Moabites, par la mort de ce Prince qu'il tua dans ſa chambre. Car les paſſions des hommes ſont ſi grandes, & les animoſités les aveuglent de telle ſorte, qu'ils donnent des louanges à des actions qui ne méritent pas ſeulement le bláme de tous les gens de bien; mais encore une punition exemplaire.

Ce Prince d'Orange Guillaume a fait pendant ſa vie plus de bruit dans l'Europe, que tous les Rois de ſon temps enſemble: mais il a eu auſſi le bonheur de laiſſer une heureuſe poſterité, qui marchant ſur ſes pas glorieux, a étonné tout le monde Chrétien, par des actions que l'hiſtoire a immortaliſées. Il ſe peut vanter d'avoir été le pere de deux très-grands Capitaines, d'avoir donné des Rois, des Electeurs, des Landgraves, & des Comtes

Souverains à l'Allemagne : & d'avoir peuplé la France de Princes, de Princeſſes, de Ducs, de Cardinaux, de Maréchaux, & de pluſieurs grands Seigneurs. Mais afin d'en donner une plus patticuliere intelligence, il faut dire que Guillaume Prince d'Orange fut marié quatre fois.

Sa premiere femme fut Anne d'Egmont fille de Maximilian d'Egmont Comte de Buren & de Leerdam, puiſſante heritiere, qu'il épouſa par la faveur de Charlequint ; de laquelle il eut un fils & une fille. Le fils fut Philippes Guillaume Prince d'Orange, dont nous parlerons enſuite, & la fille nommée Marie de Naſſau, fut mariée à Philipes Comte de Hohenlo, vulgairement de Holac grand Capitaine ; qui après la mort inopinée du Prince d'Orange Guillaume, laquelle mit les Provinces confédérées dans une étrange conſternation, ſoûtint genereuſement l'ef-

fort des Eſpagnols, & qui donna les premiers préceptes de la guerre au Prince Maurice ſon beaufrere, qui étoit encore au College quand ce malheur arriva.

La ſeconde femme de Guillaume Prince d'Orange, fut Anne de Saxe fille de ce grand Maurice Electeur de Saxe, qui avoit fait tête à l'Empereur Charlequint, dont il eut le fameux Comte Maurice, duquel nous parlerons bien amplement; & une fille nommée Emilie de Naſſau, qui épouſa Emmanuel de Portugal, fils du Roi Antoine de Portugal, dépoſſedé par le Roi Philippes ſecond. Ce Prince Emmanuel, qui étoit Catholique, gagna l'eſprit de cette Princeſſe par ſa cajolerie & par ſa gentilleſſe, à quoi elle ſe laiſſa éblouïr, & le voulut avoir pour mari, tout pauvre qu'il étoit, & de Religion contraire, (1) Et quoique le Prince

(1) En 1597.

Maurice s'opposât fortement à ce Mariage, qu'il ne croyoit pas avantageux ni à l'un ni à l'autre, ils eurent deux fils que j'ai connus en ma jeuneſſe, dont l'un, entr'autres enfans, a laiſſé un fils qui eſt allé depuis peu en Hollande demander à M. le Prince d'Orange, un reſte de partage de ſa grand'mere, & pluſieurs filles, dont il y en a eu qui ſe ſont mariées à des perſonnes de condition inégale. C'étoit une très-bonne Princeſſe, mais à la fin de ſa vie, s'étant rebrouillée avec Mr. le Prince d'Orange Maurice ſon frere, elle ſe retira à Geneve l'an 1623. avec ſix filles qu'elle avoit, où je les vis l'an 1624. & elle mourut de mélancolie bien-tôt après. A ſon ſujet, je ne puis oublier qu'elle preſenta au Baptême une de mes ſœurs, & lui donna ſon nom d'Emilie. Elle vit encore, & a épouſé le Seigneur de Montreüil, près de Sainte Menehou en Champagne.

pleuréſie, à Anvers l'an 1582. laiſſant ſix filles de ce Prince.

L'aînée Louiſe Julienne de Naſſau, épouſa Frederic IV. Electeur Palatin, pere de Frederic V. élû Roi de Bohême ; qui, de la Princeſſe Elizabeth d'Angleterre, ſœur de Charles I. Roi de la Grande-Bretagne, a laiſſé pluſieurs Princes & Princeſſes.

L'aîné Henry Frederic, deſigné Roi de Bohëme (1) avec ſon pere l'an 1620. étoit un Prince très-bien fait, & de très-grande eſpérance. Il étudioit à Leyden & réglément : notre précepteur nommé Benja-

---

beſſe de Jouarre, elle quita ſa Religion & ſon habit, & ſe retira chez le Comte Palatin du Rhin au mois de Février 1572. ſa proteſtation précéda ſa profeſſion. Elle fit l'une le 16 Mars, & l'autre le 17 du même mois 1559 en la préſence de Dame Jeanne Chabot, Abbeſſe du Paraclet, & pour lors Prieur de l'Abbaye de Jouarre.

(1) A l'âge de ſix ans.

min Prioleau, Auteur de l'Hiſtoire Latine de la régence derniere, nous menoit tous les Dimanches après dîner, jouer avec ce jeune Prince, qui nous fit regretter davantage ſa fin, quand nous l'apprîmes depuis. Il périt malheureuſement dans la Mer de Harlem, allant voir, en compagnie du Roi ſon pere, les Gallions d'Eſpagne, chargés d'un butin inеſtimable, qui avoient été pris par Pierre Hein Admiral Hollandois, près de l'Iſle de Cube. (1) Un Vaiſſeau qui la nuit alloit à toutes voiles, ayant rencontré le ſien, le fendit en deux; de ſorte que le Prince, & tout ce qui étoit dedans périt, à l'exception du Roi ſon Pere, qui ayant attrappé heureuſement une corde qui lui fut jettée par ceux de ce Navire, l'attirerent miraculeuſement à leur Bord.

Le ſecond eſt Mr. l'Electeur Pa-

(2) 1628.

latin d'aujourd'hui, qui a pluſieurs enfans de la Princeſſe de Heſſe, entr'autres, Madame la Ducheſſe d'Orleans, Princeſſe d'un très-bon eſprit, & d'un jugement exquis, qui a déja des enfans, qui ſont les premiers Princes du Sang de France.

Le troiſiéme eſt ce fameux Prince Robert, qui s'eſt rendu célèbre ſur la Mer & ſur la Terre, n'ayant point trompé les eſpérances qu'il avoit fait concevoir de lui dès ſon enfance, qu'on lui avoit remarqué une mine aſſûrée & martiale.

Le quatriéme s'appelloit Edouard, qui a vêcu long-temps en France : où s'étant fait Catholique, il épouſa la Princeſſe Anne de Gonzague fille du feu Duc de Mantouë, de Monferrat, & de Nevers, ſœur de la Reine de Pologne Marie Louiſe, femme des deux freres Uladiſlas & Caſimir Rois de Pologne ; ſi connuë par ſa beauté, ſous le nom de la Princeſſe Marie, au ſujet de laquelle

je dirai en paſſant, qu'ayant été déſignée Reine de Pologne ; & ayant appris que je ſçavois fort bien l'état de ce Royaume-là, où j'avois été deux fois, elle me fit prier par Mr. le Duc de Noailles, de l'en inſtruire, ce que je fis en pluſieurs après-dînées; & pour m'en témoigner ſa reconnoiſſance, elle voulut tenir au baptême ma fille aînée, avec M. le Coadjuteur de Paris, lors Archevêque de Corinthe, qui eſt ce fameux Cardinal de Retz, le plus ſçavant Prélat du Royaume.

Mais pour revenir au Prince Palatin Edouard; il a laiſſé trois filles de la Princeſſe Anne de Mantouë, dont l'aînée eſt Madame la Ducheſſe d'Enguien, déja Mere de quelques Princes & Princeſſes du ſang; l'autre a épouſé M. le Duc de Brunſvvic Hanover, qui n'en a que des filles; & la troiſiéme, M. le Prince de Salm, qui fut fait priſonnier au combat de Senef.

Il y avoit encore, ſi je m'en ſouviens bien (car j'écris tout ceci de memoire que j'ai aſſez bonne, ſans l'aide d'aucun livre) un autre fils du Roi & de la Reine de Bohéme, nommé Maurice, très-bien fait de ſa perſonne, filleul de M. le Prince d'Orange Maurice.

J'en ai vu auſſi un qui ſe nommoit Philippes, qui ſe retira à Veniſe pour une action qu'il vaut mieux taire que dire. (1)

Enfin il y en eut un appellé Louis, mort jeune, que mon pere nomma ainſi pour le feu Roi, qui en fut le parrain, par ordre de Sa Majeſté, qui s'enſuit.

Monſieur du Maurier; ayant ſçû le deſir qu'a mon couſin le Comte Pa-

(1) Il aſſaſſina à la Haye un Gentilhommé François, nommé de l'Eſpinay, que l'on ſoupçonnoit d'avoir commercé avec la Reine de Bohême, & avec la Princeſſe Louiſe ſa fille en 1646.

latin du Rhin, de m'inviter à tenir ſur les fonds du Baptême, le dernier fils que Dieu lui a donné: j'aurai bien agréable de lui rendre ce témoignage de mon amitié & bienveillance; & que, partant, vous accompliſſiez en mon nom cet office, lorſqu'il en ſera temps: lui faiſant entendre la charge que je vous ai donnée: & de lui renouveller les aſſûrances de ma bonne volonté; dequoi me remettant ſur vous, je prie Dieu, Monſieur du Maurier, qu'il vous ait en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Paris le 15. jour de Novembre 1623. Signé LOUIS. Et plus bas, BRULART.

En conſéquence de cet ordre, le baptême ſe fit. Monſieur le Prince Maurice repréſentoit en cette action la Perſonne du Roi de Suede, qui étoit auſſi parrain; & Madame la Comteſſe de Naſſau, celle de la Reine du Suede. L'on vit marcher mon pere comme Ambaſſadeur de France, ayant le Roi de

Bohéme à ſa droite,& le Prince d'Orange à ſa gauche. Cette cérémonie ſe fit avec grande pompe dans l'Egliſe de la Haye, nommée le Cloître, à laquelle je fus preſent avec mes trois freres ; duquel honneur, le Roi & la Reine de Bohéme envoyerent remercier le Roi, par Mr. d'Auſſon de Villarnoul de la maiſon de Jaucourt, beau-frere de mon pere, qui s'étoit attaché à leur ſervice, & qui depuis périt malheureuſement avec le Prince Henry Frederic leur fils aîné, au bris de ce Vaiſſeau dont j'ai parlé ci-deſſus. Le Nonce du Pape réſident à Paris, ayant été informé de ce baptême, en fit de grandes plaintes à la Cour ; & dit que cela étoit honteux que le Roi Très-Chrétien, fils aîné de l'Egliſe, fît repreſenter ſa perſonne par un Huguenot, & dans une cérémonie eccléſiaſtique.

Le Roi & la Reine de Bohéme

ont auſſi laiſſé pluſieurs Princeſſes, conſidérables par leur beauté & par leur mérite, dont l'une, qui s'eſt faite Catholique, eſt préſentement Abbeſſe de Maubuiſſon. (1)

La Princeſſe Louiſe-Julienne de Naſſau, fille aînée de Charlotte de Bourbon, & de Guillaume Prince d'Orange, eut auſſi une fille de Frederic IV. Electeur Palatin, qui fut mariée à feu Monſieur l'Electeur d'aujourd'ui. J'ai vu l'an 1638. cette vieille Electrice Palatine à Konigsberg Capitale de la Pruſſe Ducale, où elle s'étoit retirée chez Madame l'Electrice de Brandebourg ſa fille, depuis les déſordres du Palatinat; & ces deux Princeſſes me firent beaucoup de civilités.

La ſeconde fille de Charlotte de Bourbon, & de Guillaume Prince

(1) La mort de l'Epinay fut cauſe de ſa converſion.

d'Orange

d'Orange, fut Elizabeth de Naſſau, femme de Henry de la Tour (1) Duc de Bouillon, ce renommé Capitaine dans les guerres de Henri IV. Elle vivoit encore l'an 1641. & je la vis dans le Château de Sedan, après la bataille où Mr. le Comte de Soiſſons fut tué. Elle a laiſſé deux fils & quatre filles qui ont eu des enfans.

L'Aîné fut Frederic Maurice de la Tour Duc de Bouillon, très-grand Capitaine comme ſon pere, qui de la Comteſſe de Bergue, (2) a eu Monſieur le Duc de Bouillon d'aujourd'hui, grand Chambellan de France, Mr. le Cardinal de Bouillon, Prince d'un grand ſçavoir, & d'un très-rare mérite, Mr. le Comte d'Auvergne, qui s'eſt

(1) Veuf de Charlotte de la Marck, mort en 1623.
Mort en 1652.
(2) Léonord-Catherine de Bergue,

fort ſignalé dans nos armées, & d'autres enfans, entr'autres Madame la Ducheſſe d'Elbeuf.

Le ſecond fils d'Elizabeth de Naſſau, & de Henry de la Tour Duc de Bouillon, étoit le célèbre Henry de la Tour Vicomte de Turenne,(1) auſſi ſage que vaillant Capitaine, qui a été tenu pendant ſa vie, pour l'une des plus fermes Colomnes de cet Etat, & qui, à cauſe de ſa valeur extraordinaire, & de ſes ſervices très-importans, a été enterré à S. Denis avec nos Rois, par un ordre très-juſte de Sa Majeſté. Il avoit épouſé l'héritiere de la Maiſon de la Force, dont la vertu égaloit l'extraction. Elle étoit fille du défunt Duc de la Force, & petite-fille du Maréchal du même nom, deux fameux Capitaines, & eſt morte ſans enfans; mais ſi elle en

(1) Fait Maréchal de France, le 16. de May 1643, ſecond jour du regne de Louis XIV.

eût laiſſé, ils ne pouvoient pas manquer d'être de très-grands hommes, parce qu'ils ſeroient venus, du côté paternel & maternel, d'une foule illuſtre de peres généreux.

Outre ces deux fils ſi renommés, Elizabeth de Naſſau a laiſſé pluſieurs filles de Henry de la Tour Duc de Bouillon.

L'aînée Marie de la Tour (1) épouſa Henry Duc de la Trimouille, & de Thouars, ſon couſin germain.

Julienne de la Tour fut mariée à François de Roye de la Roche-Foucault Comte de Rouſſy, pere de Mr. le Comte de Roye, fort rénommé dans nos armées.

Elizabeth, femme de Guy Alfonſe de Durfort Marquis de Duras, pere de Monſieur de Duras Capitaine des Gardes du Roi, Maréchal

(1) De ſon nom en Eſpagnol, MARIA DE LA TORRE, on lui fit cette anagramme : AMOR DE LA TIERRA.

de France, (1) Gouverneur de la Franche-Comté ; & de Monſieur le Comte de Lorge, auſſi Maréchal de France. (2)

Je croi que la derniere fille s'appelloit Henriette de la Tour, femme de feu Monſieur le Marquis de la Mouſſaye, de la maiſon de Matignon. Elle eſt mere de Madame la Marquiſe du Bordage, & de Monſieur le Comte de Quintin, qui a épouſé une Dame du Nom Illuſtre de Montgommery, auſſi conſidérable par ſa beauté & par ſon mérite, que par la grandeur de ſa naiſſance.

La troiſiéme fille de Charlotte de Bourbon & de Guillaume Prince d'Orange, s'appelloit Catherine Belgique, qui épouſa Philippes Louis Comte de Hanau Souverain au voiſinage de Francfort ſur le

(1) Créé le 1675, mort le 12. Octobre 1704, âgé de 79. ans.

(2) Fait en 1676, mort le 1701.

Mein; dont, outre les Comtes de Hanau, eſt venuë Amelie Elizabeth femme de ce généreux Guillaume Landgrave de Heſſe, mort l'an 1637. après la mort duquel cette Princeſſe, d'un courage viril, continua la guerre contre les Imperiaux, & marcha ſur les traces de ſon mari, qui après la Paix de Prague (où la plûpart des Princes Proteſtans abandonnerent leurs Alliés, & ſe réunirent à la Maiſon d'Autriche) eut la réſolution & le cœur de réſiſter preſque ſeul, à une Puiſſance ſi redoutable. Entr'autres enfans; elle a laiſſé Monſieur le Landgrave d'aujourd'hui, nommé Guillaume comme ſon pere, Madame Electrice Palatine (1) mere de Madame la Ducheſſe d'Orleans, & Madame la Princeſſe de Tarente, (2) mere de Monſieur le

(1) Charlote, née en 1627.

(2) Amelie, aînée de Charlotte, mariée en 1648.

Duc de la Trimouille d'aujourd'hui, marié à l'héritiere de la maiſon de Crequy. (1)

La quatriéme fille de Charlotte Bourbon & de Guillaume de Naſſau, fut Charlotte de Brabantine femme de Claude, Duc de la Trimouille & de Thouars, Comte de Laval, qui en eut Henry Duc de la Trimouille, mort depuis peu, & Frederic de la Trimouille Comte de Laval, tué en Italie en duel, par feu M. du Coudray Montpenſier. Je l'ai vu & connu en ma jeuneſſe; & par ce qu'il avoit la lévre ſupérieure fenduë, on l'appelloit bec de liévre. Henry Duc de la Trimoüille, a laiſſé de Marie de la Tour ſa couſine germaine, nommée ci-deſſus, Mr. le Prince de Tarente & de Talmont défunt, qui de la Princeſſe de Heſſe, a eu le Duc de la Trimouille, dont j'ai parlé.

(1) Fille du Duc, Ambaſſadeur à Rome.

La cinquiéme fille de Charlotte de Bourbon & de Guillaume Prince d'Orange, fut Charlotte Flandrine de Naſſau, qui étant retournée à la religion de ſes peres, eſt morte Abbeſſe de ſainte Croix de Poitiers. C'étoit une très-bonne Princeſſe que j'ai connuë ; elle étoit petite, & ſi ſourde, qu'elle n'entendoit qu'avec un cornet d'argent.

La ſixiéme fille de Charlotte de Bourbon Princeſſe d'Orange, fut Emilie de Naſſau, femme de Frederic Caſimir Comte Palatin, de la Branche des deux ponts, appellé le Duc de Lansberg.

Et voilà l'illuſtre & grande poſtérité de cette féconde Abbeſſe. (1)

(1) Elle ſe maria ſans le ſçu du Duc ſon pere à M. le Prince d'Orange, qui avoit encore ſa femme vivante. Bien eſt vrai, que pour s'être forfaite en ſon mariage, elle avoit été réléguée & confinée en certain lieu, où elle a vécu aſſez lon-

La quatriéme & derniere femme de Guillaume de Naſſau Prince d'Orange, fut Louiſe de Colligny, veuve de Mr. de Teligny, & fille de ce grand Admiral Châtillon, dont elle eut un fils unique ; ce tant renommé, Henry Frederic Prince d'Orange, dont nous parlerons ci-après.

Outre cette célébre poſterité d'enfans légitimes, le Prince d'Orange Guillaume laiſſa un fils naturel nommé Juſtin de Naſſau, qui mena un corps conſidérable de Troupes au Roi Henry quatriéme, devant la paix de Vervins. Il étoit brave & vertueux; il eſt mort Gouverneur de Breda ; à propos duquel, j'ai oui dire à mon pere que l'an 1616. ayant dépêché à la Cour

---

guement, & tant qu'avant ſa mort il ſeroit iſſu dudit mariage du Prince d'Orange, & de Charlotte trois enfans. Mémoire adreſſé par Louis Duc de Montpenſier au Préſident Barjot. V. la pag. 104.

pour

France ; à quoi il répondit qu'il n'y avoit rien de conſidérable, que l'empriſonnement de Mr. le Comte d'Auvergne, depuis Duc d'Angoulême & Juſtin lui ayant demandé la cauſe : Lanchere, qui ne ſçavoit point ſa véritable origine, lui repartit bruſquement, en lui frappant ſur l'épaule ; & ne ſçavez-vous pas bien, Monſieur, que jamais fils de Putain ne valut rien, faute que le pauvre Lanchere avoua ingenuement à mon pere, ayant ſçu depuis qu'il étoit bâtard. Ce qui prouve qu'il fait bon ſçavoir les Généalogies & les Alliances ; autrement on ſe peut ſouvent méprendre, & offenſer innocemment des perſonnes de qualité.

**
*

LOUISE DE COLLIGNY

DERNIERE ET QUATRIE'ME FEMME DE GUILLAUME DE NASSAU PRINCE D'ORANGE.

CETTE DAME avoit de très-rares vertus, ſans qu'on ait remarqué dans tout le cours de ſa vie, qui fut longue, aucun mêlange de la foibleſſe de ſon Séxe. Elle avoit épouſé Mr. de Teligny devant la S. Barthelemy, qui fut l'an 1672. & mourut en 1620. Mr. l'Admiral ſon pere l'eſtimoit fort à cauſe de ſa prudence & de ſa modeſtie. Elle gagnoit d'abord l'amour & le cœur d'un chacun, par

une parole douce & charmante, & l'eſtime générale, par un raiſonnement fort, & par une bonté angélique. Elle étoit bien faite de ſa perſonne, quoique ſa taille fût petite. Ses yeux étoient beaux, & ſon tein extraordinairement vif.

Monſieur l'Admiral, qui l'aimoit tendrement, & qui ſouhaitoit paſſionnément de la bien placer, après avoir jetté les yeux ſur tous les Seigneurs de ſon parti & de ſa religion, il n'en trouva aucun ſi digne d'être ſon gendre, & d'épouſer cette excellente fille, que Monſieur de Teligny, fils de Monſieur de Teligny, très-renommé Capitaine dans nos guerres d'Italie, parce qu'il avoit remarqué en lui plus de prudence & de valeur que dans aucun autre Cavalier de ſon temps; auſſi, ſes vertus étoient ſi grandes & ſi rares, que tous ceux qui ont écrit en faveur de la Reine Catherine de Me-

dicis qui haïſſoit furieuſement Monſieur l'Amiral, ont avoué qu'elle, & le Roi ſon fils, eurent grande peine à conſentir à la mort de Mr. de Teligny, tant il s'étoit rendu agréable à l'un & à l'autre par ſa preſence charmante, & par une maniere d'agir très-noble & très-ſincère; ce qui fait voir que la vertu eſt toujours belle, de quelque part qu'elle vienne; & qu'elle a de ſi grands appas qu'elle ſe fait admirer, & même chérir dans la perſonne des ennemis.

Monſieur l'Admiral conſeilla donc à cette aimable fille, de prendre Mr. de Teligny, & de préferer un homme doué de tant de belles qualités, avec des biens médiocres, à d'autres plus qualifiés & plus riches, moins dignes de la poſſéder. Mais elle perdit bientôt cet illuſtre Epoux, & ce fameux Admiral ſon Pere, au cruel jour de

la S. Barthelemi. (1) Ayant appris ce déſaſtre en Bourgogne, ſa bellemere & elle, avec le jeune Seigneur de Châtillon ſon frere, eurent fort grande peine à gagner la Suiſſe, pour trouver quelque ſûreté à leur vie, le maſſacre des Huguenots étant général par toute la France.

Ce grand Admiral étoit fils d'un

---

(1) Irruptione in Amirallii cubiculum facta, Behemius quidam Germanus Virtembergenſis primus in cubiculum ingreſſus eſt, ibique ſedentem Amirallium conſpicatus non tu, inquit, Amirallius es? Cui Amirallius: ego is ſum reſpondit: tu verò, adoleſcens, caniciem & ſenectutem meam reſpice. Neque pluribus commutatis verbis Behemius gladium in caput illius adegit. Hunc Coſſenius, Atinius, & ceteri ſubſecuti ſunt. Admirallii corpus è feneſtra dejectum ab adoleſcente Guiſio pulſum calcibus, ac mox in lutum provolutum, mutilus, ignominiiſque omnibus affectus, triduo poſt in furcas mox falconias deportatus pedibuſque ſuſpenſum eſt. In vita.

autre Gaſpard de Colligny Seigneur de Châtillon ſur Loin, Maréchal de France ſous le Roi Louis XII. grand & fameux Capitaine, qui mourut à d'Acqs, (1) commandant l'Armée de France contre l'Eſpagne : & de Louiſe de Montmorency (2) ſœur d'Anne de Montmorency Connêtable de France. Il laiſſa ſes trois freres illuſtres, Odet Cardinal de Châtillon, (3) qui étoit l'aîné & le Mécénas de tous les Doctes, & des beaux eſprits de ſon tems : Gaſpard Admiral de France, (4) auparavant Gou-

(1) Le 4. d'Août 1522.

(2) Dame d'honneur de la Reine Eleonor, ſeconde femme de François I. morte Huguenote à Paris en 1547. dans la Maiſon que l'on appelle encore l'Hôtel de Montmorency.

(3) Fait Cardinal à 16 ans par Clement VII. & Huguenot par ſa mere

(4) Ne le 16 de Février 1517. Il eut pour femme Charlotte de Laval, qui le

verneur de Paris & de Picardie ; & François de Colligny Seigneur d'Andelot, Colonel général de l'Infanterie Françoiſe.

Le Fils de Mr. l'Admiral, nommé François, fut auſſi Colonel de l'Infanterie de France ; il ſe ſignala tant ſur le Pont de Tours, ſauvant le Roi Henri III. & le Roi de Navarre, des Armes de la Ligue ; & enſuite à la Bataille d'Arques, qu'il s'acquit par ſa valeur le ſurnom de Paſſe-Admiral. Il laiſſa deux fils d'une fille de la Maiſon de Chaune de Pequigny.

L'aîné, qui promettoit extrêmement, fut emporté au Siege d'Oſtende d'une volée de canon : l'autre fut le Maréchal de Châtillon, dernier Pere du Comte de

---

rendit Huguenot, morte en 1566. Le fils aîné de l'Admiral, auſſi nommé Gaſpard, mourut à Orléans âgé de huit à neuf ans en 1562.

Colligny, mort jeune, & Duc de Châtillon, tué à Charenton. Le Maréchal de Châtillon eut auſſi deux filles : l'une mariée à un Prince de Montbeliard ; (1) & l'autre nommée Henriette de Colligny Comteſſe d'Adinton & de la Suze, (2) a augmenté en ce tems le nombre des Muſes : ayant eu un ſi puiſſant génie à la Poéſie, qu'elle a effacé la réputation de Sapho, par des Ouvrages admirés des eſprits les plus polis, & qui ſont les délices de ceux qui aiment la galanterie.

Madame de Teligny ayant vêcu en ſon veuvage avec une conduite admirée de tout le monde, Mr. le Prince d'Orange Guillaume, après la mort de Charlotte de Bourbon ſa troiſiéme femme, la rechercha, & l'épouſa l'an 1583. ſur la répu-

(1) George de Wirtemberg-Montbeliard.
(2) Anne de Coligny morte en 1680.

tation de ſa vertu : mais peu après, par ſa fatalité ordinaire de perdre de mort violente ce qui lui étoit le plus cher, il fut aſſaſſiné à ſes yeux, comme nous l'avons dit ci-deſſus : n'ayant eu qu'un Fils, né un peu avant la mort de ſon Pere, qui eſt ce célèbre Henri Frédéric Prince d'Orange (1).

Elle a eu cet avantage, d'être venuë du plus grand homme de l'Europe, & d'avoir eu deux maris d'une vertu éminente, dont le dernier a laiſſé une réputation immortelle ; mais auſſi, elle a eu le déplaiſir d'avoir perdu ce glorieux Pere, & ſes illuſtres Epoux, par

(1) Elle revint en France où elle demeura onze ans en Beauſſe, dans la Terre de Lierville, qui lui avoit été cédée pour ſes droits par les héritiers de M. de Teligny ſon premier mari. Fréderic Henri étoit avec elle. Lierville fut vendu enſuite à Machault ſurnommé Coupeteſte. Lierville eſt dans le Dunois.

des morts avancées & violentes : ſa vie n'ayant été qu'un tiſſu d'afflictions continuelles, capables de faire ſuccomber toute autre ame moins réſignée aux volontés du Ciel que la ſienne.

Elle a conté naïvement à mon Pere, qu'elle fut fort ſurpriſe, arrivant en Hollande, de la différente & rude maniere de vivre de ce Pays là, à celle de France ; & qu'au lieu qu'elle avoit de coûtume d'aller dans un Caroſſe ſuſpendu à la Françoiſe, on la mit dans un de ces Chariots découverts de Hollande, conduit par un Vourman, où on la fit aſſeoir ſur une belle Planche ; & qu'allant de Roterdam à Delft, qui n'en eſt qu'à deux lieues, elle ſe trouva toute froiſſée, & toute rompue.

Il n'y eut jamais une ame plus belle, ni qui aimât tant la juſtice, que l'ame de cette Princeſſe : car pendant les grands démêlés de Mr.

le Prince d'Orange Maurice ſon beau-fils, avec Mr. de Barneveld, elle prit toujours le parti de ce dernier, parce qu'elle le trouvoit le plus juſte; & fit tous ſes efforts pour ſauver la vie à ce vénérable vieillard, l'un des principaux confidens du Prince ſon mari, qu'elle voyoit opprimé par la faction puiſſante du Prince Maurice, compoſée de tous les eſprits inquiets, & de tous les ambitieux de l'Etat, qui vouloient ſe revêtir de la dépouille de ce grand homme, & de ceux de ſa dépendance.

Cette Princeſſe a dit en grand ſecret à mon Pere, dans la naiſſance de ces diviſions: que Mr. le Prince Maurice la pria de porter Mr. de Barneveld à conſentir qu'il fût Souverain du Pays; qu'elle prît la peine de le ſonder là-deſſus: qu'il lui diroit ſes ſentimens plus librement qu'à perſonne, pour le reſpect qu'il lui portoit; & que pour-

vu qu'il eût ſon conſentement & ſon aſſiſtance, il étoit aſſuré de parvenir à ſa fin. Le Prince, pour l'engager davantage à favoriſer ſon deſſein, lui remontra qu'elle avoit le principal intérêt en cette affaire : qu'il n'avoit point d'enfans, & qu'il n'en auroit jamais, ne voulant point ſe marier ; qu'ainſi, ſon fils Henri Fréderic ſon jeune frere, qu'il avoit toujours élevé comme ſon propre fils, profiteroit ſeul de tous ſes travaux, & hériteroit ſeul auſſi de ſes biens & de ſes dignités. Cette bonne Princeſſe qui avoit une paſſion démeſurée pour l'avancement de ſon fils unique, ſe laiſſa éblouir au faux éclat de cette grandeur apparente, & réſolut d'employer tout ce qu'elle avoit de crédit ſur l'eſprit de Mr. de Barneveld, afin qu'il lui accordât ſon ſuffrage & ſon ſecours, pour l'exécution d'un deſſein qu'elle croyoit ſi avantageux à ce fils, qui lui étoit

ſi cher. Pour cet effet, quoiqu'elle ne le viſitât jamais, elle voulut l'entretenir à loiſir dans ſon Cabinet, ſur une matière ſi importante; & après lui avoir confié un ſi grand ſecret, elle le conjura de leur être favorable, l'aſſurant de leur éternelle reconnoiſſance.

Mais Mr. de Barneveld, homme d'une prudence conſommée (& que Mr. le Préſident Jeannin, ce grand Miniſtre de Henri IV. a plus eſtimé que tous les politiques de ſon tems) lui découvrant le fonds de ſon cœur, lui proteſta qu'il ne ſouhaitoit rien au monde avec tant de paſſion & d'ardeur, que la gloire & l'agrandiſſement de la Maiſon d'Orange; & qu'il donneroit de ſon ſang pour lui pouvoir procurer, non ſeulement la Souveraineté de ces Provinces, mais l'Empire de tout le monde: y étant obligé par la mémoire des vertus & des bienfaits, tant publics que parti-

culiers, de feu Monſeigneur le Prince ſon mari. Après il lui repréſenta que la plûpart des hommes ſe ruinoient par des deſirs contraires à leur propre bien, & par l'ignorance de leurs vrais intérêts, & lui prouva par des raiſons ſans réplique, que Mr. le Prince Mauriee ſouhaitant cette Souveraineté, il ſouhaitoit ſa ruine manifeſte.

Les principales étoient, que les Hollandois & les autres Peuples conféderés ſont d'une telle humeur qu'ils veulent être menés, & non pas traînés, perſuadés, & non pas forcés, à ce qu'on deſire d'eux. Que s'étant ſouſtraits de l'obéïſſance d'un ſi puiſſant Roi; & jouïſſant d'une glorieuſe liberté, acquiſe par la vertu des Armes, ils ſe réſoudroient difficilement à ſouffrir le joug d'un Prince particulier. Que la crainte des griffes des Eſpagnols leur avoit fait autrefois rechercher des Maîtres au loin, pour

les garantir de leurs cruautés. Que le Roi de France Henri III. & la Reine Elizabeth d'Angleterre les avoient refusés. Qu'il est vrai que le Duc d'Anjou & d'Alençon avoit enfin accepté la Souveraineté du Pays qu'on lui avoit offerte ; mais qu'il en avoit si mal usé, voulant gouverner tyranniquement ; & violant son serment fait en Public : que cet exemple affreux leur étoit un avertissement pour ne jamais retomber en pareil inconvénient. Que les Peuples n'oublieroient jamais la mort des Comtes d'Egmont & de Horn, ni l'entreprise d'Anvers. Que la barbarie du Duc d'Albe & de ses successeurs au gouvernement des Provinces, ramenoit incessamment à leurs yeux le triste souvenir des persécutions passées. Que pendant ce tems rigoureux, la nécessité, qui n'a point de loi, les avoit fait recourir à de nouveaux Seigneurs ; mais qu'ils a-

voient éprouvé que les remèdes avoient été pires, & plus dangereux que les maux qui les preſſoient. Que préſentement qu'ils vivoient en paix, & qu'ils étoient heureuſement délivrés de la ſervitude des Eſpagnols, & de l'infidélité Françoiſe, il n'y avoit pas le moindre prétexte ni la moindre couleur, pour appuyer une propoſition ſi dangereuſe, qui ne manqueroit pas d'effaroucher tous les eſprits; & que ceux qui la mettroient en avant, ſeroient en hazard d'être maſſacrés & mis en piéces. Que Mr. le Prince Maurice étoit cent fois plus heureux, en l'état qu'il étoit préſentement, que s'il parvenoit à ſes deſirs, contraires à ſon propre bien. Que cette ſplendeur de Souveraineté qui l'éblouiſſoit, étoit une fauſſe lueur qui le conduiroit dans des précipices. Qu'il avoit la force du Gouvernement, ſans en avoir l'envie :

&

& qu'ayant l'effet & la puiſſance des Souverains, il devoit, à l'exemple de ſon Pere, mépriſer un vain nom, qui ne lui ſerviroit qu'à le faire haïr. Qu'il étoit Capitaine général des Provinces, & Admiral général, commandant à ſa volonté ſur la Mer & ſur la Terre. Qu'il diſpoſoit de tous les Gouvernemens, & de toutes les Charges militaires. Que quand on faiſoit des Magiſtrats dans les Villes, on lui en préſentoit trois, dont il en choiſiſſoit un. Et qu'enfin il avoit les mêmes avantages & la même autorité qu'avoient les anciens Comtes de Hollande, les Ducs de Bourgogne, & l'Empereur Charlequint même donnant des rémiſſions & des graces pour les crimes, n'ayant point ainſi la haine de la mort des particuliers, & ceux qu'il ſauvoit lui ayant obligation de la vie.

Que tout le monde diſoit à toute

heure, qu'il falloit augmenter les penſions & les appointemens du Prince, qui expoſoit continuellement ſa perſonne pour le ſalut public. Mais que ſi une fois il avoit cet odieux nom de Maître : qu'on lui envieroit juſqu'aux rubans des ſouliers de ſes Pages & de ſes Valets de pied ; & qu'on lui reprocheroit continuellement les impoſitions qu'il mettroit ſur eux, dont ils n'avoient point à ſe plaindre, étant miſes par leur propre conſentement. Pour concluſion, il lui déploya les Annales de Hollande, & lui fit voir à l'œil, qu'il n'y avoit preſque point eu de Comte, contre lequel ſes Sujets ne ſe fuſſent révoltés ; & que ſouvent ils étoient allés en Armes juſques dans le Château de la Haye, pour s'en défaire.

Ces puiſſantes raiſons convainquirent tellement la Princeſſe, qu'elle changea d'avis abſolument ; & qu'étant allée rendre réponſe au

Prince Maurice, elle le conjura, par l'amour qu'il devoit avoir pour lui-même, pour ſon propre bien, & pour ſon repos, de ne point penſer à une choſe qui lui ſeroit préjudiciable, quand le ſuccès en ſeroit heureux. En même-tems elle dit à mon Pere, qu'elle s'apperçut bien, par la froide réponſe du Prince, qu'elle ne l'avoit aucunement perſuadé; & que l'ambition, qui aveugloit ſon eſprit, l'avoit empêché de goûter la ſolidité des raiſons qu'elle lui avoit alléguées.

Ainſi, Monſieur le Prince Maurice prit d'autres meſures pour lever les obſtacles qui l'empêchoient de parvenir à ſa fin; mais Madame la Princeſſe d'Orange ſoûtint toujours de tout ſon crédit & de toute ſa puiſſance, la cauſe de ce grand homme, qu'on opprimoit ſi injuſtement.

Ce qui fait voir la beauté de l'ame, & la vertu de cette excel-

lente Princeſſe, qui aima mieux choquer ſon beau-fils, dont la bienveillance étoit ſi néceſſaire à ſon fils unique principal héritier de Maurice, qui l'avoit élevé comme ſon enfant propre, que de conſentir à la perte d'un innocent: bien éloignée en vérité de la pratique ordinaire de la plûpart du monde, qui ſacrifient les juſtes pour le moindre intérêt de fortune & d'ambition, & qui protégent les plus méchantes cauſes, à la ruine des gens de bien, dont le bon droit n'eſt appuyé que ſur les ſeuls nerfs de la Juſtice.

Ce ſecret conſidérable, qui eſt demeuré enſeveli dans le ſilence plus de ſoixante ans, eſt la véritable cauſe de la ruine de Mr. de Barneveld, & de ceux de ſon parti, qui ſoutenoient la liberté du Pays.

Cette bonne Princeſſe ſe plaignoit ſouvent à mon Pere, de ce qu'elle n'avoit qu'un ſeul fils: lui diſant que qui n'en avoit qu'un,

n'en avoit point, étant en continuelle crainte de le perdre ; ſur quoi il la conſola par le récit d'une Fable : où un Renard qui avoit beaucoup de Renardeaux, ſe vantoit de ſa fécondité, & reprochoit la ſterilité à une Lyonne, parce qu'elle n'avoit qu'un Faon ; à quoi la Lyonne repartit. Il eſt vrai; mais c'eſt un Lyon qui te mangera, toi & tes petits.

Cette Princeſſe a été la principale conſolation de mon Pere dans cette longue Ambaſſade, & ſon principal ſupport auprès de la Maiſon d'Orange : de l'agrément de laquelle il avoit beſoin, la Cour voulant qu'il y eût une perſonne en ce Pays-là qui lui fût agréable. Sa protection lui fut d'autant plus néceſſaire & avantageuſe, qu'il y avoit des Grands en France, beaufreres & alliés du Prince Maurice, qui faiſoient tous leurs efforts pour le rendre ſuſpect, & pour le faire

rappeller du plus bel emploi qu'aucun François pût eſpérer en ce tems-là.

L'Europe jouiſſoit alors d'une profonde paix ; ainſi toutes les Ambaſſades étoient mortes dans les autres Cours, d'où il n'y avoit rien à mander de conſidérable. Mais la ſeule Ambaſſade de Hollande étoit importante, par la guerre qui s'y faiſoit du côté des Hollandois, ſous ce fameux Capitaine le Comte Maurice ; & du côté de Flandres, par cet autre Général ſi renommé, Ambroiſe Spinola Génois. Les Anglois, les Ecoſſois, les Danois, les Suédois, les Allemans Proteſtans, & les François, alloient faire leur apprentiſſage des Armes ſous le Comte ; & les Allemans Catholiques, les Italiens, les Siciliens, les Comtois, les Polonois, & les Eſpagnols, ſous le Marquis. Ainſi il ſembloit que tout le monde chrétien ſe fût donné rendés-vous en

ce petit coin de Terre pour s'entrebattre, & pour ſe faire la guerre.

Et comme la France entretenoit divers Corps d'Infanterie, & quelques Compagnies de Cavalerie en ce Pays-là, s'intéreſſant fort en tout ce qui touchoit le bien des Provinces-unies, qui occupoient les Armes des Eſpagnols ſes anciens ennemis, & qu'elle avoit fort ſouvent beſoin de l'aſſiſtance des Vaiſſeaux de Guerre des Etats-Généraux, l'Ambaſſadeur avoit à toute heure quelque matière importante d'écrire à la Cour, & occaſion d'y dépêcher des Courriers.

Davantage, le Roi donnoit tous les ans de grandes ſommes aux Hollandois, pour le payement des Troupes Françoiſes; & l'Ambaſſadeur, outre les gages de ſa Charge, & les penſions qu'il avoit de la Cour, avoit de plus, vingt quatre mille livres d'appointement par an, comme Intendant des Finances en

Hollande, le tout payé par ſes mains.

Outre le grand profit qu'on avoit en cet emploi, il y avoit lors beaucoup d'honneur & de plaiſir de ſervir en ce Pays-là : car toute la Nobleſſe de France, au ſortir de l'Académie, alloit apprendre la guerre ſous le Prince Maurice, comme autrefois elle alloit en Piémont ſous ce grand Maréchal de Briſſac. Les Hyvers, la Haye étoit toute pleine de Seigneurs & de Gentils-hommes François, qui ne manquoient pas pour honorer le Roi, en la perſonne de ſon Miniſtre, de l'accompagner à l'Audience de Meſſieurs les Etats-Généraux, quand il y alloit ; & comme on n'eût pû fournir aſſez de Caroſſes pour deux ou trois cens Gentilshommes & Officiers qui s'y trouvoient quelquefois, l'Ambaſſadeur alloit à pied à la tête de cette belle Troupe ; & ſon Carroſſe ſuivoit tout vuide. Si

cette

cette Ambaſſade étoit honorable, auſſi obligeoit-elle à de grandes dépenſes: car il falloit ſouvent régaler cette nombreuſe Nobleſſe; mais on étoit bien payé pour cela.

Par l'importance & par l'utilité de ce bel Emploi, on peut juger ſi mon Pere étoit tenu à Madame la Princeſſe Douairiere d'Orange, de l'y avoir affermi, en détruiſant dans l'eſprit de Monſieur le Prince Maurice, & des Principaux du Pays, mille calomnies que les ennemis & envieux de mon Pere inventoient pour le rendre odieux. Auſſi, pour faire voir ſa reconnoiſſance, je veux inſérer ici l'Extrait d'un Ecrit que mon Pere a laiſſé à ſes enfans, pour leur inſtruction particulière.

EXTRAIT

Des Préceptes de Monſieur du Maurier Benjamin Aubery, à ſes Enfans.

QUelque tems après la propoſition de Monſieur de Villeroy : & dès qu'on ſçut que Monſieur de Reffuge, qui étoit Ambaſſadeur en Hollande, s'en revenoit en France, pluſieurs perſonnes très-qualifiées ſe jetterent à la pourſuite de cet Emploi avec tant d'ardeur, que pour les en écarter & m'y introduire, Monſieur de Villeroy diſpoſa les affaires de ſorte ſur la fin de Mai de l'an 1613, que la Reine me commanda de partir ſoudainement de Fontainebleau, pour m'aller rendre près ledit Sieur de Reffuge, auquel on diſoit qu'on n'accordoit congé que pour quatre

mois, pour venir donner ordre à ſes affaires en France : que cependant je demeurerois en ſa place audit Pays : à quoi j'obéis, ſelon mon devoir ; & m'étant acheminé en poſte par Bruxelles, j'arrivai à la Haye en Hollande le ſecond jour de Juin de ladite année : m'ayant, avant mon départ, été donné aſſûrance que cet expédient tendoit à m'affermir plus ſolidement dans cette Charge : de laquelle, devant que de partir dudit Pays, ledit Sieur de Reffuge me mit en poſſeſſion.

En cet endroit, je ſuis obligé d'exalter l'extrême & grande obligation que moi & les miens aurons pour jamais à Madame la Princeſſe Douairiere d'Orange, digne fille de ce grand Admiral de Châtillon, ſi pieux, ſi homme de bien, & ſi fameux Capitaine.

On ne pourroit céler, ſans trahir la vérité : qu'entre les excellentes & rares vertus dont elle eſt ornée,

& qui la rendront célèbre & immortelle à la poſtérité, elle en a une ſingulière : d'être la plus officieuſe & bienfaiſante qui ſoit ſous le Soleil : prévenant même, par une magnanimité qui lui eſt naturelle, les ſupplications de ceux à qui ſon aſſiſtance eſt utile : ce qu'après infinis autres, je puis témoigner par ma propre expérience en cette occaſion ; car lui ayant dit l'ouverture que Mr. de Villeroy m'avoit faite, non ſeulement elle m'en témoigna de la joye, mais me fit cette grace de me promettre ſa faveur, qui ſeule me pouvoit combler de contentement : car, inconnu que j'étois en ce Pays-là, & dépourvu de pluſieurs choſes qui m'euſſent été néceſſaires pour m'y faire agréer, j'avois beſoin comme de la vie, qu'elle me prît en ſa protection, & qu'elle me daignât recommander : ce qu'elle fit avec un tel excès de bons témoignages où

il a été beſoin, qu'elle a voulu par cette liberalité, ſuppléer à la multitude de mes défauts, & de plus, anéantir & détruire une infinité de calomnies, que la haine en quelques uns, & l'envie & la douleur en quelques autres, exciterent contre moi de toutes parts, quand on vit qu'on me deſtinoit cet Emploi.

Et pour ce que de tous les vices, l'ingratitude eſt le plus déteſtable, particuliérement à moi, qui l'ai toujours eue en grande horreur, je me ſens obligé de vouer à cette bonne & ſage Princeſſe, mon très-humble ſervice pour le reſte de mes jours; mais auſſi, de tranſmettre cette obligation à ma poſtérité; c'eſt pourquoi j'adjure mes enfans, par le ſoin qu'ils doivent avoir de me complaire, & par la bénédiction qu'ils eſpérent de moi, de faire tous étroite profeſſion d'être ſes ſerviteurs affectionnés, & de Monſeigneur le Prince ſon fils,

& de ceux que Dieu donnera par lui, ſucceſſeurs à l'illuſtre Maiſon de Naſſau : afin que l'obligation que cette Dame a voulu ſi généreuſement & ſi libéralement colloquer en moi, ait pareille, & même plus longue durée que ma propre vie.

Mon Pere, pour marquer ſa reconnoiſſance, autrement que par des paroles : auſſitôt que mon frere aîné fut en âge de porter les Armes, il l'envoya à Mr. le Prince d'Orange Henri en Hollande : où ayant été pluſieurs années, de ſa Cour & de ſa Maiſon ; & après l'avoir ſuivi dans tous ſes Siéges, entr'autres au dernier Siége de Bréda, où il fut bleſſé, après la mort de mon Pere, il s'en revint en France, où il épouſa une ſœur de Meſſieurs de Beauveau d'Eſpance, qui tous ſe ſont ſignalés dans nos Armées, où ils ont eu des Commandemens conſidérables.

Mon Pere continuant ſa reconnoiſſance vers la Maiſon d'Orange, quand le plus jeune de ſes fils fut en état d'aller à la Guerre, il l'envoya encore à Mr. le Prince Henri Frédéric : & il a ſervi ſous lui pluſieurs années, juſqu'à ſa mort ; ainſi que ſous le Prince Guillaume ſon fils, tant qu'il vêcut ; & depuis il s'étoit ſi particuliérement attaché au ſervice de Mr. le Prince d'Orange d'aujourd'hui, qu'il ne l'abandonnoit point, & fut tué à la Bataille de Senef, comme nous le dirons plus amplement, en parlant du Prince Maurice ſon Parrain.

Voilà tout ce que je puis dire de Madame la Princeſſe Douairiere d'Orange Louiſe de Colligny, & de ſes faveurs envers nous : ſi ce n'eſt que j'ajoûte, qu'étant né à feu mon Pere une fille l'an 1614. elle en voulut être la Marraine ; & que le jour du Baptême, pour marquer ſa magnificence, elle envoya à ſa

riée à Mr. de Madaillan, de la Maiſon de Montatere. En ſecondes Nôces, elle a épouſé Benjamin de Pierre-Buffiere Marquis de Chambret, dont elle a eu quatre fils, morts la plûpart à la guerre en Hongrie & en Flandres pour le ſervice du Roi, & deux filles. Il eſt d'une des plus illuſtres Maiſons du Limouſin ; & de par ſa Mere la Maréchale de Themines, qui étoit de la Maiſon de la Nouë, il eſt petit-fils de ce grand François de la Nouë, ſurnommé Bras-de-fer. Pour ſa femme je dois dire à ſon avantage, quoique ma ſœur, qu'elle a été un prodige de mémoire & de jugement : qualités qui ſe rencontrent rarement enſemble. Elle eût rétabli le vieil & le nouveau Teſtament s'ils euſſent été perdus, les ſçachant par cœur. Elle avoit lû toutes les Hiſtoires & tous les Romans, tant François qu'Italiens & Eſpagnols, & en ſçavoit les moin-

dres avantures, ainſi que les noms des confidents & des ſuivantes ; au reſte, d'une converſation auſſi agréable qu'inépuiſable. Enfin, ſi elle n'eût point paſſé ſa vie dans un Château à la Campagne : & qu'elle eut vêçu dans la lumière de la Cour, elle y auroit été admirée, & auroit ſçu égaler la réputation de femmes extraordinaires qui ont été l'ornement de ce dernier ſiécle.

Je n'ai dit ceci qu'à l'occaſion de Madame la Princeſſe d'Orange dont elle étoit Filleule.

Fin du Tome premier.

64579

64